



SALLE DE LECTURE
CHAMBRE DU SENAT
OTTAWA ONT.
1 JUIN 63 CR

L'Action

QUOTIDIEN CATHOLIQUE

"L'Action
est un excellent
médium de publicité"
EDITION GENERALE

56e ANNEE No 16,830

QUEBEC — JEUDI 1 AOUT 1963

5 CENTS LE NUMERO

LE DR STEPHEN WARD TROUVE COUPABLE D'AVOIR VECU DE REVENUS IMMORAUX

La scène parlementaire

Le peuple et le salaire de ses représentants

(Par JEAN-MARC POLIQUIN)



Les députés conservateurs étaient divisés en deux camps au début de leur caucus d'hier matin.

La dissension portait sur les retenues politiques du Bill C-91 que la Chambre des Communes a adopté en vitesse au début de la semaine.

Elle n'avait évidemment rien à voir à la partie du Bill qui concerne l'augmentation du traitement des sénateurs. Elle se référait uniquement aux articles qui accroissent l'indemnité de session et l'indemnité de dépenses des députés.

Aux termes du projet de loi dont l'étude a été bâclée en moins de quatre heures, les députés bénéficieraient, — rétroactivement au 8 avril — d'une augmentation de 100 P. 100.

Alors qu'ils recevaient jusqu'ici un total de \$10,000 par année, ils toucheraient désormais \$12,000 par année au titre de l'indemnité de session et \$6,000 au titre de l'indemnité de dépenses. A cela s'ajouteraient des allocations pour les frais réels de déplacement ou de transport entre Ottawa et leur lieu de résidence, et pour les frais réels de télécommunication acquittés lors de leur séjour à Ottawa. Cela fait bien \$20,000 par année, en moyenne.

Quand la Chambre a voté sur le Bill, à l'étape de la motion tendant à la deuxième lecture, lundi soir, sept conservateurs, dont six de la Saskatchewan, se sont prononcés contre le projet de loi. Ce furent MM. Diefenbaker, Clancy, Horner, Nasserden, Pascoe, Rapp, Gundlock.

Les sept sages se sont élevés contre le Bill pour diverses raisons : le gouvernement a présenté la mesure en bousculant la procédure parlementaire; il n'en a pas saisi le public au préalable; l'augmentation des indemnités de session et de dépenses dépasse de loin, proportionnellement, la hausse du coût de la vie enregistrée depuis 1954, année du dernier relevement de ces indemnités; le Bill ne tient pas compte de l'assidue des députés aux séances de la Chambre, etc.

Pour le chef des sept sages, ces raisons n'ont pas une importance primordiale. A ses yeux, le fait capital est qu'une hausse d'indemnités aussi forte, aussi brusque, scelle la longévité du gouvernement libéral: quel député a vraiment envie de précipiter des élections qui le priveraient d'un revenu d'une vingtaine de mille dollars par année?

Par voie de conséquence, cela veut dire que M. Pearson ira au peuple le plus tard possible, soit vers 1967. A ce moment-là M. Diefenbaker aura 72 ans. Ses partisans le trouveront trop vieux pour les diriger dans l'arène électorale.

Bref, l'augmentation du traitement des députés se traduit pour M. Diefenbaker par la disparition de ses chances de redevenir premier ministre du Canada.

A en juger par le résultat du vote de lundi soir, la vaste majorité des conservateurs s'en consolent fort bien. N'ont-ils pas voté, en grand nombre pour l'augmentation de leurs indemnités?

Au caucus d'hier, les adeptes de l'augmentation ont affronté ses sept adversaires.

En principe, les adeptes avaient beau jeu. Ils avaient la supériorité numérique. Ils étaient dix fois plus nombreux que les adversaires. En pratique, ils étaient fort embarrassés d'exposer leur point de vue, en raison justement de leur chef.

Ce point de vue est que, le jour des élections, le peuple se vengera du parti qui a grassement rétribué les députés, au coût annuel de 2 millions de dollars, avant d'augmenter la pension de vieillesse, avant d'augmenter la pension de sécurité de la vieillesse, avant d'augmenter la pension des fonctionnaires retraités.

L'ennui pour M. Diefenbaker est que ce jour de colère est lointain.

Après le caucus, la dissension paraissait réglée. Tous les députés conservateurs semblaient de bonne humeur. Hier soir quand M. Diefenbaker les a reçus à sa résidence, l'harmonie et la cordialité y régnaient.

Il n'en reste pas moins que M. Diefenbaker et ses six fidèles de lundi soir sont plus en mesure que les autres députés de s'expliquer devant le peuple, même si, en froide logique, l'augmentation des indemnités de session et de dépenses était strictement justifiée.

L'inculpé se remet du "coup" des barbituriques, mais son état est encore considéré comme grave

LONDRES (Reuter) — Le docteur Ward a été reconnu coupable hier sur deux chefs d'accusation et non coupable sur trois autres. Peu après sept heures locales, le jury a rendu son jugement dans le procès du docteur Ward. Celui-ci a été reconnu coupable d'avoir vécu de gains immoraux venant de la prostitution pendant les périodes où Christine Keeler et Mandy Rice-Davies vivaient avec lui.

Le jury, qui a délibéré pendant quatre heures 20 a déclaré que Ward n'était pas coupable d'avoir vécu de gains dus à la prostitution de Vickie Barrett et de Margaret Ricardo, toutes deux prostituées.

Le Dr Ward a été par ailleurs déclaré non coupable d'avoir incité Christine Keeler à lui procurer des femmes à des fins immorales, et non coupable d'avoir tenté de séduire Miss X aux mêmes fins.

Le juge a déclaré qu'il attendait que Stephen Ward soit physiquement capable de venir en cour pour prononcer la sentence.

Il a accepté une proposition de M. Griffith-Jones, procureur, pour que la seconde inculpation contre Ward soit remise à la prochaine session.

Le juge a dit au jury qu'il ne pouvait pas fixer la date à laquelle Ward pourrait paraître en cour, et qu'il préviendrait le jury lorsqu'une décision pourra être prise.

APPEL

M. Jack Wheatley, avocat de Ward, a déclaré en dehors de la cour: "Nous ferons appel sur les deux chefs d'accusation pour lesquels nous avons été reconnus coupables."

Le juge Marshall a déclaré qu'il n'attendrait pas la fin des vacances de la cour pour entendre les avocats de Ward plaider les circonstances atténuantes.

M. James Burge, avocat du Dr Ward, a déclaré au juge qu'il ne faisait pas d'objection pour que la seconde inculpation contre le Dr Ward ne vienne qu'à la prochaine session de la cour.

Au cours de l'instruction au début de ce mois, sept chefs d'accusations ont été retenus contre Ward, dont cinq seulement ont été soumis au jury au cours du procès qui s'est déroulé ces huit derniers jours.

M. Wheatley a déclaré que l'appel de Ward serait interjeté après que la sentence contre lui ait été prononcée.

"J'irai voir demain le Dr Ward à l'hôpital et tout dépendra de ce que les docteurs me diront au sujet de son état. Je suis très peiné pour lui," a déclaré l'avocat.

Il a ajouté qu'il n'irait pas ce soir à l'hôpital, parce que Ward était toujours inconscient. Le juge Marshall a remercié le jury et a déclaré qu'il serait exempté de servir dans un jury pendant les vingt prochaines années.

La prochaine session de la cour criminelle d'Old Bailey s'ouvrira le dix septembre.

LETTRES

M. Howard Jones, l'ami de Ward chez qui celui-ci a passé la dernière nuit a déclaré que le docteur a écrit douze lettres mardi soir, à envoyer au cas où il serait condamné. Six de ces lettres sont adressées à des amis.

M. Howard Jones a déclaré qu'il avait remis ces lettres de Ward à l'homme d'affaires du docteur. M. Jones a précisé qu'il ne s'agissait pas de lettres annonçant un suicide.

C'est à 8 heures 30 hier matin heure locale que M. Jones a su que Ward était inconscient. Comme Ward ne répondait pas à la sonnerie du téléphone installé dans le salon où il dormait, M. Jones s'est rendu dans cette pièce et s'est aperçu que le sommeil de Ward n'était pas normal. M. Jones a immédiatement appelé une ambulance et a fait transporter le docteur à l'hôpital.

ETAT GRAVE

Un bulletin de santé publié à l'hôpital déclare que le Dr Ward, souffrant d'un empoisonnement par barbituriques, reste dans un état grave.

Le Dr Ward reste dans un profond coma, déclare le communiqué, mais il réagit davantage au traitement, et l'espoir augmente de le sauver.

M. Mayne Butcher, porte-parole de l'hôpital, a déclaré que selon toute probabilité le Dr Ward n'aura pas connaissance du verdict.

M. Butcher a dit: "Je viens de parler avec un médecin, qui m'a dit qu'il reste gravement malade. Il existe toutefois des signes d'amélioration."

Il y a très peu de chances que le Dr Ward reprenne conscience ce soir, a ajouté M. Butcher, et selon toute probabilité il ne sera pas en état de quitter l'hôpital avant mardi prochain.

Accord de Moscou

La France peut se laisser convaincre

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien croit qu'on peut encore espérer que la France pourra être convaincue d'accepter l'interdiction partielle des essais nucléaires décidée récemment à Moscou par la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et l'URSS. C'est ce qu'a déclaré implicitement hier M. Martin, ministre des Affaires extérieures du Canada en commentant la conférence de presse du général de Gaulle.

Le général de Gaulle a déclaré lundi que son pays n'a pas l'intention de se conformer à l'accord de Moscou. Interrogé à ce sujet au cours d'une interview, M. Martin a déclaré que le Canada espère encore que le plus grand nombre de pays possible se conformeront à l'accord de Moscou. Il a précisé que les idées de l'administration canadienne à ce sujet avaient été communiquées à d'autres gouvernements, allusion manifeste à la France.

Notre pays a déjà annoncé qu'il adhérerait à ce traité. Cet accord prévoit l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère, au niveau du sol et sous l'eau, mais ne s'oppose pas à ceux qui ont lieu sous le sol.



Tentative de suicide

Quelques heures avant de comparaître devant le jury d'une cour criminelle

à Londres, pour affaires de mœurs, le Dr Stephen Ward a tenté de mettre fin à ses

jours en absorbant une forte dose de somnifères. L'ostéopathe de 50 ans a été

transporté d'urgence à l'hôpital St. Stephen's. (Téléphoto UPD).

La Chine peut faire exploser un engin nucléaire cette année

WASHINGTON (P.A.) — Un fonctionnaire du département d'Etat déclare que la Chine peut faire exploser un engin nucléaire cette année mais que cela ne modifierait pas l'équilibre des puissances en Asie "avant un temps très, très long, si cela se produit jamais". M. Roger Hilsman, principal expert du département d'Etat sur l'Extrême-Orient et ancien chef des services de renseignements de ce ministère, a déclaré hier au cours d'une interview que, si les communistes chinois prenaient des mesures extraordinaires pour rassembler les plus petites quantités de matière fissile qu'ils trouveront, ils pourraient monter un seul dispositif nucléaire.

Il a ajouté: "Ce faisant, les Chinois auraient obtenu une explosion, mais l'ensemble de leur programme d'armes nucléaires subirait probablement un recul. Si on écarte cette possibilité, ou si on pense au programme lui-même, ils pourraient faire exploser leur premier engin au milieu des années 60".

L'explosion

Après avoir parlé du temps et des ressources énormes nécessaires pour réaliser d'importants stocks d'armes atomiques, M. Hilsman, qui a un poste d'adjoint au secrétaire d'Etat, a déclaré: "Je n'accorderais pas tellement d'importance à l'explosion d'une arme nucléaire par les communistes chinois, ce qui est appelé à se produire tôt ou tard. Cela ne changera pas l'équilibre des puissances dans le monde, non plus qu'en Asie, avant un temps très long, si jamais cela se produit".

Il a précisé que les communistes chinois feront tout en leur pouvoir pour tirer le maximum, psychologiquement et politiquement, de leur première explosion nucléaire, mais "qu'ils connaissent parfaitement la vérité" de la remarque de M. Khrouchchev qui a déclaré que les "tigres de papier" ont des dents nucléaires.

M. Hilsman a par ailleurs déclaré qu'il se peut que les

Un embargo partiel sur les envois d'armes au Portugal

NATIONS-UNIES (P.A. — Reuter) — Le Conseil de sécurité des Nations-Unies a adopté hier une résolution décrétant un embargo partiel sur les envois d'armes au Portugal et demandant au gouvernement de Lisbonne d'amener ses colonies africaines à l'autodétermination et à l'indépendance.

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France — alliés du Portugal au sein de l'OTAN — se sont abstenus de voter tandis que le Conseil approuvait par huit voix contre aucune la résolution parrainée par 32 nations africaines.

L'Action présente: Le bill 60

JEAN HUBERT
EDITORIALISTE

DANS... Une série d'entrevues en exclusivité avec divers partisans, critiques et adversaires du fameux bill 60.



M. P. Gerin-Lajoie

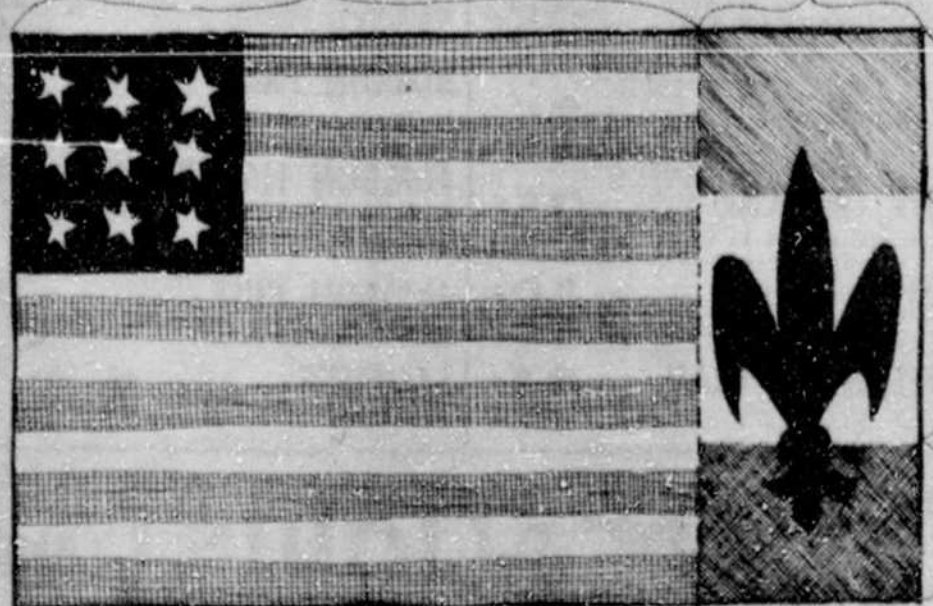
DEMAIN... M. P. GERIN-LAJOIE

... expliquera la portée et les divers aspects de ce projet de loi le plus controversé du siècle dans la province de Québec.

SUGGESTION D'UN DRAPEAU À M. PEARSON

LES AUTRES PROVINCES

PROVINCE
DE QUÉBEC



À DÉCOUPER SI NÉCESSAIRE

Estimés budgétaires de Ste-Bernadette soumis au gouvernement de la Province

La Commission scolaire de Ste-Bernadette soumettra pour approbation au directeur des Finances scolaires du ministère de la Jeunesse, des estimés budgétaires définitifs bien que le taux de la taxe générale ait été porté de 0.35 à 0.50 du cent dollars d'évaluation et une taxe spéciale de 0.10 ait été imposée pour pourvoir au paiement des intérêts et au remboursement des emprunts à long terme.	1963-64 s'élèvent à \$47,095.17, soit \$449.58 de plus que l'an dernier.
Les revenus estimés pour	
Taxes générales des particuliers	\$16,650.47
Taxes générales des compagnies	\$46.87
Total	\$17,277.34
Subventions du gouvernement fédéral tenant lieu de taxes	146.25
Intérêts sur arriérés de taxes	90.00
SUBVENTIONS:	
Frais d'administration et entretien	\$8,800.00
Les dépenses estimées	\$47,095.17

Rémunération du personnel enseignant et organisation du cours secondaire	16,800.00
Frais de scolarité à recevoir	2,703.00
Livres classes et bibliothèques	3,300.00
Divers	400.00
Garantie en vertu de l'article 13	2,778.58
Total des revenus estimés	\$47,095.17

Les dépenses:	
Administration	\$3,020.00
Propriétés scolaires	4,448.63
Personnel académique	28,800.00
Pour les élèves	1,270.23
Transport des élèves	1,300.00
Frais de scolarité à payer	6,924.00
Immobilisation à même les revenus	1,200.00
Diverses	1,050.00
Total des dépenses	\$50,812.86
Déficit prévu	\$3,717.69

À la section spéciale, les revenus provenant de la taxe foncière rapporteront \$1,919.70 et les dépenses, en remboursement d'emprunt \$1,000.00, en intérêts \$760.00, pour un total de \$1760.00, laissant un surplus de \$159.70 à la section spéciale. Le déficit total de la Commission est par conséquent diminué à \$3,557.99.

À remarquer que les taxes rapporteront la somme de \$19,197.05 sur des revenus totaux de \$47,095.17, soit une proportion de 36 1/2 %.

Dans le but de comprimer les dépenses, les commissaires ont appliqué rigoureusement les normes suggérées par le Département de l'Instruction Publique, sans cependant sacrifier l'aspect pédagogique. Les déficits accumulés se chiffrent à \$14,035.68. Le déficit accumulé prévu au 30 juin prochain sera par conséquent de \$17,583.67.

Piscine terminée à l'OTJ de St-David

La piscine de l'OTJ de St-David est maintenant terminée et plusieurs centaines d'enfants ont déjà eu l'avantage d'en jouir.

Les dirigeants de l'OTJ profitent de cette circonstance pour remercier toutes les personnes qui les ont aidés à conduire à bonne fin cette entreprise qui ne semblait pas devoir se matérialiser cette année.

Ces remerciements s'adressent à ceux qui ont fourni leur temps, de l'argent, des matériaux, etc.

Les intéressés sont invités à se rendre sur le terrain de jeux afin d'admirer cette réalisation. La bénédiction aura lieu dans le courant du mois d'août.

L'Action

"L'Action" est membre de la Presse Canadienne, de l'Association des quotidiens du Canada et de l'Audit Bureau for Circulations.

Gérant général: Charles-Henri Robitaille
Directeur du journal: Louis-Philippe Roy
Rédacteur en chef: Lorenzo Paré
Directeur de l'information: Jacques Revelin
Chef du service des nouvelles: Rosaire Tremblay
Directeur de la publicité: Louis-Philippe Vézina
Gérant du tirage: Joseph-R. Delisle

"L'Action" est imprimé et édité par la Compagnie de publication L'Action Sociale Limitée, 2 Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Le ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

ABONNEZ-VOUS A L'ACTION!

BULLETIN D'ABONNEMENT

Vous trouverez ci-inclus \$ pour mois d'abonnement à l'édition quotidienne. (Par bon de poste ou par chèque).

Nom _____

Adresse _____

Comité _____

Endroits desservis par porteurs

1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
\$1.35	\$4.00	\$7.00	\$13.00

Abonnement à la semaine par porteurs

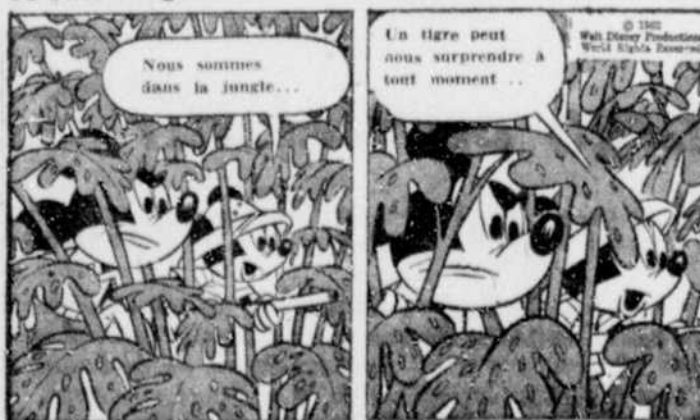
Québec, Lévis et banlieue	Partout ailleurs
30 cts par semaine	25 cts par semaine
L'Action et Marie-France	
35 cts par semaine	

LIVRAISON PAR LA POSTE

3 mois \$3.00 — 6 mois \$5.25 — 12 mois \$10.00
L'abonnement est payable d'avance
AUS ETATS-UNIS
12 mois — \$21.00
Hébergement partiel au Canada (journal du jeudi sans supplément) \$6.00 par année
Angleterre et pays du Commonwealth
Quotidien \$15.00 par année
Adressez votre abonnement à: (carter postal 1727, Québec.

C'EST L'HEURE DE L'ACTION!

LA SOURIS MIQUETTE



par Walt Disney



LE FANTOME



par Lee Falk et Ray Moore



PHILOMENE



par Ernie Bushmiller



LEVIS et la RÉGION

Formation d'une ligue de balle molle à St-Charles, Bellechasse

Après une absence de quelques années, le sport de la balle est redevenu la vedette à St-Charles. Quelques sportifs de cette localité ont décidé de former une ligue appelée "La Ligue Commerciale de balle molle" dont fait partie quatre équipes représentant quatre commerces soient: "Garage Breton", "Emile Asselin Ltée", "Laval Marquis, Boucher" et "Le Meuble Idéal Ltée".

Le président de la ligue, M. Laval Marquis, fervent sportif,

malgré ses préoccupations quotidiennes, a décidé d'être à la tête de l'encouragement et des efforts qu'il apporte pour le développement de ce sport estival dans la localité.

La cédule est de deux parties par semaine jouées sur le terrain de la Commission scolaire et le classement à date est le suivant:

Le Meu. Idéal	5	2	3	0	4
Emile Asselin	5	1	3	1	3
Les meilleurs compteurs à date sont:					
Yves Nadeau	19	but			
Claude Marquis	16	"			
Michel Breton	14	"			
Denis Létourneau	14	"			
Michel Leblond	14	"			
Michel Carrier	13	"			
Julien Laurendeau	12	"			

A la fin de la cédule il y aura détail pour le championnat.

J G P N Pts

Garage Breton 5 3 1 1 7

Laval Marquis 5 3 2 0 6

Tournoi Molson à Lévis



Plus de cent ours du Club de Golf Lévis ont participé, samedi, au tournoi Molson 2 Balles mixte. Les

gnants ont joué un 67. Nous voyons sur photo, M. Fernand Kirouac de Molson Lévis Ltée, Mlle Annette Vaillancourt, gagnante, M.

Jean Béliveau, de Molson. M. Guy Brochu, gagnant. En deuxième place: M. Jean Béliveau et sa partenaire, Mlle Parise Hallé.

Jos. Béland à Lauzon



Le pittoresque Jos. Béland de Beauceville dont la

renommée s'étend à tous les comités de la région n'a pas

manqué d'impressionner les jeunes du terrain de jeux lors de son passage à Lauzon en fin de semaine dernière. Plusieurs de ces jeunes ont profité d'une "ride".

Au moment de la photo, la maîtresse Raymonde Abbott des terrains de jeux fait office de jockey.

(Photo Eclair Enr.)

A TRAVERS LA BELLE PROVINCE

MONTREAL — Huguette Fichaud, alias Françoise Teller, 22 ans, de l'est de la Matapédia a été traînée par les cheveux sur une distance de près d'un mille par un homme de 40 ans, père de quatre enfants. Des témoins attribuent la conduite de l'homme à l'alcool. La victime souffrait de blessures aux pieds, aux genoux et à la figure.

TROIS-RIVIERES — Un employé du CN, Antoine Cayouette, 45 ans, a été écrasé sous un train, près de cette ville. Il n'y a pas eu de témoins. Le coronar a rendu un verdict de mort accidentelle.

MONTREAL — Un garçon de table de 22 ans, qui a témoigné dans une cause de protection des cabarettiers a reçu la visite à son appartement de quatre individus qui se disaient des agents de la moralité. Il l'ont invité à faire un tour en voiture. Ne pouvant exhiber de mandat, ils massacrèrent l'appartement pendant que le jeune homme sortait pendant quelques minutes.

TROIS-RIVIERES — Henri-Paul Villeneuve, de Charette, subira son procès à l'automne, sous l'accusation d'avoir fraudé le gouvernement provincial de \$850. Il s'agit d'une majoration d'une liste de payes soumise au ministère de la Voirie. Clément Villeneuve et Gérard Matteau seront également accusés de fraude semblable aux montants de \$1,303 et \$1,035, respectivement.

Innovation du baseball mineur à Lévis

Les Loisirs de Lévis Inc., en coopération avec leur moniteur, M. Jacques Dussault, ont innové le baseball mineur à Lévis dès la fin de juin. En effet, deux ligues de 3 clubs ont été formées dont l'une comprend des jeunes de 8 à 12 ans et l'autre de 12 ans à 14 ans inclusivement.

Deux parties sont jouées régulièrement les lundi, mardi, mercredi, jeudi soir de chaque semaine à 6 h. 30 p.m. dans la cour du collège de Lévis. Les parents des sportifs de Lévis sont invités à venir constater l'intérêt que manifestent ces 60 jeunes aux jeux qui leur sont organisés.

Chaque ligue a une cédule de 15 parties dont le tout se termine le 15 août date où commencera le détail pour connaître un champion dans chaque catégorie.

Dans la catégorie Bantam, les positions des équipes sont:

	PJ	G	P	Moy.
A. Dussault	7	4	3	575
D. Carrier	7	4	3	575
L. Dussault	6	2	4	333

Les meilleurs frappeurs dans cette catégorie sont:

	AB	CS	Moy.
Yves Viens	18	10	555
Louis Dussault	18	9	500

	PJ	G	P	Moy.
Cadorette	8	7	1	875
Labrecque	6	2	4	333
Bégin	8	2	6	250

Les meilleurs frappeurs dans cette catégorie sont:

	AB	CS	Moy.
Guy Bégin	16	10	625
Yves Bégin	17	10	588
Yves Labrecque	22	10	454
C. Dussault	10	3	300
Y. Pineault	10	3	300

Le moniteur Jacques Dussault invite les parents pour qu'ils envoient régulièrement leurs enfants qui font partie d'une équipe, afin qu'ils ne nuisent pas à l'équipe par leur absence, et surtout au bon fonctionnement de l'organisation.

Au nom des Loisirs de Lévis, le moniteur Jacques Dussault remercie publiquement la Commission municipale de la Récréation, d'avoir voté un montant d'argent qui lui a permis d'acheter l'équipement nécessaire au fonctionnement de cette organisation de baseball.

VEAU DE LAIT FRAIS

CHOPS VEAU	55¢	ROLL DE VEAU	49¢
La livre		complet	

BOEUF de l'Ouest

ROAST BEEF	85¢
Surlongue désossée lb	
HACHE	99¢
3 livres	
EPAULES DE BOEUF	45¢
la livre	
ROAST BEEF	69¢
pointe gelée lb	
CROUPE	29¢
Tant qu'il y en aura lb	
ROGNON DE BOEUF	25¢
la livre	
STEAK HACHE SPECIAL	75¢
la livre	

LARD FRAIS

SOC	45¢
la livre	
LARD SALE	45¢
Entrelardé lb	
CHOPS MAIGRES	59¢
Bien trimées lb	
FESSE D'AGNEAU	55¢
DEVANT D'AGNEAU	25¢
SAUCISSON	25¢
Complet lb	
BACON TRANCHE	25¢
Sans couenne, paquet 1/2 lb	
CRETONS	50¢
la livre	
CERVELLES DE VEAU	35¢
la livre	

VOLAILLES

DINDES FRAICHES	39¢
Cat. "A", 23 lbs et plus lb	
CHAPON Cat. "A"	47¢
6 lbs et plus lb	
POULETS Cat. "A", prêts à cuire.	39¢
3 à 4 lbs lb	
POULES Cat. "A"	39¢
5 lbs et plus - Fraîches tuées lb	
POITRINE DE POULET	59¢
la livre	
CUISSES DE POULET	55¢
la livre	
GALANTINE	79¢
au poulet et veau	
BAR-B-Q	51¢
Cuit lb	
JAMBONS	
FESSE FUMEE complète	53¢
la livre	
EPAULE genre Picnic	37¢
la livre	
COTTAGE ROLL	59¢
2 à 3 lbs lb	
BOUDIN FRAIS	25¢
la livre	
JAMBON HACHE	50¢
la livre	
JAMBON CUIT tranché 1/2 livre	59¢
SAUCISSE FRAICHE	3 pour 1.00

Carrier & Coulet inc.

345, rue du Pont Tél.: 522-5291

LES CARNETS D'UN CAMPEUR



Le camping devient de plus en plus une affaire de famille. De l'aventure périlleuse de quelques jeunes gens qu'il était il y a quelques années, il est devenu, à cause du confort apporté par les innovations, un sport à la portée de toutes les bourses et à la portée des tempéraments les plus sédentaires.

Pour en arriver là, il a subi toutes sortes de transformations dont la plus importante est, sans doute, l'effort fait par les organismes publics pour le favoriser.

Ainsi le service des parcs et réserves du gouvernement du Québec a non seulement établi des terrains de camping dans le parc des Laurentides, mais il favorise les groupes familiaux en leur offrant un tarif réduit. Ces tarifs sont en vigueur aux terrains de la Belle-Rivière, du lac des Îlets et de la Mare-du-Sault.

Le prix demandé pour le camping est la pêche est de \$2 par jour par groupe d'occupants d'une même voiture; de \$1 par jour pour le camping seul. Ces prix sont très avantageux pour une famille qui jouit, sur ces terrains des avantages de l'eau potable et de table à pique-nique.

Les mordsus de la pêche

Dans ces endroits les mordsus de la pêche peuvent s'en donner à cœur joie en louant des embarcations au prix de \$2 par jour. Le permis de pêche quotidien ne permet pas d'emporter hors du parc plus de six livres de truites. Cependant les pêcheurs peuvent se remplir le ventre à raison de 6 livres de poisson par jour, si comme on le place.

On peut avoir une idée du coût très modique d'une fin de semaine de camping dans le parc des Laurentides si l'on considère que les ménages peuvent réellement faire des économies en nourrissant leur progéniture avec les belles truites fraîches que le chef du clan aura prises... si ça mord.

Je me suis laissé dire cependant que le poisson est quelque peu rare dans ces endroits. A la Mare-du-Sault, par contre, il paraît que le terrain est trop près de la route et que les bruits des camions qui font la navette entre Québec et Chicoutimi rendent le sommeil assez dur aux campeurs.

POUR LA CUISINE

Par les temps qui courent, des temps de chaleur un peu intempérables, tout le monde recherche l'ombre d'un des biens les plus précieux. Ceux qui possèdent un petit abri pour la cuisine font envie à plusieurs.

Et pourtant cela n'est pas bien compliqué. On peut trouver partout où il se vend des accessoires de camping, de ces abris pour faire la popotte et pour la manger. Une toile, quatre poteaux et le tour est joué.

Il suffit de monter cet abri à quelques pas de la tente pour prendre un déjeuner sur l'herbe... à l'ombre. Le tout n'est pas tellement dispendieux et est peu encombrant.

En Espagne

Que dirions-nous si le camping dans la province de Québec avait connu quelque 718.000 campeurs au cours de la saison estivale. Personne ne le croirait. C'est cependant ce que le club international de camping d'Espagne a enregistré l'an dernier dans ce beau pays.

Il faut dire cependant que tout est bien préparé pour recevoir les campeurs, si attirant que sur le nombre situé plus haut, 700.000 étaient des étrangers. Il y a en effet 233 sites de camping autorisés qui sont tous soumis à l'inspection rigoureuse prévue par la loi (il y a donc une loi là-bas qui régit le camping) avant de pouvoir opérer.

Il est vrai que la saison de camping est passablement plus longue qu'elle ne l'est au Canada, plus particulièrement dans la province de Québec. Mais avec les quatre mois qui sont à notre disposition, et la vogue de plus en plus grande du camping chez nous, on atteindra certainement dans quelques années des records de fréquentation que nous ne soupçonnerons même pas à l'heure actuelle.

Surtout si on choisit les sites avec le même bonheur que l'ont fait les Espagnols qui ont établi le plus grand nombre de terrains le long de la Méditerranée. Il est vrai que nous n'avons pas d'endroits aussi idéaux que la Méditerranée, mais nous pouvons cependant tirer très bon parti des nombreux lacs et rivières et surtout, du St-Laurent.

Avant donc à ceux qui se rendent en Europe et qui veulent y piquer leur tente. Avant aussi à nos dirigeants qui pourraient peut-être aller faire un tour dans les vieux pays pour voir comment cela se passe.

Salutations.

Une prison à Ste-Foy ?

Le gerant de la cité de Ste-Foy, M. Gérard Reny, a confirmé qu'il y a eu des pourparlers entre le ministre provincial des Travaux publics, M. René St-Pierre, et S.H. le maire Noël Carter, concernant la construction d'une prison à la limite de Ste-Foy et de Cap-Rouge.

Les autorités ont discuté de l'échange de terrains et de la lo-

calisation de l'institution de réhabilitation pour les prisonniers. M. Reny a dit que le conseil était prêt à coopérer avec les autorités supérieures à la réalisation d'un projet comme celui-ci. Il n'a pas voulu en dire davantage, car les discussions n'auraient porté que sur une option de terrains pour le moment.

Campagne annuelle de recrutement de l'UCFR

Comme par les années passées, la Fédération de l'Union Catholique des Femmes Rurales du diocèse organise une campagne annuelle de recrutement. Déjà le plan d'action est tracé et, dimanche 11 août, toute une armée de propagandistes se mettra en marche pour visiter les foyers de nos paroisses, afin de mieux faire connaître leur mouvement, d'en préciser les buts et de faire adhérer des membres à leurs rangs.

Le secrétariat diocésain a déjà préparé la documentation nécessaire aux conseillères des différentes régions du diocèse de même que celle qui sera utilisée dans les soirées et quelques Cercles. Chaque propagandiste locale est au courant de l'objectif pour sa paroisse et nous sommes assurées que c'est avec enthousiasme que chacune travaillera à l'atteindre. Ainsi, le nombre de membres que la Fédération de Rimouski ambitionne de recruter, soit 2.700, sera bien dépassé encore cette année, avec un mot d'ordre bien

choisi: TOUS LES FOYERS VISITES. Ensuite viendront les émissions télévisées aux postes de Rimouski, Matane et Rivière-du-Loup. Mme Léon St-Pierre, présidente diocésaine, Mme Albert Lévesque, vice-présidente diocésaine, seront interrogées par Mlle Lucie Lajoie sur le mouvement et sur le programme de la campagne.

Pendant ce temps, les membres du Conseil local recevront des visites ou des communications de leur présidente de secteur, tout aussi bien que des circulaires du Secrétariat diocésain.

Le temps de recrutement étant assez court, les activités seront mieux coordonnées et les résultats arriveront au Secrétariat plus rapidement. Souhaitons que toutes les personnes qui ont un rôle à remplir lors de ces jours de travail en équipe y mettent la volonté nécessaire et que le succès couronne leurs efforts. (Communiqué)

Renault et Peugeot délaisseraient la belle province pour l'Ontario

Le "Daily Commercial News" rapporte que M. Ronald Cooksley, directeur du département du développement industriel de l'Ontario, en Ontario, a confirmé que la ville tenait une correspondance officielle avec deux des plus importantes firmes automobiles de France.

Les deux compagnies ont indiqué qu'elles étaient intéressées à s'installer au Canada, et des représentants de la Régie Nationale Renault ont visité la région de Oakville au début de l'année.

M. Cooksley ajouta qu'il a tenté d'attirer les deux constructeurs dans la région et que la firme Peugeot semble la plus intéressée. Il a dit que les représentants de Renault n'ont rencontré que les

autorités provinciales, ne voulant pas discuter au niveau municipal à ce moment.

La déclaration de M. Cooksley fait suite à une rumeur qui veut que la Régie Renault soit de plus en plus intéressée à assembler ses voitures en Ontario. Ils doivent d'ailleurs revenir au Canada prendre de plus amples renseignements.

M. Claude Moinet, un directeur de Renault, considère les nouvelles offres de la municipalité très alléchantes. Il a assuré les représentants d'Ontario que Renault avait encore l'esprit ouvert quant à la province où elle s'installerait. M. Macauley, ministre ontarien, a aussi contacté la S. A. Peugeot, 3ème manufacturier d'automobiles en France.

Très prochainement

Un pont relierait les deux rives à la hauteur de l'île d'Orléans

Nous apprenons d'une source officielle que le ministère de la Voirie projette de construire un nouveau pont reliant les deux rives, à la hauteur de l'île d'Orléans.

Il semblerait qu'une modification a été apportée au futur boulevard métropolitain de telle sorte qu'un embranchement rejoindrait la municipalité de Villeneuve. Cet embranchement serait la voie d'accès au nouveau pont qui porterait au bout de l'île d'Orléans.

On apprend aussi que le boulevard serait descendu à la hauteur de Beaufort où prendrait l'embranchement. Ceci désorganiserait complètement les autorités de Beaufort qui projetaient l'annexion de Beaufort-Ouest. Avec un tel changement, la municipalité serait divisée en deux et il n'y aurait qu'un petit bout de terre à annexer. Nous avons contacté le maire de Beaufort, M. Gaston Tremblay, qui nous a dit s'opposer à toute descente du boulevard dans Beaufort.

La course aux "tacots" de l'OTJ



Plus de 20 "tacots" ont participé hier, à la fameuse course annuelle de l'Ouvrre des Terrains de Jeux. A l'entente des trois dernières années, les autorités dirigeantes de cet organisme ont décidé cette année, de réserver cette course aux nouveaux tacots seulement. En effet, depuis quelques années, les gagnants dans les différentes catégories étaient pratiquement toujours les mêmes. La course de vitesse a été gagnée par le jeune Richard Racine, du parc Bardy, tandis que Jacques Martineau, du parc Berthelot, arrivait deuxième. Le premier prix pour la construction et l'appareillage d'un tacot, a été gagné par le véhicule no 22, propriété de Gilles St-Pierre, du parc Bardy. C'est le no 17, de Carol Dufresne, qui a remporté le deuxième prix. L'organisateur de

cette course était M. Serge Vau, responsable de la publicité et du matériel, à l'OTJ de Québec. Tous les

parcs de la ville ont participé à ce concours. (Photo "L'Action", par Marcel Laforce).

Accident mortel dans la Beauce

Une dame qui venait de quitter son chalet et qui rejoignait son mari qui l'attendait en auto, entre St-Joseph et Vallée-Jonction, a été heurtée à mort en traversant la route. La victime est Mme Odilon Roy, de St-Joseph de Beauce. Le conducteur de l'auto qui a frappé Mme Roy venait de croiser une autre voiture et d'allumer ses phares plus puissants quand il aperçut la femme, mais il n'a pu freiner à temps pour l'éviter. L'accident est survenu vers 10 h 30 hier soir. C'est l'ambulancier de la Maison Létourneau, de St-Joseph, qui s'est porté au secours de la victime.

Consécration de S. E. Mgr René Audet nouvel évêque-auxiliaire d'Ottawa

OTTAWA (PC) — Vingt-trois membres de l'épiscopat canadien assistaient hier matin à la basilique Notre-Dame d'Ottawa à la consécration de Mgr René Audet, évêque titulaire émé de Conocora et nouvel auxiliaire de l'archevêque d'Ottawa, Mgr Marie-Joseph Lemieux, o.p.

La cérémonie était présidée par Mgr Lemieux, qui agissait comme consécrateur, assisté des évêques de Pembroke, Mgr William Joseph Smith, et de Timmins, Mgr Marime Tessier, qui étaient les consécrateurs. Le nouvel évêque âgé de 43 ans, qui est montréalais d'origine avait comme l'un de ses assistants, son propre frère, M. l'abbé Maurice Audet, vicaire à

Kirkland Lake. Un autre de ses frères, religieux mariste, le frère Jean-Louis, directeur de l'école secondaire de Dorval était l'un des porte-offrandes. Au premier rang de l'assistance se trouvait le père du nouvel évêque, M. Louis-N. Audet, de Montréal, ainsi que sa sœur aînée, sœur Marie-Jeanne, directrice de l'école Ste-Jeanne d'Arc de Montréal.

Fils spirituel des pères jésuites, dont il a reçu sa formation classique et théologique, Mgr Audet avait tenu à choisir le jour de la fête Saint-Ignace de Loyola fondateur de la société de Jésus pour sa consécration épiscopale.

C'est le 30 mai 1948, que Mgr Audet fut ordonné prêtre pour

être immédiatement attaché au diocèse de Timmins en Ontario. Il y fut d'abord vicaire à la paroisse St-Joseph de Rouyn, puis aumônier à l'hôpital Youville de Noranda, jusqu'en 1952. Il fut ensuite vicaire à Kirkland Lake de 1952 à 1955, date où il fut appelé à l'évêché de Timmins pour y assumer les fonctions de procureur diocésain et de membre du conseil d'administration du diocèse.

Vivement intéressé par les mouvements d'action catholique et les problèmes sociaux, Mgr Audet a suivi pendant quelques années les cours d'été à l'université de St-Louis, Missouri, pour se spécialiser en sociologie.

Sacre de Mgr René Audet



● S. E. Mgr Joseph Lemieux, archevêque d'Ottawa, a présidé le sacre de son nouvel auxiliaire, Mgr René

Audet, qui est prêtre depuis 15 ans, à la basilique Notre-Dame, à Ottawa. S. E. Mgr Audet, 43 ans, origi-

naire de Montréal, appartenait au diocèse de Timmins, en Ontario. (Téléphoto UPI).



(Par FRANÇOIS TREFANIER)

La belle Annie comparait à nouveau en Cour "J'étais bien découragée" dit-elle au juge cette fois, pour s'être coupé les veines...

Avec une allure à la Greta Garbo, la belle Annie Laforest a de nouveau comparu, hier, en Cour des Sessions de la Paix, cette fois, pour répondre à une accusation de tentative de suicide.

"Un peu de repos ne vous fera pas de tort", a dit le juge Paul Roy après qu'Annie eut enregistré un plaidoyer de non culpabilité à l'accusation portée contre sa personne. "Je ne fixe pas de cautionnement pour vous permettre de reprendre votre liberté. Je vais attendre à demain..."

Et, Annie de rétorquer: "Monsieur le juge, je vous en prie, j'ai fait une erreur, je l'admet, mais, laissez-moi pas en prison..."

Le juge Roy: "Mais, qu'est-ce qui vous a pris au juste?" Annie: "Regardez ma feuille de route, vous allez comprendre. Quand on a une vie comme celle-là, il arrive que le découragement vous pousse... De toute façon, monsieur le juge, laissez-moi sortir, il n'y a plus de danger. J'en ai assez fait de prison..." Le juge Roy: "Une nuit de plus en prison ne vous fera certainement pas de tort..."

Et la belle Annie qui portait des lunettes fumées, un foulard noir et un imperméable kaki a pris le chemin de la prison pour se remettre d'aplomb. Au poignet, elle portait un pansement recouvrant la coupure qui passa près de lui causer la mort.

La belle Annie est une des spécialistes de la basse-ville, dans le genre: "Ca va être trente piastres pour toi mon trésor..."

"Il ne faut jamais peser trop fort sur une pédale à gaz", rappelle le juge Dorion

"Il n'y a aucun doute que la vitesse à laquelle circulait le préposé de la défenderesse constituait une imprudence et même une faute grave étant donné l'état de la route à l'endroit où l'accident est arrivé. Si le préposé de la défenderesse avait été prudent et s'il avait circulé à une vitesse réduite, il est plus que probable que l'accident aurait été évité". Telle est la déclaration qu'a faite, hier, le juge en chef de la Cour Supérieure le juge Frédéric Dorion en maintenant un acte en action en dommages de \$1.585, intentée par un bûcheron de St-Aimé des Lacs M. Sylvio Larouche, contre la compagnie Donohue Brothers.

L'accident qui était la cause du litige s'était produit le 7 janvier 1959 vers 4 h 30 sur la route nationale à St-Aimé des Lacs. A un certain moment, le demandeur qui circulait à bord d'une automobile était entré en collision avec une camionnette conduite par un préposé de la défenderesse à un endroit où le chemin avait été considérablement rétréci par des banches de neige, rétréci au point qu'une seule automobile pouvait circuler.

Le juge Dorion a tenu la défenderesse responsable car son préposé circulait à une vitesse excessive au moment de l'accident. Le demandeur pour sa part s'était introduit dans le chemin le premier et circulait normalement.

Marcotte et Rheault auraient voulu faire de la protection au restaurant Romano

Deux habitués du quartier St-Roch bien connus des membres de la Sûreté municipale, Gilles Marcotte, 29 ans, autrefois fonctionnaire au Parlement et Paul-Achille Rheault, un journaliste de 37 ans ont comparu, hier, en Cour des Sessions de la Paix, pour répondre à l'accusation d'avoir causé des lésions corporelles au personnel du restaurant Romano situé au 866 boul. Charest-Est à Québec.

Aux accusations portées contre leur personne, Marcotte et Rheault ont plaidé non coupables et le juge Paul Roy a re-

fusé de fixer un cautionnement après que le procureur de la Couronne Me Jean Grenier eut déclaré que les incidents à l'origine des accusations auraient trait à un racket de la protection comme celui des frères Du-

bois à Montréal. Marcotte et Rheault ont été accusés d'avoir causé des lésions corporelles en fin de semaine à Mendie Romano, Joseph Romano, Camella Romano et Alfredo Romano.

Quatre autres personnes doivent comparaître en rapport avec cette affaire.

Les cigarettes en l'occurrence avaient été volées à l'épicerie Centrale à St-Agapt.

Le juge Baillargeon a fait preuve de clémence étant donné que l'homme n'avait jamais été condamné.

"Injustice"! crie Me Emilien Simard

L'avocat Me Emilien Simard a qualifié, hier, d'injuste le fait que des accusés ne puissent être assis à côté de leur avocat lors des procès aux Assises criminelles de la Cour du Banc de la Reine.

On sait que de façon générale, les personnes qui subissent leur procès devant les jurés doivent demeurer dans la boîte des accusés.

Me Simard a qualifié le tout d'injuste hier lors de l'enquête préliminaire de deux québécois accusés d'effraction avec intention chez Marcel Rochette.

Me Simard plaiderait alors que

la Couronne n'avait pas le droit d'obliger ses clients à se tenir debout dans un line-up pour fins d'identification. Le procureur de la Couronne, Me Anatole Coriveau plaiderait le contraire et c'est en réponse à un de ses arguments que Me Simard a fait la remarque ci-haut.

Le juge Paul Baillargeon qui présidait les enquêtes a cependant permis la preuve signalant que "C'est le juge qui est maître à l'enquête".

Au terme de leurs enquêtes, les deux accusés ont été renvoyés pour subir leur procès aux Assises.

Le steak haché n'était pas bon

Pour avoir vendu de la viande impropre à la consommation, un boucher de St-Henri, comté de Lévis, a été condamné, hier, à \$100, d'amende par le juge Paul Roy de la Cour des Sessions de la Paix.

Le boucher avait été surpris le 20 décembre alors que de l'acide sulfureux se trouvait dans le steak haché. Cet acide redonne de la couleur à la viande.

Le Dr W. Caron nommé directeur du département de chirurgie de la Faculté de Médecine

Mgr Louis-Albert Vachon, recteur de l'Université Laval, annonce la nomination du docteur Wilfrid Caron, F.R.C.S. (C), professeur agrégé, au poste de professeur de chirurgie et de directeur du département de chirurgie de la Faculté de Médecine où il succède au professeur François Roy qui, pendant de nombreuses années, a rempli ces fonctions avec autant de compétence que de dévouement. Né à Lislet le 27 septembre 1912, fils du capitaine Amédée Caron, le docteur Wilfrid Caron a fait ses études classiques au Collège de Lévis et sa médecine à Laval où il obtint son doctorat en médecine en 1939.

La Teinturerie Mathieu endommagée par le feu

Un incendie qui a pris naissance vers 4 h 45 hier a pris-midi à l'endommagement la teinturerie Mathieu, au 700 de la rue St-Albert, à Québec. M. René Beliveau, un employé, a été le premier à découvrir les flammes, et a tenté de les éteindre à l'aide d'un boyau d'arrosage, en attendant l'arrivée des pompiers de la caserne no 10, qui ont été alertés par téléphone. A l'arrivée de ces derniers, les flammes couvraient dans l'entretoiture et menaçaient de se propager à toute la couverture.

Devant la marche rapide de l'élément destructeur, deux lances enregistrent successivement, firent accourir les pompiers de 7 casernes. Les sapeurs dirigés dans leur travail par le directeur du service des incendies, J. B. Voiselle et son assistant, Henri Auclair, ainsi que le chef de district, Jos. Beaudry, se sont servis de 6 lances pour circonscire les flammes qui se sont limitées à la toiture. Cependant, l'atelier a subi de lourds dommages par l'eau, mais les autorités de l'entreprise ont déclaré que les o-

pérations reprendraient dès ce matin et que les clients de la Teinturerie Mathieu pourront entrer en possession de leur nettoyage d'ici deux ou trois jours. Il apparaît que le feu a origine près de la cheminée, sur la toiture, au-dessus des fournaies.

Personne n'a été blessé au cours de ce sinistre, dont la cause est inconnue pour le moment. Les dommages seraient de l'ordre de quelque \$30.000. Les derniers sapeurs ont réintégré leur caserne à 3 h 30 hier soir.

● S. E. Mgr Joseph Lemieux, archevêque d'Ottawa, a présidé le sacre de son nouvel auxiliaire, Mgr René

Audet, qui est prêtre depuis 15 ans, à la basilique Notre-Dame, à Ottawa. S. E. Mgr Audet, 43 ans, origi-

naire de Montréal, appartenait au diocèse de Timmins, en Ontario. (Téléphoto UPI).

l'Action éditoriale

Lorenzo Paré, rédacteur en chef

derrière les faits — les institutions

Le Sénat américain et les traités

Une bonne affaire

La nouvelle que la compagnie Wabush Iron construirait son usine de bouletage du minerai de fer à Pointe Noire, dans la province de Québec, et non à Wabush, au Labrador, peut avoir passé comme un fait divers, sans grande importance, pour bien des gens. Mais en réalité, il s'agit d'une victoire pour la province de Québec.

M. Smallwood, le premier ministre de Terre-Neuve, était bien décidé à ce que le minerai de fer extrait par cette compagnie soit traité à Terre-Neuve dans une usine qui fournirait du travail à la population de cette province. Il avait même menacé la compagnie Wabush Iron de lui retirer ses droits d'exploitation si elle décidait de faire traiter son minerai hors du Labrador.

Pour la compagnie, il était beaucoup plus avantageux de faire traiter ce minerai dans la province de Québec, à Pointe-Noire, et de l'exporter sur les marchés américains par Sept-Îles. Mais Wabush détenait par ailleurs des actions d'une autre compagnie, la Newfoundland and Labrador Corporation, qui a les droits de coupe et d'exploitation minière sur un vaste territoire au Labrador et à Terre-Neuve. Pour obtenir de M. Smallwood la permission de construire son usine à Pointe-Noire, Wabush a dû lui céder les titres de la NALCO.

Mais il y a plus. Terre-Neuve compte beaucoup sur l'exploitation des ressources

hydroélectriques du fleuve Hamilton pour son développement industriel. Or la mise en valeur de ces ressources exigeant des mises de fonds considérables et ne serait rentable que si une partie importante de l'électricité produite peut être exportée.

Mais pour exporter ce pouvoir, il faut passer par le territoire québécois. C'est là que M. Lesage attendait M. Smallwood.

En fait, l'acquisition des titres de NALCO par M. Smallwood ne signifie pas grand chose car, à l'heure actuelle, cette compagnie est improductive. Mais l'installation de l'usine de bouletage à Pointe-Noire était importante pour cette région du Québec, vaste réservoir de main-d'œuvre. Et les perspectives d'une industrie sidérurgique québécoise en augmentant encore la valeur.

Le véritable marché n'a donc pas eu lieu entre Wabush et M. Smallwood, bien que celui-ci ait pu aider à M. Smallwood à sauver sa face, mais entre M. Lesage et M. Smallwood. L'électricité des chutes de Hamilton ne passera par le Québec que si Wabush installe son usine à Pointe-Noire.

M. Smallwood n'avait pas le choix. Et c'est pourquoi l'Hydro-Québec achètera le surplus de pouvoir des centrales du fleuve Hamilton et l'acheminera vers les marchés industriels du Québec et d'ailleurs, s'il en reste. Dans toute cette affaire, c'est notre province qui en profite le plus.

Jean HUBERT

"Il (le Président) aura pouvoir, avec l'avis et l'accord du Sénat, de conclure les traités, mais le vote des deux tiers des sénateurs présents sera requis".

(Constitution des Etats-Unis, art. II, sec. 2, par. 2).

Des événements récents nous ont rappelé que si le Président des Etats-Unis est l'organe normal du gouvernement américain dans ses relations internationales, il n'en est pas moins soumis pour ce qui est de la conclusion des traités à la volonté des sénateurs. A l'origine de cette règle, il y eut le désir d'empêcher que le Président puisse prendre seul des décisions importantes dans le domaine international et surtout l'intention que le système permette aux Etats, représentés également au Sénat, de participer aux traités dont le contenu s'applique automatiquement à leur population. En effet, aux Etats-Unis, contrairement à ce qui existe au Canada, un traité, dès qu'il est conclu selon toutes les exigences de la constitution, devient, en vertu de l'article VI de la constitution, "the supreme law of the land" et il n'a pas à être mis en vigueur, comme chez nous, par une loi du pouvoir central ou des pouvoirs locaux en tenant compte de la répartition de la compétence.

Voici comment habituellement les événements se déroulent. Tout d'abord, les négociations se poursuivent entre les gouvernements intéressés et dès ce moment, le gouvernement américain, préparant l'avenir, tient au courant de ses démarches officiellement quelques sénateurs. Cela peut durer des mois et même des années. Puis on en arrive finalement à un texte accepté par les parties et qui est signé par leurs plénipotentiaires. Ce texte est en deux exemplaires. Celui du gouvernement américain est généralement envoyé au Sénat où il subit une première lecture pour être ensuite étudié par l'important comité des relations étrangères qui peut siéger secrètement ou publiquement, entendre des témoins et qui finalement

fait rapport au Sénat. Après débat, le traité est mis au vote et c'est alors que pour être validement approuvé, il doit l'être par les deux tiers des sénateurs présents et forment quorum. Dans l'affirmative, le président appose alors sa signature au traité qui devient en vigueur; dans la négative, rien n'empêche de soumettre de nouveau le traité au Sénat si on juge que les circonstances rendent son approbation par les deux tiers plus facile.

Jean-Charles BONENFANT

Alors que les auteurs de la constitution américaine ont sans doute voulu faire du Sénat un "Conseil du Président" en matière de traité, la pratique en a fait un organisme d'approbation. En général, le Sénat a approuvé les traités qu'on lui a soumis avec une exception extrêmement importante, celle du traité de Versailles, au lendemain de la première grande guerre. De 1929 à 1947, sur 266 traités soumis au Sénat, 217 ont été ratifiés, 22 retirés et le Sénat n'a pris aucune action sur les autres.

Il existe depuis assez longtemps des moyens constitutionnels de contourner l'approbation du Sénat. Le Président peut d'abord faire voter par une majorité simple de chacune des deux chambres du Congrès le contenu du traité, et le tour est joué. C'est ce qu'on fit après le refus du Sénat de ratifier le Traité de Versailles pour permettre aux Etats-Unis d'adhérer à la treizième partie du Traité relatif au Bureau international du Travail. Le Congrès peut aussi donner au Président mandat de modifier une entente internationale sans qu'il soit besoin ensuite de faire approuver de modification par les deux tiers des sénateurs. Enfin, le président peut aussi conclure comme chef du pays des "executive agreements". En quoi ces derniers peuvent différer véritablement des traités? On

ne le sait pas exactement, mais la Cour suprême a reconnu qu'ils étaient valables sans l'approbation des deux tiers des sénateurs. Tout de même, des ententes importantes comme celle sur les essais nucléaires doivent être considérées comme des traités et ne peuvent guère éviter l'épreuve du Sénat.

Le système américain des traités est-il supérieur au nôtre? Il est difficile de répondre directement à cette question par suite des différences essentielles qui existent entre les institutions politiques des deux pays. Il est sûr que notre Sénat n'a pas les qualités du sénat américain et que son approbation ne serait en aucune façon une manifestation de fédéralisme comme aux Etats-Unis. Au fond, au Canada, c'est l'approbation des deux Chambres qui est nécessaire non pour la conclusion du Traité mais pour la mise en vigueur de ses dispositions. Des provinces comme le Québec ne pourraient certes pas accepter que le contenu d'un traité soit automatiquement "the law of the land", car ce serait un moyen indirect de chambarder la répartition de la compétence dans plusieurs domaines comme le travail ou la sécurité sociale.

Par ailleurs, il y a au Canada un double malaise provenant de l'incapacité d'Ottawa d'assurer la mise en vigueur de tous les traités conclus par notre pays et par suite aussi de l'incapacité des provinces, surtout du Québec, de conclure certaines ententes internationales dans le domaine culturel. Un peu d'imagination permettrait toutefois de trouver des mécanismes permettant de résoudre ces problèmes.

Bibliographie :

Cet article a été écrit à l'aide des deux ouvrages suivants : John H. Ferguson and Dean E. McHenry, *The American Federal Government*, Sixth Edition, 1961. McGraw Hill Series in Political Science; André Tunc et Suzanne Tunc, *Le système constitutionnel des Etats-Unis d'Amérique*, volumes 1 et 2, Editions Domat, Montchrestien.

Convoquer les "Etats généraux" du Québec métropolitain

Si nous comprenons bien le problème des communications routières entre les deux rives du fleuve, dans le Québec métropolitain, il se pose en somme de la façon suivante : D'ici par exemple à une vingtaine d'années, pour relier le nord au sud, il faudra entre Québec et Lévis et dans les secteurs avoisinants un nombre croissant de nouvelles voies. Des ponts? des tunnels? L'affaire reste à déterminer. Ici, ce pourra être une chose et là une autre, voire même un ou des ponts-tunnels. De toute manière, l'on devra sans trop tarder décapiter les moyens actuels de passer d'une rive à l'autre.

A cet égard, le mémoire préparé par le Bureau de l'industrie et du commerce de Québec métropolitain Inc. constitue une authentique mine de renseignements. On y trouve des notes du plus haut intérêt sur la démographie régionale, la circulation, l'économie, le tourisme, les aspects d'ordre technique et financier, etc. Pour fins d'étude, le document considère tout à la fois le cas même de la zone métropolitaine québécoise, comprenant quelque 35 municipalités; le cas de la région économique de Québec, groupant une dizaine de comtés; puis, le cas de la zone d'influence québécoise à laquelle se rattachent les régions de Chicoutimi et du Saguenay, du Bas du fleuve et de la Gaspésie, de l'Islet-Kamouraska, de la Beauce et des Bois-Francs.

En 1941, la région métropolitaine de Québec renfermait une population de 224.756 âmes; chiffre à comparer avec celui de 353.762, en 1961. Selon des projections statistiques rationnelles, cette population sera, dans dix-huit ans (en 1959) de l'ordre de 625.920 âmes. De même pour la population de la région économique qui, en 1941, était de 474.592 âmes et, en 1961, de 670.293; on prévoit qu'elle atteindra le chiffre de 990.853 âmes en 1981. Et de même encore pour celle de la zone d'influence qui était de 1.152.992 âmes en 1941 et de 1.686.862 âmes en 1961; elle sera, d'ici le mémoire, de 2.449.308 dans moins de vingt ans.

Et le nombre des véhicules en circulation? Dans le Québec métropolitain, il était d'environ 85.725 il y a deux ans, soit en 1961. Il est permis de croire, estime le document, qu'en 1971, soit dans huit années, l'on en comptera 139.757 et quelque 216.000 en 1981. Pour la région économique de Québec, le nombre des voitures, de 1961 à 1981, devrait passer de 161.516 à 341.673; et, pour la zone d'in-

fluence québécoise, de 406.472 automobiles et camions à 844.588.

C'est vérité de LaPalice de dire que le volume de la circulation routière dans le Québec métropolitain prend des proportions à un rythme encore plus rapide que le chiffre de la population et du nombre des véhicules de cette même zone québécoise. Au pont de Québec, seule artère reliant présentement les deux rives du fleuve, dans la région donnée, l'on note depuis quelques années, une augmentation moyenne d'environ 10 p. 100. A ce sujet, le mémoire du Bureau dit :

— "Ce taux moyen d'augmentation permet d'estimer que la circulation routière entre les deux rives pourrait atteindre 10.164.000 véhicules en 1967; 16.870.000 voitures en 1972; 24.467.000 véhicules en 1976; 35.600.000 automobiles en 1980; et 39.400.000 véhicules en 1981".

* * *

Comme première solution, le gouvernement Lesage, en le sait, entend construire à 700 pieds en amont de l'actuel pont de Québec, un deuxième pont à six voies. Que penser de semblable geste qui, manifestement, s'inspire de l'approche de l'Exposition montréalaise de 1967? Pour sa part, le mémoire du Bureau de l'industrie et du commerce de Québec métropolitain Inc. signale : La capacité maximum d'une route à six voies est de quelque 11.000.000 de véhicules par année. Dès 1967, les besoins auront excédé le rendement possible d'une route à six voies; huit ans plus tard, en 1975, on aura dépassé la capacité maximum de deux routes à six voies; et, en 1980, ce sera la capacité conjointe de trois routes à six voies que l'on aura excédée. — "IL FAUT SONGER NON SEULEMENT A UN, MAIS A PLUSIEURS NOUVEAUX MOYENS DE COMMUNICATIONS ENTRE LES DEUX RIVES".

Encore là, pensons-nous, tout le monde s'entend. Là où existe en quelque sorte le noeud à trancher, c'est de savoir à la fois comment aller au plus pressé et, du même coup, poser un premier geste tenant bien compte des besoins présents et futurs. Nul des participants à la discussion n'exclut l'une quelconque des solutions proposées par les autres. Mais l'on connaît, d'une part, l'insistance que le mé-

moire du Bureau met à réclamer un lien direct (un tunnel, de préférence) entre Québec et Lévis; et, d'autre part, la vive réaction de plusieurs municipalités, notamment celle de Lévis, et organismes importants, face au projet ministériel de construire un nouveau pont au sud-ouest de Québec.

Chacun fait valoir ses arguments. Aussi, une rencontre entre des représentants du gouvernement du Québec, du Bureau de l'industrie et du commerce et des délégués des diverses villes et associations de la région s'impose décidément. Un point d'aspect technique, entre autres, reste à élucider : Pour expliquer ses réticences au sujet de l'éventuel percement d'un tunnel entre Québec et Lévis, le gouvernement soulève la question de la faille Logan, ce phénomène ou accident géologique caractérisant les lieux donnés. Or, dans son mémoire, le Bureau considère que "L'OBJECTION DE LA FAILLE LOGAN A LA CONSTRUCTION D'UN TUNNEL TOMBE D'ELLE-MÊME, PUISQUE L'ADITE FAILLE EST SITUÉE LOIN EN DEHORS DES TRACES PROJETES". Qui au juste, sur ce point comme sur d'autres, a raison ou tort?

* * *

En bref, la convocation, sans délai, de ce que l'on pourrait appeler les "Etats généraux" du Québec métropolitain est nécessaire. Entretiens au cours desquels l'on pourra du choc des idées tirer la lumière. Tous, en somme, visent le même but : Améliorer et multiplier les moyens de communications entre les deux rives du Saint-Laurent. Malgré leurs indéniables mérites, le pont actuel, jadis conçu pour le rail, et la Traversée de Lévis ne suffisent absolument pas à la tâche. Il faut plus et beaucoup plus.

Tout compte fait, il faut savoir gré au Bureau de l'industrie et du commerce de Québec métropolitain du substantiel mémoire soumis à qui de droit. Ce document dont les signataires sont MM. Charles-H. Robitaille, président du Bureau, Jean Saint-Jacques, ing. p., vice-président, Armand Vian, directeur général, Yves Poisson, assistant directeur général et Claude Diamant, secrétaire administratif, est une précieuse contribution à l'étude du grave problème des communications entre les deux rives du Saint-Laurent, dans la région métropolitaine. Un problème que finira bien par régler le concours de tous les hommes de bonne volonté!

Le problème des communications entre les deux rives du fleuve

par

Odilon ARTEAU

Sirop d'érable

Dans un journal du 27 juin, je lisais dans l'opinion du lecteur "un cultivateur beauceron déçu". Ce producteur se plaint, et avec raison du prix que le sirop d'érable est vendu de ce temps-ci. Et il semble s'en prendre un peu au plan conjoint mais surtout au gouvernement. Ce monsieur nous parle du salaire des médecins, des avocats, des notaires, mineurs, menuisiers, etc., et se dit : "Est-ce que les autres classes de la société reculent ou avancent?" Il nous parle aussi du prix augmenté des machines aratoires, etc. Eh bien monsieur le cultivateur déçu, je sympathise avec vous, nous avons déjà été les rois de la terre et nous l'étions, en effet, par le nombre mais nous ne le sommes plus maintenant puisque nous représentons à peu près 12% de la population agricole.

Avons-nous le moyen, nous les agriculteurs, de travailler isolément? Tous les gens que vous nommez plus haut sont groupés dans une association professionnelle. En faites-vous partie, vous-même de votre association professionnelle? J.U.C. C.7 Si vous en faites partie, soyez-en félicité. Mais il faut admettre que la moitié des cultivateurs n'ont pas compris ce que les autres groupes de la société ont compris, soit le besoin de l'association.

Le plan conjoint de sirop d'érable dans Québec Sud livre une bataille en règle de puis 5 ans, comme vous le dites. Il a obtenu des résultats assez satisfaisants, si on considère le petit nombre de producteurs dans ce plan à comparer au reste des producteurs de la province et un peu à l'extérieur.

N'oublions pas que sur une production d'environ 30 millions de livres de sirop annuellement, seulement 4 millions de livres passent par le plan conjoint. Si tout le sirop d'érable était entre les mains d'organisations appartenant à la classe agricole, soit "Plans Conjointes", nous pourrions contrôler ce produit et par le fait même avoir un prix raisonnable, mais tant et aussi longtemps que les cultivateurs eux-mêmes alimenteront les Compagnies qui n'ont pas intérêt à payer le sirop d'érable, le prix qu'il vaut, nous serons dans l'obligation de rester petits voire même de disparaître. La réponse est à nous, CULTIVATEURS.

"Cultivateurs mémons - nous de nos affaires, mais mémons-nous en". (Mgr Courchesnes).

Signé: Jettin Tienbon, un a
Signé: Jean Tienbon, un Beauceron.

Québec, 13 juillet 1963. Me permettez-vous de prendre une place dans les colonnes de votre journal afin de donner mon appréciation sur des faits récents qui se sont passés à Québec, devant des foules assez considérables.

Après avoir participé longtemps aux parades de la St-Jean-Baptiste, cette année je me suis donné le luxe de voir moi-même. J'en suis revenu très déçu. Plus encore après avoir vu la parade de Champlain. (ou de la Confédération, comme certains disent).

Pour la St-Jean-Baptiste, les chars allégoriques étaient beaux, certainement. Cependant l'impression générale que nous ressentions à la lecture de toutes les annonces et pancartes, était que cette parade fut plutôt commerciale et politique au lieu de patriotique.

Nous y avons vu des commerces étrangers qui viennent drainer nos faibles avoirs, pour nous combattre ensuite. Je comprends bien qu'il fallait vendre la parade en premier. Etait-ce là la campagne de l'achat chez nous?

Que venaient faire ces Dauphines avec chacune son par-

neau d'annonce? Il manquait les savons et le plan de finance. Hélas il manquait aussi le fameux mouton. Quelqu'un a dit qu'il était parti pleurer auprès du monument Wolfe. ... Ou étaient-elles nos maisons d'affaires canadiennes-françaises? Ont-elles été refusées?

Ces chars étaient espacés par des corps para-militaires, des cliques tapageuses, aux cadences quasi jazzées. Musique fondroyante américaine et uniformes de même style avec sur la tête, la fameuse boîte en carton avec plumeau. Mode américaine évidemment et qu'il nous faut copier nécessairement.

J'étais au Poste de Salut. Franchement ce fut un vrai concours de tapage américain. Seules les majorettes de Québec-Ouest (avec un joli uniforme) nous ont donné un air de notre folklore. J'ai entendu par l'un de ces groupes "It's a long way" et par un autre "Washington Post". Si c'est la l'éducation que l'on donne à nos enfants, certainement que le chemin sera long avant d'avoir une bonne équipe canadienne-française.

Aucun éclair pour saluer militairement notre drapeau de Carillon. Une garde à joué un air quelconque et le 22ème a rendu le chant. L'un des dignitaires s'est même trompé en embrassant le drapeau provincial au lieu de notre relique. "By the left quick march" et la parade des Canadiens français s'est mise en branle.

J'ai cherché en vain nos vraies fanfares québécoises, nos scouts, nos guides, nos zouaves (ou tout est français) nos gardes paroissiales, les délégations, les pompiers, nos constables, etc. La plupart de ces mouvements sont morts ou trop faibles pour parader faute de soutien patriotique, municipal, etc.

Evidemment nos corps de jeunes cadets ne sont pas intéressés, puisque nous nous appliquons à leur faire considérer la langue étrangère supérieure à la nôtre, par leur entraînement.

Pourquoi ces étrangers à la fête de Champlain? Pourquoi cette fanfare étrangère, anglaise, qui a oublié évidemment de nous jouer des airs appropriés, plus nobles. Sans doute pour ne pas froisser messieurs ces Anglais, il ne fallait pas leur demander cela.

Si c'est tout notre arsenal canadien-français que nous avons défilé devant nous ces deux jours, je plains ceux qui sont

venus de loin afin de retremper leur foi patriotique. J'ai trouvé le tout très fade. Cela explique un peu pourquoi la St-Jean-Baptiste est plutôt occasion de congé, d'évasion, hors de la ville.

Manquons-nous d'élite dans notre peuple? Ou y a-t-il tant d'arrogance dans notre patriotisme que qu'elle ne puisse tout voir, tout corriger. Nos chefs sont-ils aussi tôt enrôlés ou effacés des qu'ils élèvent la voix?

Le gain du succès et la gloire des honneurs ont-ils fait oublier le devoir de donner à ces fêtes leur vrai cachet, et à ceux qui y participent un nouvel élan?

J'ai remarqué le peu d'enthousiasme, dans la parade, sur les trottoirs, dans les défilés. Aucun applaudissement. Devant ces faits, des jeunes démissionnent, d'autres sont étonnés, d'autres sont déçus, causés souvent par la fourberie de l'adversaire et l'inertie d'un grand nombre des nôtres.

La critique est facile, mais elle est aussi utile. Il y a tant à faire.

H. Robitaille,
1522, Benoît XV, Québec.

Votre opinion

Une triste célébration

Education chrétienne

M. le Rédacteur, Le gouvernement de l'Etat du Québec a posé un acte de sagesse en reportant l'étude du bill 66 à la prochaine session. Je m'en réjouis parce que ce délai me donne l'espoir que nos législateurs se rendront compte qu'un tel projet est inopportun. En vue du plus grand bien de notre peuple, ce projet devrait être mis en veilleuse pour de bon lors de cette session.

Ce dont notre peuple a besoin présentement pour se réaliser pleinement, ce n'est pas d'un ministère de l'Education, mais d'un ministère de la Bonne Nouvelle, afin que les deux autorités, civile et religieuse, coopèrent à la christianisation de l'âme de notre peuple. En plus de ses dévotions sentimentales, il faut lui enseigner l'idéal évangélique. Il n'y a que la poursuite sérieuse de cet idéal qui puisse lui assurer son épanouissement.

Il s'agit avant toute initiative d'envergure d'apprendre à nos gens que leur progrès spirituel, intellectuel et économique réside dans le respect de la hiérarchie des valeurs chrétiennes. La première de ces valeurs est la pensée du Christ que tout citoyen chrétien doit incarner et s'en inspirer dans toutes ses activités. Cette pensée a Dieu pour objet et tout ce qui en découle donne le succès. Ce n'est certainement pas en introduisant une conception matérialiste de la vie dans nos écoles que nous guiderons le peuple vers cet idéal. Un ministère de l'Education au Québec aurait vite fait de nous doter d'un en-

seignement pragmatique rivé à la matière. Pour un peuple chrétien, ce serait un non-sens.

Il est vrai que la mentalité chrétienne n'est pas encore pleinement le fort de notre peuple. Mais notre devoir est d'y aspirer. C'est là la tâche de nos élites. Quelles n'aillent pas, par manque de clairvoyance ou absence d'une foi vivante, coopérer avec des immigrants athées qui se sont donné pour mission de bannir l'idée de Dieu du cœur de tous les hommes. C'est pourquoi ils veulent au Québec, comme ils l'ont réussi ailleurs, obtenir l'étatisation de l'éducation afin de "épandre plus librement leur athéisme au sein de la jeunesse étudiante".

L'éducation sous la domination du pouvoir politique, ce serait l'installation à demeure du patronage dans le domaine le plus noble de la société. — On revendique toutes sortes de droits au nom de la liberté démocratique et de ses principes. Que l'on sache bien à ce sujet qu'une démocratie ne peut être viable sans une religion efficace dans la conscience des citoyens. N'aitons pas, par une fausse conception de la démocratie, livrer le domaine sacré de l'éducation au pouvoir politique dont les tenants sont sans cesse à la merci des puissances d'argent les moins loyales. Ce serait faire entrer dans notre histoire nationale le fait historique le plus déplorable. Construisons plutôt sur ce que notre système éducatif nous a donné de bon dans le passé.

Georges BERGERON

L'Action sociale

Directrice: Françoise La Rochelle-Roy



Frais tissus d'Ernel, vedettes '63

Grandeurs 34 à 48



De ligne droite, cette jolie robe se distingue par son grand collet.

Les manches se font courtes. Le patron 9326 — grandeurs: 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48.

Envoyez 0.50 en bon de poste. Les timbres ne sont pas acceptés.

Écrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, "L'Action", 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 10 jours entre la date de commande et la réception du patron.

No du patron _____
Mesure désirée _____
Nom _____
Adresse _____

RAYMOND et SUZANNE DE PARIS
Le salon le plus français du Québec — Syndicat, 7e étage.
**Lundi p.m., mardi, mercredi et jeudi...
sont des jours très "SPECIAUX"**

Vous serez une beauté ravissante cet été, si vous prenez l'avantage de la permanente spéciale au salon Raymond et Suzanne de Paris, comprenant la coupe, la mise en plis, valeur 15.00

MODELING à compter de 7.50
Demandez nos coupons "OLIVER" et "VACANCES"
Durant juillet et août, le salon est ouvert du lundi après-midi jusqu'au samedi avant-midi.
Pour votre rendez-vous, signalez 529-7351
Tél. privé: 529-9071



Une enquête à l'échelle nationale

Entre l'offre et la demande, ce sont les régions rurales qui se ressentent le plus du manque d'infirmières au Canada

(Par Patricia RUSAK)

A l'hôpital Western Memorial de Corner Brook Terre-Neuve, on a décidé de réduire de 1-3 les services ordinairement assurés. La raison: manque d'infirmières.

A St-Jean, au Nouveau-Brunswick, l'hôpital Général abrite une section comportant 36 lits, entièrement outillée, mais qui reste inoccupée. La raison: manque de personnel.

L'hôpital St-Joseph de Hamilton se trouve devant le même problème, cette fois avec 76 lits inutilisés.

En Alberta, l'hôpital Général de Medicine Hat a interrompu pour 1963-64 ses cours aux infirmières. Il n'y a pas suffisamment de professeurs.

Ce sont là quelques exemples d'une situation qui a beaucoup attiré l'attention au Canada, ces derniers temps: comment avoir suffisamment d'infirmières.

Un relevé transcanadien effectué par la Presse Canadienne indique que l'intensité du problème va d'un manque relatif d'infirmières dans les régions rurales à un équilibre fragile, dans les zones urbaines, entre l'offre et la demande.

Certains endroits, les manques sont interminables; on les ressent surtout dans les mois de vacances, à l'été, ou lorsque de nouveaux hôpitaux sont construits, ou de nouvelles ailes ajoutées à des hôpitaux déjà existants.

Dans les domaines où le nombre d'infirmières est suffisant, il peut quand même exister des déficiences au niveau de l'administration ou de l'enseignement du nursing.

Semaine de travail plus courte

L'administration des hôpitaux et les porte-parole des associations d'infirmières donnent plusieurs raisons au manque d'infirmières. Parfois, il s'agit d'un ensemble de facteurs différents.

Tout d'abord, de plus en plus de Canadiens exigent des traitements à l'hôpital; en même temps, on a réduit la durée des heures hebdomadaires de travail pour les infirmières.

Le commerce et l'industrie attirent de plus en plus de femmes qui auparavant auraient choisi la carrière d'in-

firmières. Et il est rare que les salaires offerts aux infirmières soient assez élevés pour attirer des jeunes filles qui ont vraiment "la vocation".

Dans le même ordre d'idées, de plus en plus de professions ouvrent leurs portes aux femmes, et, fréquemment, offrent plus d'avantages pour un nombre moins élevé d'années d'apprentissage.

Certains améliorations dans l'enseignement même du nursing sont responsables dans une certaine mesure du manque d'infirmières. Celles-ci accomplissent aujourd'hui des tâches qui autrefois étaient le fait des médecins. De la sorte, un plus grand nombre d'infirmières qu'autrefois sont requises pour prendre soin d'un nombre inchangé de patients.

D'autre part, les plus hauts salaires payés aux États-Unis attirent certainement un certain nombre de nouvelles diplômées. Et, même lorsqu'elles choisissent de demeurer au pays, elles peuvent démissionner d'une région à faibles salaires à une autre où ceux-ci sont plus intéressants; elles créent de la sorte des raretés régionales.

Obligations plus grandes

Selon le Dr Helen Mussalem, directrice de l'administration du Canadian Nurses's, il n'existe pas d'insuffisance fondamentale d'infirmières, même si "nous pouvons dire qu'il existe des postes non occupés".

Le rapport du nombre des infirmières au chiffre de la population canadienne est de 1 à 200, un des plus élevés au monde, estime Mme Mussalem. Et 10 diplômées de High school sur 100 décident de devenir infirmières — "un excellent pourcentage" — bien que de ce nombre une sur cinq ne termine pas son cours.

"C'est la façon d'utiliser les infirmières qui n'est pas bonne", remarque-t-elle en soulignant que 15 pour cent du temps de travail de celles-ci est passé à accomplir des tâches qui ne sont pas proprement de garde-malade.

Cette opinion est aussi celle de Dorothy M. Percy, directrice-consultante en nursing au ministère fédéral de la Santé

Mlle Percy estime que, même si les infirmières d'aujourd'hui effectuent moins de travaux ménagers qu'autrefois, en revanche les charges administratives et de cléricature ont augmenté.

Selon elle, la disponibilité croissante des assistantes aux infirmières est d'une grande utilité, mais "les standards tendent à s'abaisser" à moins que le personnel ne compte un nombre suffisamment élevé d'infirmières.

Salaires bas

Le salaire moyen accordé à une infirmière débutante est au Canada de \$366 par mois. Ce chiffre moyen comprend les salaires de Terre-Neuve: \$229 et ceux de l'Ontario: \$325.

Quant aux salaires maxima ils sont très divers, allant de \$280 par mois à l'Île-du-Prince-Édouard à \$380 en Ontario, en Colombie canadienne et en Saskatchewan.

Il y a 76,183 infirmières exerçant leur profession au Canada. Mais il en existe un grand nombre d'autres qui ont abandonné l'exercice de leur profession pour élever une famille, ou pour différentes raisons. En Ontario seulement, 11,000 des 41,000 infirmières enrégistrées ne pratiquent pas.

L'Alberta a institué une série de "cours de rafraîchissement" pour les infirmières qui avaient cessé d'exercer. On a ainsi assez bien réussi à combler les postes vacants au cours des vacances d'été. Certaines ont même décidé de reprendre le métier "à plein temps".

Dans les régions à dominance agricole, le nombre des infirmières peut dépendre des récoltes. Lorsque les récoltes sont bonnes, il peut arriver que des infirmières cessent de pratiquer parce qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des revenus supplémentaires à la maison. Si la récolte est mauvaise, elles pratiqueront.

Les Américains paient mieux

La secrétaire administrative de la Registered Nurses Association of Ontario, Mlle Laura Barr, dit que plusieurs hôpitaux américains offrent parfois des salaires initiaux qui surpassent de \$100 par mois les salaires canadiens. Certains paient même le démenagement de l'infirmière et s'occupent de trouver des appartements. L'année dernière, 588 infirmières ont quitté l'Ontario; de ce nombre, 368 sont allées aux États-Unis.

Et pendant que le Québec et l'Ontario perdent des infirmières au profit des hôpitaux américains, les provinces Maritimes voient la même émigration se produire, cette fois au profit des provinces du Centre et de l'Ouest, qui ont une meilleure échelle de salaires.

La Colombie canadienne, par exemple, accueille chaque an-

née plus d'infirmières venues des autres provinces qu'elle n'en forme dans ses propres écoles et universités.

PAS D'HOMMES AU QUÉBEC

Il existe présentement environ 275 garde-malades masculins au Canada: 130 en Ontario, 25 en Nouvelle-Écosse, 17 au Manitoba, 11 en Saskatchewan, 6 au Nouveau-Brunswick et un en Alberta.

La plupart d'entre eux ont reçu leur éducation médicale en France ou en Grande-Bretagne. Actuellement il y a 100 hommes d'enregistrés dans les écoles de nursing au Canada; à la remise des diplômes du printemps dernier, il y avait 30 hommes.

Mais Mme Mussalem, qui nous fournit ces chiffres, ne croit pas que l'élément masculin ne représente jamais un pourcentage assez élevé des garde-malades pour aider à régler vraiment le problème. Le poste de garde-malade est, au Canada, considéré comme réservé aux femmes: c'est là un trait culturel très fort.

Tellement fort que la loi québécoise de 1946 interdit à des hommes l'accès à la profession d'infirmière. Il existe dans cette province 120 hommes qui essaient de s'inscrire et de son côté l'Association des infirmières du Québec tente de faire adopter des amendements à la loi de 1946.

EFFORTS

Des efforts de tous genres sont tentés pour attirer dans la profession un nombre plus élevé de jeunes filles. Ainsi la Colombie-Britannique offre des bourses d'études couvrant le cours complet, plus une année d'université. En retour, la candidate signe un engagement de 2 ans après son cours.

L'Association des infirmières diplômées de la Saskatchewan vient pour sa part de donner son approbation à un programme d'études qui abaisserait de 3 à 2 ans la durée du cours d'infirmière. A Regina, l'hôpital des sœurs grises poursuit à ce propos une expérience de réduction des années de cours; elle durera 5 ans.

Il est extrêmement difficile de savoir à quel point le problème de la pénurie d'infirmières est grave. En Ontario, on a même mis sur pieds une commission d'enquête pour faire l'inventaire des données à ce sujet et recommander des mesures à prendre le cas échéant.

JUSTE ASSEZ

En Colombie-Britannique, estime le Dr Kenneth Benson, membre du ministère provincial de la Santé, "le nombre des infirmières dans le domaine de la santé publique a suffi — mais pas plus — aux besoins".

A l'opposé, Terre-Neuve: plus de 150 des 450 postes d'infirmières situés dans des localités isolées, sont sans titulaire.

En Alberta, la pénurie est aiguë dans les régions rurales, et, durant les mois d'été, plusieurs hôpitaux sont forcés de réduire leurs services. On a calculé qu'en 1967 il faudrait 1,000 infirmières de plus.

En Saskatchewan, un certain nombre de lits ont été laissés libres, dans deux ou trois hôpitaux. Et dans les hôpitaux ruraux, le nombre de 4 infirmières requis par la loi pourrait facilement être porté à 5.

Le secrétaire de l'Association des infirmières du Manitoba, Lillian Pettigrew, déclare que l'insuffisance d'infirmières existe dans les régions rurales, et que la plupart des hôpitaux voudraient avoir à leur service un nombre plus élevé d'infirmières.

SALLES FERMÉES

En Ontario, on a dû fermer quelques salles pendant quelques jours au mois de mars, et, au début de 1963, il y avait 35 postes vacants dans le domaine de la santé publique. En outre, des infirmières à temps partiel remplissaient des fonctions où elles étaient les seules à être disponibles. Mais d'une telle mesure la pénurie sevit-elle? On ne le saura, pour cette province, qu'avec le rapport de la commission nommée à cet effet.

An Québec, plusieurs étages sont fermés pendant l'été dans les hôpitaux. Une enquête faite en 1961 par l'Association des infirmières démontre que les hôpitaux avaient besoin de 26 pour cent plus d'infirmières qu'ils n'en ont actuellement.

An Nouveau-Brunswick, le Dr Carl R. Trask, président de l'Association des hôpitaux du N.B., a déclaré que plusieurs hôpitaux ont dû restreindre leurs services par suite du manque d'infirmières. En outre, il y a dans cette province une pénurie de professeurs dans les écoles de nursing.

En Île du Prince Édouard, l'insuffisance se situe moins au niveau des infirmières de pratique générale, qu'au niveau des infirmières expertes en administration et en supervision. On n'a cependant enregistré aucune modification dans la quantité des services fournis par les hôpitaux de cette province.

En Nouvelle-Écosse, le nombre d'infirmières n'est pas au-delà des besoins, mais n'est pas non plus en deca; l'offre et la demande s'équilibrent.

Les CIGARETTES et votre santé

Pourquoi cette nouvelle tempête sur l'usage de la cigarette? Qu'y a-t-il là-dessous? Quelle est la vérité sur les dangers de la cigarette? SELECTION du Reader's Digest d'août vous présente un rapport tout récent (qui pourrait bien vous sauver la vie) — et un nouveau tableau montrant la teneur en goudrons et en nicotine des grandes marques de cigarettes canadiennes. Achetez votre Selection d'août aujourd'hui même!

Horoscope

LE VENDREDI 2 AOÛT

21 mars au 20 avril (Bélier) — Vous réduirez les possibilités de mésentente si vous multipliez les sources d'harmonie. Soirée agréable.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Journée propice aux affaires domestiques, à des romances, ainsi qu'à l'exercice de votre autorité.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Vous ferez du meilleur ouvrage avec de vieux outils familiers qu'avec des instruments neufs que vous ne connaissez pas bien.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — L'anxiété et la tension ne valent pas cher, débarrassez-vous en. La discrétion est un actif indispensable aux natifs de ce signe.

24 juillet au 23 août (Lion) — Ne comptez pas trop sur l'appréciation des autres. Vous monterez d'un degré dans l'échelle de la compétence.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Ne laissez pas souffrir vos intérêts domestiques pour cultiver des chimères.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Une période qui apportera quelques déceptions aux personnes trop ambitieuses. La température vous cause de légers maux.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Accélérez votre tempo, sinon vous risquez de manquer "le train" ou si vous aimez mieux de compromettre la qualité de votre rendement.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Il y a des choses que vous devrez forcément remettre à demain. Vos associés sont de bon conseil.

23 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Soyez logique avec vous-même, autant que vis-à-vis des autres. On met votre discrétion à l'épreuve.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Éliminez les gestes et les paroles inutiles. Votre ingéniosité sera un précieux atout de réussite.

20 février au 20 mars (Poissons) — Vous aurez une meilleure compréhension de certains problèmes, aujourd'hui. Mouvement planétaire stimulant.

SI VOUS ETES NE UN 2 AOÛT

Franchise, dignité et fermeté sont trois atouts importants pour les natifs de ce signe. Ne vous laissez pas dominer par des sentiments de crainte ou d'insatisfaction. Mettez vos dons "à l'oeuvre et à l'épreuve" et soyez optimiste quant aux résultats.

Pour le mois des sandwiches... offrez des sandwiches aux champignons

AOÛT, c'est le mois des sandwiches; et votre famille saura apprécier votre imagination quand vous servirez ces sandwiches garnis aux champignons. Faciles à préparer, ils sont délicieusement différents.

Garniture oeufs-champignons

Faites cuire 1/2 livre (1 chopine) de champignons dans 1/4 tasse d'eau et 1 cuillerée à table de jus de citron, cedi, pendant 5 ou 6 minutes, dans une casserole couverte. Egouttez, refroidir, hacher, et ajouter au mélange suivant:

- 4 oeufs durs, hachés
- 1 c. à thé de persil haché
- 2 c. à table de céleri haché
- Sel et poivre au goût
- Mayonnaise pour lier.

N.B.—Pour remplacer les champignons frais, on peut employer 1 boîte (10 onces) de champignons en conserve.

Sandwichs fromage-olives-champignons

Mélanger à quantités égales des champignons hachés et sautés et des olives mûres ou farcies et tranchées. Lier avec un peu de mayonnaise. Poser une tranche de fromage doux sur du pain beurré, couvrir le fromage du mélange olives-champignons, et recouvrir le tout d'une tranche de pain beurré. Dorer au grill.

Garniture poulet-champignons

1 t. de poulet cuit ou en conserve, haché
1 t. de champignons cuits ou en conserve, hachés
2 piments rouges en conserve, hachés
2 c. à table de céleri haché
2 petits oignons verts, hachés
Sel et poivre au goût
Sauce à salade pour lier.

Faire un mélange complet de tous les ingrédients. Cette recette suffit pour garnir l'équivalent d'un pain, c'est-à-dire, 9 ou 10 grands sandwichs.

L'automatisation relève le niveau général des emplois pour l'élément féminin

(Par la Presse Canadienne)
La gérante du service de la sténographie et secrétariat pour la compagnie internationale qui fournit des appareils pour les bureaux dans le commerce, dit que l'automatisation relève le niveau général des emplois disponibles pour les femmes dans ce domaine.

A son avis, plusieurs fonctions ennuyeuses peuvent maintenant être exécutées grâce à des machines, ce qui permet aux femmes de s'adonner à un travail plus intéressant sur le plan de l'analyse et des statistiques.

Mlle Margaret Lewis, de Toronto, ajoute cependant que le travail le plus compliqué, impliquant une grande utilisation d'appareils de comptabilité, et exigeant des spécialistes, est difficile d'accès pour l'élément féminin.

Les qualités requises comprennent une instruction universitaire, et un esprit de logique,

et il faut trois ans environ, pour former un employé à connaître parfaitement le processus du système automatique pour diverses compagnies.

Selon Mlle Lewis, l'objection principale pour embaucher les femmes en vue de ces fonctions, est toujours cette même "vieillesse rétrograde" voulant que l'employeur craigne de donner cet entraînement à une femme qui peut-être devra quitter son emploi pour se marier et prendre soin de ses enfants.

Travail moins compliqué
En général, les femmes assument un travail moins com-

pliqué, et qui ne requiert pas une longue formation, comme par exemple, celui de transférer des renseignements provenant de manuscrits, sur des cartes perforées.

Mlle Lewis précise qu'on verra peut-être bientôt des calculateurs mis à la portée de leur besogne domestique. En fait, on a déjà mis au point un petit appareil pour la cuisine, dont le cerveau électronique choisit le menu approprié pour un tel genre de repas, en offrant à la maîtresse de maison, sa liste d'achats.

Une banque dentaire servira à des recherches scientifiques

MONTREAL — (P.C.) — Une Montréalaise qui demeure dans la banlieue de Côte Saint-Luc, a été l'instigatrice d'un mouvement féminin qui a trouvé des adeptes à travers le Canada. Il s'agit pour ces femmes de conserver les petites dents de leurs bébés, dans un but de recherche scientifique.

La responsable de cette idée est Mme Ethel Kesler, autrefois travailleuse sociale, qui s'est intéressée aux retombées radioactives, et en 1960, a conçu un projet qui a pris une envergure considérable.

Mme Kesler s'est inspirée d'une enquête dentaire organisée à Saint-Louis en 1958, et au cours de laquelle, les femmes de cette ville avaient recueilli plus de 110 mille dents, destinées à une étude scientifique.

Extraordinaire!

UNE "MIXETTE"

ELECTRIQUE

IONA

1231

Plus 6% taxes

UNE VALEUR DE 19.95

A la maison, c'est utile, c'est indispensable, et c'est merveilleux pour tous les milkshakes, sodas, malts, etc.

C'est facile! Commandez-le à votre vendeur Laval

NOUS NE VENDONS QUE DES PRODUITS DONT LA

Il est frais et a si bon goût dans toutes les saïades

LAITIÈRE Laval ENR.

TEL.: 529-9021

SIMPSONS-SEARS

pour le retour
à l'école...JUPES et BLOUSES
D'ÉCOLIÈRES!

Elle sera mignonne à croquer dans une de ces jupes en "Viyella", 55% laine et 45% coton. D'autres modèles en Arnel sont également disponibles. Une belle variété de plaid dans ces tissus solides et durables. Des couleurs qui vous plairont... Ages 1 à 6X.

Jupe unie en Arnel **2.79**Jupe en "Viyella" **3.95 et 4.95**

Blouse pour fillette. En coton de teinte unie. Manches longues ou courtes. Manchettes simples. Marque renommée "Goosey Gander".

Ages : 4 à 7 ans **2.79 à 2.98**POUR FILLETES ET
CLASSIQUES TENUES
ADOLESCENTES

Jupes pour fillette ou adolescente. Laine souple, de belle qualité, à motif plaid ou de teinte unie. Plis creux ou couteau. Choix de brun, gris, marine. Ages : 7 à 14, 8 à 16.

4.98 et 5.98

L'automne est la période toute désignée pour porter un joli chandail. Faites votre choix parmi ces pull-overs et cardigans en laine "kroy" lavable à la machine. Gris, beige, bleu, vert, brun, rouge... les teintes les plus en vogue pour la saison des feuilles changeantes! Ages : 8 à 14, et 8 à 16.

Pullover **3.98 et 4.98**Cardigan **4.98 et 5.98**

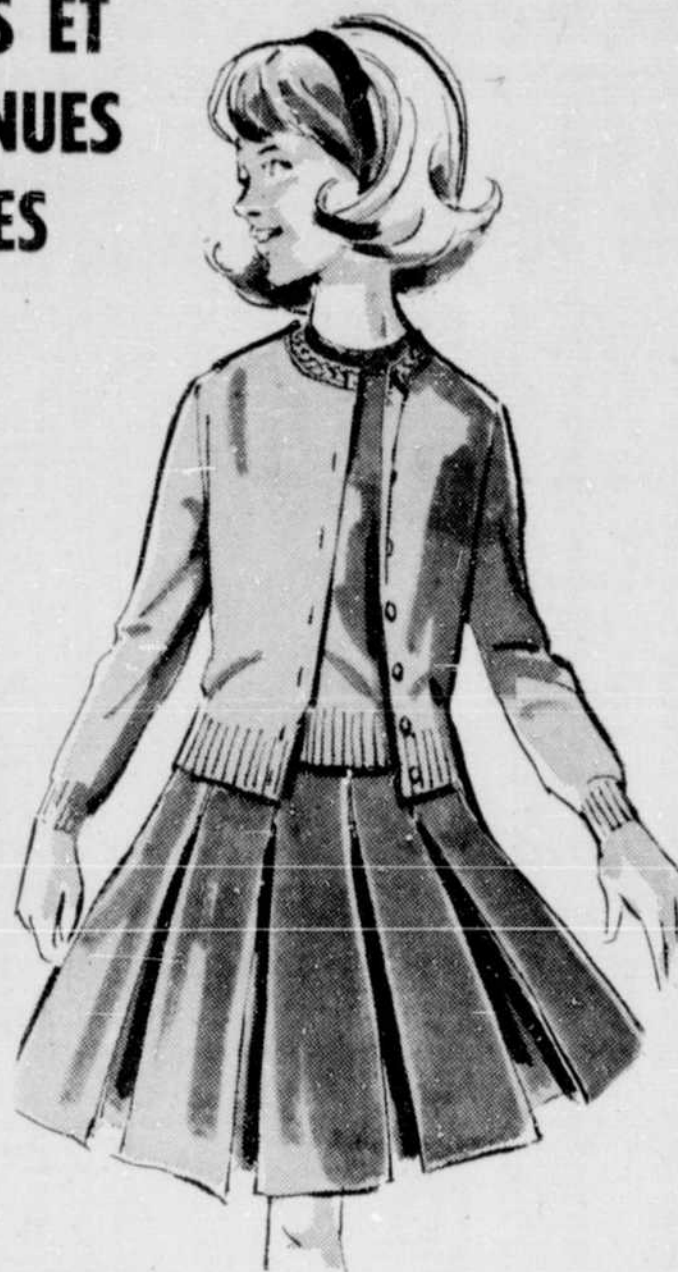
(Non illustrées) Camisoles et culottes pour fillette. En tricot de coton et rayonne résistant à l'usure. Blanc ou imprimé. Ages : 7 à 14 ans. **49¢ à 98¢**

(Non illustré) Joli imperméable à capuchon en coton caoutchouté pour la bien protéger contre la pluie et les jours gris. Ceinture, poches taillade. Choix de plaid rouge ou bleu. Ages : 7 à 14. **3.99**

(Non illustré) Soutien-gorge bandeau pour l'adolescente. De marque réputée "Gothic". En coton blanc de qualité. 28 à 34 AAA, 30 à 36 AA, 30A à 36A. **1.75**

Lingerie (Rayon 18) au Rez-de-Chaussée.

Commandes Postales ou Téléphoniques exécutées **529-9811**
Simpsons-Sears - Vêtements pour fillettes (Rayon 77) au Rez-de-Chaussée.

PLACE
FLEUR
DE LYS

CRINOLINE,

(Non illustrée)

En nylon et coton. Choix de blanc, bleu ou rose. Ages : 2 à 6X.

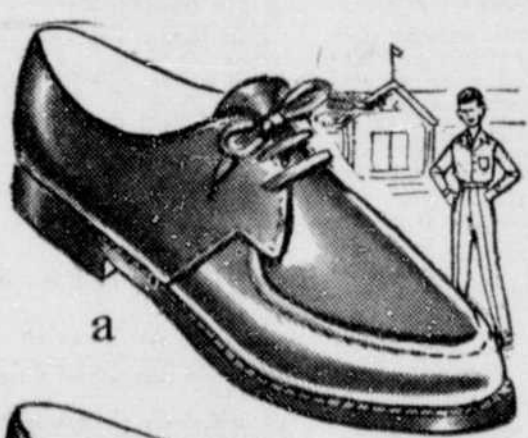
.98 à 3.98Commandes Postales ou Téléphoniques exécutées **529-9811**

Simpsons-Sears - Vêtements pour enfants (Rayon 29) au Rez-de-Chaussée.

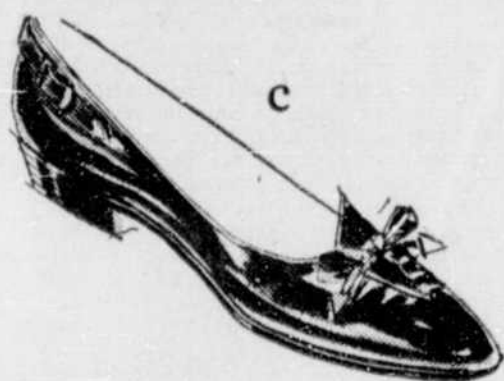
PANTALON

pour garçonnet

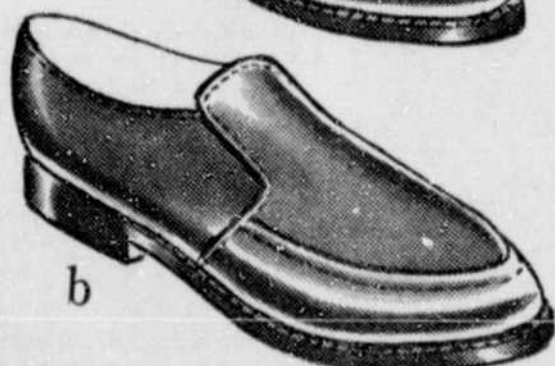
(Non illustré). Flanelle de belle qualité. Confortable pour l'école. Choix de gris, bleu ou brun. Ages : 4 à 6X.

3.98

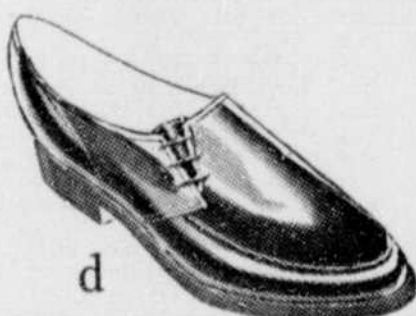
a



c



b



d

CHAUSSURES POUR ÉTUDIANTS

(A) (B) Souliers pour garçons ou jeunes gens. Souple dessus en cuir lisse. Semelle vulcanisée garantie pour trois mois. Modèle lacé ou fourreau, à bouts pointus ou ronds. Choix de brun et noir. Une chaussure de qualité pour un prix imbattable. Garçons : 3 à 5 1/2, Jeunes gens : 6 à 11.

Rég. 5.98 et 6.98

4.99

et

5.99

(C) Souliers plats en cuir verni pour fillette. Modèle à courroie amovible. Choix de noir et brun. Pointures : 8 1/2 B à 4, 8 1/2 C à 4, 8 1/2 D à 4. **5.98**

(D) Soulier en cuir de veau à semelle vulcanisée. Modèle robuste pour garçon. Choix de noir et de brun. Pointures : 8 1/2 B à 4, 8 1/2 C à 4, 8 1/2 D à 4. **5.98**

Commandes Postales ou Téléphoniques exécutées

529-9811

Simpsons-Sears — Chaussures pour enfants et pour hommes et jeunes gens (Rayon 54) au Rez-de-Chaussée.



CHEMISE DE GARÇON

Broadcloth de coton blanc "Sanforized" pré-rétréci. — Pleine longueur, entièrement garanti. Manchettes doubles. Col fused. Encolures : 11 à 14 1/2.

Rég. ch. 2.98

2 pour \$3

Commandes Postales ou Téléphoniques exécutées

529-9811

Simpsons-Sears — Vêtements pour garçons (Rayon 40) au Rez-de-Chaussée.

BLAZERS RÉGLEMENTAIRES

Le classique blazer sera toujours le veston par excellence de la gent étudiante. Il est si élégant et si confortable. Ce modèle à devant droit est en serge tout laine de première qualité. Bleu marine. Tailles : 34, 35, 36. Pour commandes postales ou téléphoniques, mesurez le tour de poitrine, directement sous les bras.

25.98

(Non illustré) Blazer pour jeune garçon. Tout laine. Modèle à devant droit avec boutons nacrés ou devant croisé à boutons dorés.

Ages : 6 à 10 ans et 11 à 16 ans.

9.99 et 12.99

Commandes Postales ou téléphoniques exécutées

529-9811

Simpsons-Sears — Vêtements pour garçon (Rayon 40) au Rez-de-Chaussée.

ELEGANTS
PANTALONS

Rég. 8.98

5.99

Pantalon de coupe effilée en flanelle résistante, renforcée de nylon "420" Du Pont. Confection impeccable. Ils durent trois fois plus longtemps que des pantalons de flanelle ordinaire. Noir, fusain, gris, olive, brun fusain. Tailles : 28 à 33.

PANTALONS HABILÉS

Flanelle lisse renforcée de nylon "420" Du Pont. Coupe effilée, sans plis, passants pour ceinture. Fusain, gris, olive, brun fusain. Ages : 8 à 16.

Rég. 6.98

4.99

ACCESSOIRES D'ÉCOLIERS

Cartable à anneaux avec extérieur fini simili-cuir. Divisions intérieures pour papier, cahiers. 200 feuilles de papier ligné pour l'usage à l'école. **5.99**
89¢

Serviette robuste en cuir de côté fleur. Indispensable à l'étudiant. Fermeture à trois positions. Grand espace de rangement pour feuilles, cahiers, livres, etc. **4.98**

Sac d'école pour garçon ou fille. Robuste fabrication de nylon résistant aux coups, à la saleté. Choix de tan/brun ou de bleu/rouge. Un prix économique pour une si bonne qualité. **1.98**

Commandes Postales ou Téléphoniques exécutées

529-9811

Simpsons-Sears — Papeterie (Rayon 3) au Rez-de-Chaussée.

IL FAIT BON DANS NOTRE MAGASIN ENTièrement CLIMATISÉ!

Résultat des entretiens Lesage - Lamontagne

"FUTUR CONSEIL ÉCONOMIQUE ASSURÉ DE LA COLLABORATION ENTIÈRE DU QUÉBEC"

Selon M. MacEachen

REMBOURSEMENT DE \$55 MILLIONS LE 9 AOÛT?

OTTAWA (P.C.) — Le ministre du Travail, M. Allan MacEachen, souleva la possibilité, dans une déclaration écrite qui a été lue hier aux Communes, que le prêt de \$55 millions qui avait été consenti à la Caisse d'assurance-chômage soit complètement remboursé vers le 9 août.

Ce renseignement, fourni à la requête de M. William Howe,

néo-démocrate de Hamilton-Sud, précise que la Caisse accusait un déficit de \$24,777,135, 85 en date du 30 juin et de \$37,181,721,58, le 31 mai.

Cependant, une somme de \$12 millions a été remboursée au cours du mois de juin à la faveur d'une baisse du chômage et, en date du 26 juillet, un autre montant de \$18 millions a été versé.

M. Lamontagne contre un appareil administratif lourd

OTTAWA (P.C.) — "Nous devons, dans toute la mesure du possible, garder le domaine de la juridiction séparée dans notre pays, si nous voulons par la suite assurer un fédéralisme coopératif", a dit le président du Conseil privé, M. Maurice Lamontagne, en rejetant la suggestion de l'opposition que les provinces soient invitées à nommer des représentants au sein du Conseil économique du Canada.

Au cours du débat aux Communes hier, M. Lamontagne a dit qu'il ne croyait pas "que cette suggestion puisse être accueillie, non seulement dans le domaine de la compétence pro-

vinciale, mais également dans celui de la juridiction fédérale". Le président du Conseil privé a révélé qu'il avait eu des entretiens avec le premier ministre québécois, M. Lesage ainsi qu'avec les premiers ministres d'autres provinces au sujet de la collaboration que le futur Conseil économique peut attendre des provinces.

M. Lamontagne a dit qu'il avait été assuré de "la collaboration pleine et entière de ces provinces et plus particulièrement de la province de Québec". Il n'a cependant pas précisé quelle forme prendrait cette collaboration.

Au sujet d'une représentation provinciale au sein du Conseil économique, il a dit qu'il ne convenait pas que des représentants des gouvernements provinciaux fassent des recommandations au gouvernement fédéral au sujet de politiques fédérales.

"Je ne crois pas non plus que les provinces accepteraient cette suggestion de nommer au sein d'un organisme fédéral des fonctionnaires qui auraient pour fonction de faire des recommandations au sujet de l'application de la politique du gouvernement fédéral". D'ailleurs, M. Lamontagne estime que cela ne sera pas nécessaire, car, dit-il, faisant allusion au secrétariat fédéral-provincial projeté, "Je suis d'avis qu'avec les échanges de renseignements que nous aurons et dont nous bénéficierons dorénavant, ce genre de collaboration sera suffisant pour permettre non seulement aux organismes provinciaux mais également au Conseil économique canadien, de remplir les fonctions qui leur sont attribuées".

Interrogé par le député conservateur de Joliette-L'Assomption-Montcalm, M. Louis-Joseph Pigeon, le ministre responsable

Impossible d'appliquer au Canada une planification impérative à cause du régime fédératif - Contrôles et contraintes

du Conseil économique devant le Parlement, a insisté sur l'interdépendance qui existe entre les provinces et le gouvernement canadien d'une part, et d'autre part entre le Canada et l'étranger et en particulier, l'Europe et les États-Unis lorsqu'il s'agit de planification et de prévisions économiques.

COMMISSARIAT "Nous savons, dit-il, que si les provinces tentent d'organiser ce genre de planification et de prévisions économiques, sur des périodes de temps relativement longues, nous savons qu'elles ne disposent pas de tous les renseignements qu'elles devraient avoir pour en arriver véritablement aux meilleures prévisions possibles". Il faut en outre aller sur le plan international.

M. Lamontagne a précisé pour le député conservateur de Pontiac-Témiscamingue, M. Paul Martineau que le Conseil économique implémenterait "d'une certaine façon" le rôle de commissariat au plan comme il existe en France.

Il a cependant tenu à signaler des particularités du commissariat français, qui ne s'appliquent pas au Canada, comme le fait que toute l'expérience de planification en France s'est faite dès le lendemain de la guerre alors que ce pays était désorganisé du point de vue économique et qu'il n'avait pas non plus les services de recherches et de statistiques dont nous disposons maintenant au Canada.

"De sorte que nous n'avons pas, à mon sens, besoin de tout l'appareil administratif assez lourd, qui a été développé en France, sous forme de commissions de modernisation et d'équipement pour élaborer ici, pour lancer cette première expérience".

Les ministres de l'Agriculture Canadiens français depuis 1867

OTTAWA (P.C.) — Pour son information, le député créditiste de Roberval, M. Charles-A. Gauthier, a voulu connaître combien il y a eu de ministres de l'Agriculture canadiens français depuis la Confédération.

Le ministre actuel de l'Agriculture, M. Harry Hays, lui a fourni la liste des 18 ministres, y compris lui-même, assermentés depuis 1867.

M. Gauthier a pu y découvrir quatre Canadiens français, soit

M. J.-C. Chapais, ancien député de Champlain, l'ancien sénateur L. Letellier de St-Just, sir C.-A.-P. Pelletier, ancien député de Kamouraska et sir A.-R. Angers, ancien député d'un ancien comté québécois La Vallière.

Trois autres ministres de l'Agriculture furent des Québécois de langue anglaise, soit MM. J. H. Pope, C. Dunkin et S. A. Fisher, tous anciens députés de comtés québécois.

Hausse de salaires au personnel du parlement

OTTAWA (P.C.) — Le personnel attaché au parlement a reçu des augmentations de salaires conformément aux récentes majorations de traitements accordées récemment à certaines catégories de fonctionnaires, a déclaré hier aux Communes, le ministre des Communes et

président de la Commission de la Chambre sur l'économie interne.

Cette augmentation intéresse le personnel chargé de la protection du parlement, les garçons d'ascenseur et les personnes qui entretiennent l'immeuble.

PLANIFICATION

M. Lamontagne a reconnu qu'il était impossible d'appliquer au Canada une planification impérative à cause justement du régime fédératif, parce que cette forme de planification implique des contrôles et des contraintes. Il est d'avis cependant que le genre de planification indicative qu'il préconise n'est pas incompatible avec le régime fédéraliste.

Le député créditiste de Lapointe, M. Gilles Grégoire a aussi participé au débat pour repousser l'augmentation de la productivité et de la production comme un moyen de résoudre les problèmes économiques. Il a dit d'ailleurs que ce problème de la production est réglé maintenant par l'avènement de l'automatisation.

Il a alors préconisé dans la veine créditiste la réforme monétaire "afin de permettre à la production d'atteindre le consommateur". Il entend ainsi régler le problème de la distribution.

Loisirs variant de la pêche à l'inauguration d'un musée

OTTAWA (P.C.) — Trois des quatre dirigeants de partis politiques au Canada vont à la pêche en août, tandis que la quatrième part en vacances en Suède. Le parlement en août, les travaux d'ici la fin de semaine. Voici comment les principaux chefs de parti comptent passer leurs vacances.

M. Lester Pearson, premier ministre, va prendre la parole dans divers endroits du Canada. Il projette de passer deux semaines à Harrington Lodge, au nord d'Ottawa, pour y pêcher à la ligne. M. John Diefenbaker, chef du parti conservateur, passera presque deux semaines dans le nord de la Saskatchewan, à Prince Albert, et pêchera dans le lac Waske-siu.

M. Robert Thompson, chef du Crédit social, a des rendez-vous de fin de semaine en Al-

berta et en Colombie-Britannique. Il passera ensuite 10 jours chez lui à Red Deer, en Alberta, et rentrera à son bureau d'Ottawa à la fin du mois pour prendre des contacts dans l'est du pays.

M. T. C. Douglas, chef du Nouveau Parti démocratique, doit d'abord participer, la semaine prochaine, au Congrès annuel de ce parti. Il se rendra ensuite en Suède, où il séjournera plusieurs semaines pour s'y familiariser avec les conditions de vie et les tendances politiques dans ce pays.

M. Pearson passera également plusieurs semaines dans sa circonscription, Algoma-Est. Il inaugurera le 19 août un musée sur l'énergie nucléaire à Elliot Lake.

Pour septembre, les dirigeants des quatre grands partis du Canada n'ont pas encore pris de décision. M. Pearson doit se rendre en septembre à New York à l'occasion de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale de l'ONU. Il y dirigera pendant plusieurs jours la délégation canadienne et prendra la parole au cours du premier débat général de la session.

M. Thompson se propose pour sa part de passer deux semaines en Australie et en Nouvelle-Zélande.

M. Pearson a été invité en Australie pour le mois de novembre, mais il n'a pas pris de décision à ce sujet en raison de la session du parlement qui serait alors en cours.

Alors, vous vous passez de ceintures de sécurité?

Serait-ce par crainte d'être emprisonné dans une voiture en flammes ou submergée? Ou parce que vous les jugez inutiles dans le cas d'accidents à grande vitesse? SELECTION du Reader's Digest d'août réfute six des arguments les plus fréquemment invoqués contre ce dispositif. Lisez ce qu'il faut d'abord rechercher quand il s'agit de choisir une ceinture de sécurité. Achetez Selection d'août aujourd'hui même!

ECOLE BLUTEAU
JOUR ET SOIR
COURS
COMMERCIAL
BILINGUE

Spécialités :
• Conversation Anglaise
• Correspondance Bilingue
• Classement de bureau
• Droit Commercial

473, de la Canadienne
Tél. : 524-3215
Acceptant les élèves de la 5ème à la 11ème année.

EXAMEN DE LA VUE
Dr Marcel Massicotte
OPTOMETRISTE
869, St-Joseph est, Québec - Tél. : 522-2556
AVIS : Bureau fermé le samedi après-midi.

Docteur Remy Beaulieu o.d.
OPTOMETRISTE
Toujours au même endroit vis-à-vis du carré Jacques-Cartier
363, de la Couronne — Tél. : 524-2413
Jour, 9 h. a.m. à 5 h. 30 p.m. - Soir, sur rendez-vous.
Examen de la vue — Lunettes — Rééducation visuelle

CAMPING
Vous aimez la nature?... Vous aimez le "camping"?... ALORS ATTENTION! Cet été la
PLAGE GERMAIN
AU LAC ST-JOSEPH
vous y invite

Toutes les commodités y sont :
• MAGNIFIQUE PLAGE en sable fin • TERRAIN DE JEUX • SYSTEME DE HAUT-PARLEURS • ELECTRICITE • EAU COURANTE • FOYERS • DOUCHES ET TOILETTES • TABLES • BUANDERIE AUTOMATIQUE • RESTAURANTS • POSTE DE PREMIERS SOINS • SERVICE D'ORDRE 24 HRES PAR JOUR • ETC., etc.

POUR RESERVATIONS DE PIQUE-NIQUES ET CAMPING... 875-2242
PLAGE GERMAIN du LAC ST-JOSEPH
située à vingt-quatre milles de Québec.

Loi concernant la taxe d'accise

Technicalité modifiée pour éviter un conflit avec le code civil du Québec

OTTAWA (P.C.) — Pour éviter tout conflit avec le code civil de la province de Québec, le gouvernement a accepté hier aux Communes de modifier une technicalité de sa loi concernant la taxe d'accise, afin de permettre la remise de cette taxe dans le cas de soumissions inchangeables, liant le soumissionnaire, même si le contrat n'est signé qu'après la date du budget Gordon.

C'est le ministre de la Citoyenneté, M. Guy Favreau, qui a présenté à la Chambre l'amendement qu'il avait rédigé à la demande du ministre des Finances, M. Walter Gordon, pour remplacer l'article original, qui restreignait l'application du remboursement de la taxe d'accise, y compris celle concernant les matériaux de construction, aux contrats signés avant le 13 juin, date du budget, ainsi qu'aux seules soumissions comportant une clause de sanction pécuniaire ou de confiscation.

Le gouvernement avait mardi soir accepté de modifier la loi à la suite des représentations faites en Chambre par deux députés conservateurs québécois, M. Paul Martineau, de Pontiac — Témiscamingue et M. Rémi Paul, de Berthier-Maskinongé-Delaudière, qui ont signalé les dispositions du code civil concernant la "pollicitation" qui prévoit qu'un contrat peut être suspendu quant à son entrée en vigueur, mais que les parties sont tout de même liées par la pollicitation qui existe de part et d'autre.

M. Favreau, qui agissait aux Communes au moment du débat comme conseiller juridique

du ministre des Finances, a immédiatement reconnu le bien-fondé des représentations, mais

il a demandé le temps d'étudier et de rédiger l'amendement, qui fut adopté hier.

Unis dans la joie comme dans l'adversité !



● Carl Damon Claras III, de Chicago, et son rouge-gorge se sont réconfortés mutuellement lorsque le jeune maître a dû être conduit à l'hôpital pour subir

une opération devant rectifier ses pieds mal formés. Son jeune oiseau a dû l'y suivre quand il fit une chute inopinée du nid familial, se fracturant les deux pattes.

TUTELLE AUX SYNDICATS MARITIMES ?

OTTAWA (P.C.) — On apprenait de source bien informée hier que le gouvernement imposera vraisemblablement une tutelle aux syndicats maritimes. Mais on croit que le Parlement ne prendra des mesures

à ce sujet qu'à la reprise de la session en automne.

Ces informations ont déclaré que des questions constitutionnelles ont retardé l'adoption immédiate de mesures remettant à trois commissaires la gérance de syndicats maritimes représentant plus de 21,000 marins, mécaniciens et officiers de pont sur les navires canadiens.

Le premier ministre Pearson avait promis de faire une déclaration aujourd'hui sur les intentions du gouvernement au sujet de la désorganisation et la violence dans les ports des Grands Lacs.

Il a déclaré aux Communes hier que le gouvernement fait face à de graves difficultés en ce qui a trait à la définition de l'autorité constitutionnelle du gouvernement fédéral nécessaire à la mise en vigueur de certaines recommandations du rapport Norris.

Il n'a pas élaboré mais des informateurs ont révélé que ces

difficultés portent sur le droit du gouvernement de gérer des syndicats, de saisir leurs avoirs, d'administrer leurs édifices et de traiter avec les employeurs.

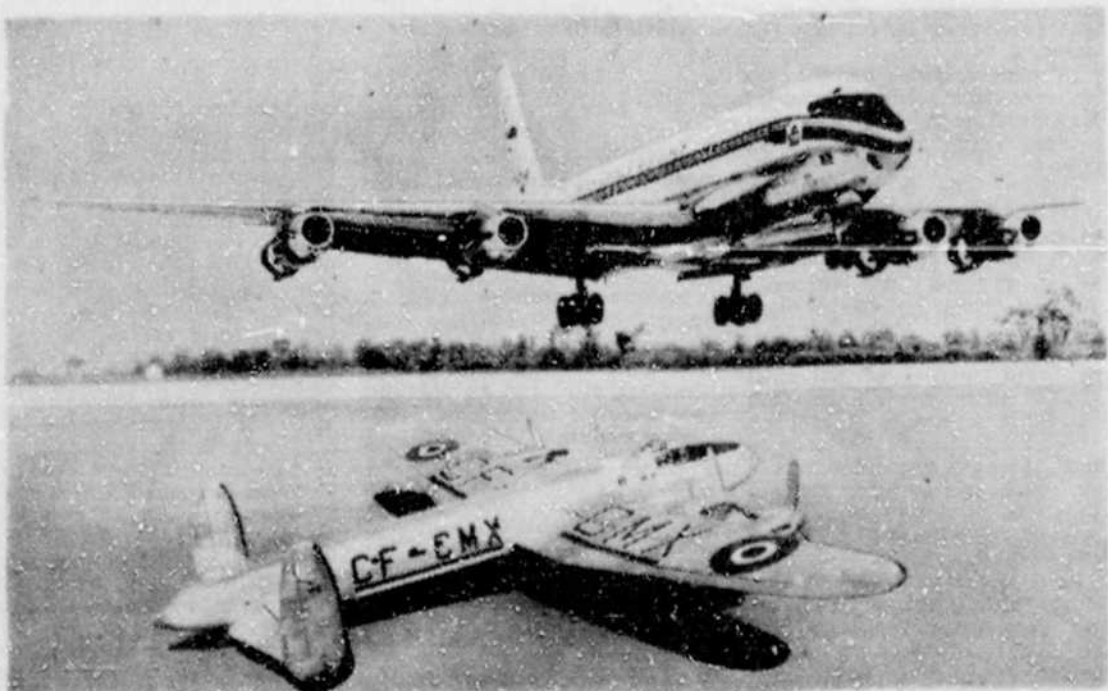
Tous les syndicats touchés par la mesure — exception faite pour les gens de mer — ont informé le gouvernement qu'ils acceptaient de bon gré

la tutelle sur une base temporaire.

PRECEDENT

Les experts sont d'avis que la législation sur la tutelle — qui constituerait un précédent au Canada — doit être mise au point avec le plus grand soin, ce qui retarde sensiblement toute action.

L'ancêtre et le dernier-né



● Le 22 juillet prochain, la société Air Canada marquera 20 ans de service sur l'Atlantique nord entre le Canada et l'Europe. C'est le 22 juillet 1943 en effet que la société, utilisant des bombardiers Lancaster modifiés (Lancastrien) transportait quelques passagers prioritaires

ainsi que le courrier destiné aux militaires, entre Montréal et Prestwick, en Ecosse. La compagnie aérienne canadienne fut l'un des premiers transporteurs à effectuer des vols à horaire fixe sur l'Atlantique. Entre 1943 et 1947, les Lancastrien faisaient plus de 1,900 traversées, mettant douze heures et demie à franchir la distance de 2,600 milles que les DC-8 font aujourd'hui en cinq heures. Outre Prestwick, Air Canada desservait maintenant en Europe Shannon, Londres, Paris, Düsseldorf, Vienne et Zurich.

(Photo Air Canada)

Si cela peut être fait rapidement, il est possible que le parlement continue de siéger la semaine prochaine afin d'étudier une résolution sur la tutelle.

Mais si les experts estiment qu'il faudra plusieurs semaines pour rédiger cette loi et en étudier tous les aspects constitutionnels, le gouvernement fera connaître alors son intention d'imposer la tutelle et de réserver l'étude du projet de loi pour la session de l'automne.

Il semble que le gouvernement serait décidé à convoquer le parlement en session extraordinaire avant l'automne si on tentait d'entraver le travail des commissaires ou que des syndicats rivaux interrompaient la navigation sur la voie maritime du Saint-Laurent.

Aide aux victimes de Skoplje

OTTAWA (P.C.) — L'ambassade yougoslave informe que les Canadiens désireux de venir en aide aux victimes du tremblement de terre de Skoplje peuvent le faire par l'entremise de la Croix-Rouge d'Ottawa ou de Belgrade ou en envoyant de l'argent à la Banque Nationale de Belgrade.

L'ambassade a reçu de nombreuses expressions de sympathie de la part de Canadiens et des demandes de renseignements au sujet de la manière dont ils devaient s'y prendre pour faire parvenir leurs contributions au fonds de secours.

PROVINCE DE QUEBEC
Commission du Service Civil

COORDONNATEUR DE L'INFORMATION
Office de l'Information et de la Publicité
Secrétariat de la Province
Traitement initial jusqu'à \$9,200, suivant la compétence.

FONCTIONS : Sous direction, coordonner toutes les activités relatives à la planification, la rédaction, l'édition, la production et la diffusion de toute information émanant des divers ministères. Sur le plan administratif, coordonner les activités des services connexes à l'information.

QUALITES REQUISES : Grade universitaire de préférence en sciences politiques, sociales ou économiques. Connaissance approfondie des pratiques modernes de diffusion d'information; un bon nombre d'années d'expérience en rédaction de textes. Aptitudes éprouvées à assumer des tâches administratives. Excellente connaissance du français et de l'anglais. Qualités personnelles appropriées. Les candidats peuvent se procurer une formule "demande d'emploi" aux bureaux de la Commission du Service Civil, 1454, de la Montagne, Montréal, ou 50, rue St-Joseph, Québec. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 26 août 1963. Mentionner le numéro 63-534 pour ce concours.

CE QUE J'EN PENSE

(Par Jean POULIOT)

LES TROIS VAINQUEURS PRESENTS

Même si les entrées ne ferment qu'aujourd'hui pour la manche québécoise du circuit juvénile canadien, le secrétaire Guy Cloutier est déjà assuré de la présence des trois vainqueurs de la version montréalaise.

Dans la métropole, il y avait deux semi-finales une semaine et une finale la semaine suivante. Wil Diamond avait gagné la première éliminatoire en 2.06 et Timothy Knight la seconde en 2.07. La semaine suivante, la grande finale fut disputée sur une piste vaseuse et c'est un troisième cheval, Senator Burton, qui vint battre les deux premiers vainqueurs, en 2.09.1.

Wil Diamond a fait couler beaucoup d'encre hier dans un quotidien de Montréal qui prétendait qu'il venait d'être vendu pour \$40,000. Henri Bertrand, directeur-gérant du Club de Courses Jacques-Cartier, a précisé que la transaction n'était pas complétée, puisque le poulain de deux ans a été inscrit pour dimanche sous la propriété de Cloverland Farm. Il sera le favori des parieurs, si la piste est bonne, car il vient encore de courir un mille en 2.65.3.

Le favori sentimental sera toutefois Timothy Knight, au Québecois Allie Leblanc, qui tentera de répéter l'exploit de Sir Winston Pick, vainqueur du premier circuit juvénile présenté à la piste locale.

AUCUNE EQUIPE NATIONALE AMERICAINE

Bien que représentés par deux équipes régionales, les États-Unis n'auront pas d'équipe nationale dans le 10e Tour du St-Laurent. La raison en est que les principaux cyclistes américains sont en route pour les championnats du monde. L'absence de Michael Hiltner signifie qu'un seul ancien vainqueur du Tour sera sur les rangs, soit Egidio Bolzone, qui aura l'excellente équipe Abbruzzi pour le supporter. Des anciens vainqueurs, Bernard Rebouche, Georges Hélaoui et René Grossi ont abandonné la compétition. Art Longjiao est mort, Ange Roussel n'a pas été invité et Aleksei Petrov n'a pas accepté les conditions offertes à l'équipe russe.

Les deux équipes américaines sont celles du French Sporting Club de New York et l'Avanti de l'Indiana.

CALIFORNIE-QUEBEC A BICYCLETTE

Si tous les membres de l'équipe canadienne montrent la même détermination que Ian Mahon, le directeur technique Guy Paquet n'aura pas de difficulté à classer son équipe parmi les toutes premières. Le cycliste originaire de Vancouver qui passa la plus grande partie de l'année aux États-Unis était déjà en pleine forme lorsque nous l'avons vu à Sao Paulo et question de s'entraîner, il s'en vient de la Californie à Québec à bicyclette à raison de 200 milles par jour.

Le mécanicien Jean-Yves Labonté qui a abattu un travail de géant l'an dernier aura affaire à une équipe sérieuse en Mahon, Lepage, Batello, Gras et De Vos. Il convient de souligner la contribution de la Cantine Mobile qui a permis à la C.W.A. de monter cette équipe, malgré des ressources financières à peu près inexistantes.

L'offre du colonel Vachon de subventionner six équipes régionales du Québec a été acceptée par quatre clubs, soit le Centre Durocher, le C.C. D'Aiguillon, St-Hyacinthe et Theford Mines.

En plus du club Abbruzzi, dont nous avons déjà parlé, l'Ontario a une équipe provinciale, un club du nom de Rollina et l'équipe Groatia de Hamilton. En comptant les indépendants, il y aurait au moins 82 partants de Montmagny dimanche prochain.

L'ANECDOTE DU JOUR

Dave Zenoff, un des juges au combat Patterson-Lislon est aussi un juge de paix à Las Vegas, où il a présidé au mariage d'Edie Fisher avec Elizabeth Taylor. Les historiens de cette ville du Nevada ont retenu son nom comme celui d'un officiel aux deux pires "mismatch" de l'histoire de Las Vegas.

ICI ET LA

Contrairement aux autres nageurs de longue distance, Claudia McPherson ne s'était pas enduit le corps de graisse pour se protéger du froid. — Il y aura à partir de la fin de semaine un dépôt de programmes pour les courses à la librairie Donnacoma, pour les nombreux amateurs du comté de Portneuf. — Les cyclistes belges ont semblé surpris de voir leur co-compatriote Louis De Vos, faire partie de l'équipe canadienne. Ils auraient été désireux de s'adjoindre ses services.

La ligue provinciale de l'Est n'a, pour le moment, les rumeurs voulant que les six équipes participent aux éliminatoires. — Il y avait autant de Jolé dans la chambre des Athlétiques après leur victoire de 3-2 sur Plessisville que chez les vainqueurs de la série mondiale. — Une équipe de l'O.T.J. de Québec prendra part au tournoi de baseball juvénile de la C.O.P. rencontrant Trois-Rivières en première ronde.

Verra-t-on un tournoi de lutte de deux jours, en plein air, durant l'Exposition? — Dick Radatz se fera enlever les amygdales à la fin de la saison. — Moe Drabowski est devenu un genre de célébrité. C'est lui qui a accordé le 3,000e coup sûr de Stan Musial, et il était le lanceur pendant quand Earl Wynn remporta sa 300e victoire.

Il y a eu 12 courses en moins de 2.10 en dernière fin de semaine à la piste locale. — Il y a longtemps que nous n'avons pas vu un arbitre de boxe travailler autant que Zach Clayton lors du match Folley — Terrell samedi dernier. — Dick Ellsworth qui a perdu 20 parties en 1962 en gagnera probablement 20 en 1963.

Vingt athlètes de neuf pays tentent samedi de traverser le Lac St-Jean

Si tous les nageurs inscrits se présentent à la course samedi matin, au qual du village de Péribonka, vingt athlètes de neuf pays différents entreprendront la conquête du lac St-Jean, un mer intérieure de 24 milles de largeur, pour rallier au plus tôt le qual de Roberval. Le premier, en s'embarquant à Moncton, et un chèque visé de \$3,500.

Les derniers inscrits à la traversée du 3 août sont Miguel Lopez, du Mexique, Denis Matuck, de Chicago, et Marty Simm, des États-Unis.

Miguel Lopez a fait savoir qu'il participera à la course mais il a été impossible de confirmer sa venue hier soir. Concitoyen de Ruben Hernandez, Lopez a remporté plusieurs courses dans son pays.

Quant à Marty Simm, 19 ans, elle s'est classée cinquième à l'Atlantique City cette année. Elle est considérée à juste titre comme la femme qui promet la plus dans le monde professionnel de la natation.

Denis Matuck, pour sa part, porte encore les marques des blessures qu'il s'est infligées à l'Atlantique City, où les nageurs doivent évoluer à un certain moment à travers des récifs dangereux. Matuck a l'expérience de quelques marathons de longue distance, dont celui de Chicago, où il s'était classé premier l'an dernier.

JORGE RUBEN LOPEZ, l'Argentin, qui déplore la disparition d'un marathon national, celui de Miramar-Mar del Plata, sera représenté par quatre nageurs à la 9e traversée internationale du lac St-Jean, samedi. Le club aquatique annonce en effet qu'il a accepté l'inscription de Jorge Ruben Lopez, un champion national argentin.

Lopez, dans une lettre datée d'Atlantique City, mentionne qu'il a remporté, au cours des deux dernières années, la course longue distance entre Ithaca et Caragatatuba, à Sao Paulo, Brésil. L'Argentin a également remporté, en 1961 et 1962, l'épreuve nationale de nage de son pays.

Le pavillon de l'Argentine battra donc à la fois par Roberto E. Retz, Syder Gulsardo, la traversée internationale du lac St-Jean, figure au rang des plus grandes vedettes mondiales dans le domaine de la natation. Agé de 36 ans, Hernandez est champion du Mexique. Il demeure à Monterey, près de Mexico.

Le Mexicain est directeur de la natation à la Commission sportive de Mexico. C'est dire qu'il connaît à fond toutes les techniques de la nage, et qu'il s'engage dans la traversée avec une expérience qui en fait un adversaire de taille pour les plus grands champions.

Hernandez sera l'un des vingt nageurs à prendre le départ samedi matin, à très bonne heure, du qual de l'histoire: le village de Péribonka. Le départ sera précédé d'un cérémonial spécial: il y aura présentation des nageurs, puis on hissera le



Martha SIMM

La Canadienne Claudia McPherson est devenue la plus jeune nageuse à traverser la Manche



CE SOIR

Course No 1 — 8h — AMBLE — \$300.
1—Morris Abbey (M. Gougen)
2—Stewart's Bel (G. Filion)
3—Sumter Express (P. Laframboise)
4—Troublemite (Y. Gamache)
5—Gay Counsel (G. Keroack)
6—Tinky Volo (L. Roy)
7—High Thunder (P. Hébert)
8—Royal's Pride (M. Cournoyer)
Elig: Kivi (G. Beauchemin)
Legal Direct (L. St-Jacques)

Course No 2 — 8h20 — TROT — \$300.
1—Black Cavalier (A. Boucher)
2—Van Raymond
3—Atwell Hanover (R. Moreau)
4—Golden Lind (C. St-Jacques)
5—Glendale Jack (R. Beaudoin)
6—Bright Forecast (L. Hamelin)
7—Fareast Demon (J. Hébert)
8—Canadian Rea (A. Gird)
Elig: Bulldog's Son (Y. Lefebvre)
Senator Gray (J. Lefebvre)

Course No 3 — 8h40 — AMBLE — \$300.
1—El Toro (F. Turcotte)
2—Fay Belle (A. Côté)
3—Miss Santa Bel (D. Marois)
4—Dean Alemitte
5—Golden Express (M. Cournoyer)
6—Sonny's Pointer (A. Varin)
7—Adios Riggs (L. Page)
8—Miss Flood (R. Brûyère)
Elig: Roka Wann (Y. Pelchat)
Kentucky Miss (P. Robitaille)

Course No 4 — 8h50 — AMBLE — \$300.
1—Irish Kid (A. Boucher)
2—Scott Paid (G. Labelle)
3—Maurice (R. Jomphe)
4—Doctor Royal (J. Guenet)
5—Blazer Hanover (M. Cournoyer)
6—Kentucky Miss (P. Robitaille)
7—Red Rember (L. St-Jacques)
8—Josedale Beauty Brooke (R. Brûyère)

Course No 5 — 9h25 — AMBLE — \$300.
1—Poplar Widow (B. Bélanger)
2—Chalky Dares (Y. Gamache)
3—Cheyenne Goose (H. Brousseau)
4—Our Diplomat (J. Lefebvre)
5—Golden Cash (P. Grenier)
6—Phil Butler (G. Gervais)
7—Way Crown (G. Keroack)
8—Vernon Tass (M. Gougen)
Elig: Highland Direct (P. Robitaille)
Jean Du (M. Cournoyer)

Course No 6 — 9h45 — TROT — \$300.
1—Singing Duke
2—The Arab (C. Denault)
3—Dolph Hanover (L. Hamelin)
4—Fiorio (R. Jomphe)
5—Bomarwin (R. Brûyère)
6—Queen Ithaf (P. Grenier)
7—Monty Elkington (M. Cournoyer)
8—Eagle Way (D. McKinney)
Course No 7 — 10h10 — AMBLE \$300
1—Adam's King (P. Groux)
2—Fredie Volo (C. Denault)
3—First Remus Jr (L. Hamelin)
4—Lord Spencer (J.-G. Breton)
5—Thurston Ray (P. Noël)
6—Brewer Vionian
7—Smooth Sailing (C. St-Jacques)
8—Fred Scott Jr. (M. Cournoyer)
Elig: Jolie Betty (F. Turcotte)

Course No 8 — 10h30 — AMBLE \$300.
1—Miss Royal Widow (A. Blouin)
2—Jarrvelon Dal (M. Marouzzi)
3—Golden Arrow (G. Filion)
4—Morgan Lee (M. Gougen)
5—Rapid Song (A. Varin)
6—Silver Bel (C. Denault)
7—My Son's Abbie (J. La. Gingras)
8—Miss Mironac (A. Page)
Elig: Dave Express (M. Falardeau)
Level Lady (L. Level)

Course No 9 — 10h50 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 10 — 11h15 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 11 — 11h30 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 12 — 11h45 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 13 — 11h55 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 14 — 12h15 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 15 — 12h30 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 16 — 12h45 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 17 — 12h55 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 18 — 1h15 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 19 — 1h30 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 20 — 1h45 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 21 — 1h55 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 22 — 2h10 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 23 — 2h25 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 24 — 2h40 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 25 — 2h55 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 26 — 3h10 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 27 — 3h25 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 28 — 3h40 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 29 — 3h55 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 30 — 4h10 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 31 — 4h25 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 32 — 4h40 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 33 — 4h55 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 34 — 5h10 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 35 — 5h25 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 36 — 5h40 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 37 — 5h55 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 38 — 6h10 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)

Course No 39 — 6h25 — TROT \$400.
1—Enita Hanover (Y. Pelchat)
2—Monty Hanover (J.A. Verret)
3—Fayre Cadet (R. Brûyère)
4—Rickle Volo (C. Denault)
5—Amigo (Raymond) Moreau
6—The Web (J. Cyrne)
7—Moot Mite (C. St-Jacques)
Course No 40 — 6h40 AMBLE \$400.
1—Seattle Colours (M. Cournoyer)
2—Keystone Lad (C. Denault)
3—Sir Royal Best (J. La Demers)
4—Nevele Baby (J. Cyrne)
5—Diplomat Rotan (J. Guenet)
6—Red Flare (P. Dussault)
7—Hector (J. Hébert)
8—Max Grotian
Elig: Poplar Dream (L. Laroche)



Maurey Willis qui a établi un nouveau record avec 194 buts volés l'an dernier, n'est pas aussi chanceux cette

saison et même les Mets de New York l'ont pris en défaut ici. Al Moran a reçu à temps le lancer du rece-

veur Jesse Gonder et l'arbitre Augie Donatelli signale le retrait. (Téléphoto UPI).

Plessisville, défait 3-2 par les A's, affronte les Indiens ce soir

(Par Claude BEDARD)

Les Athlétiques ont surpris les Braves de Plessisville, au compte de 3-2, hier soir, au stade municipal. L'équipe québécoise, qui occupe le dernier rang de la ligue provinciale, a adopté le rôle de "bête noire" pour les autres clubs du circuit qui luttent pour le championnat.

La victoire des Athlétiques resserait ainsi les rangs chez les trois premiers, et ce soir sera disputé un match de la plus haute importance, alors que les Braves reviennent à Québec pour y rencontrer les Indiens. Ces derniers sont à 2½ parties du sommet et une

victoire les rapprocherait à 1½ partie seulement avec la possibilité de se hisser au sommet en fin de semaine.

Installés loin en arrière, les Athlétiques ont rajouté leurs rangs dans les deux dernières semaines, et c'est avec cet alignement que Jean-Guy Hébert a vu les siens étouffer les séries victorieuses des deux plus sérieux candidats au championnat de la saison régulière, en une semaine.

Hier soir, le droitier Paul Léveillé a limité les hommes de Mastin à cinq coups sûrs et ne donna aucun point dans les huit dernières manches pour conduire les Athlétiques à une

victoire de 3-2. Les erreurs ont de nouveau joué un rôle capital dans cette rencontre. Aidant les Braves à prendre l'avance 2-0 à la première manche, les Athlétiques ont par la suite profité des bévues de leurs adversaires pour marquer leurs trois points dans la 6e manche.

Léveillé et Boulard se sont livrés à un duel intéressant au monticule dans les six premières manches de la partie. Après les deux premiers points des Braves, réussis sur deux erreurs et un simple de Serge Tanguay, Paul Léveillé a maîtrisé l'adversaire pendant huit manches.

C'était la 2e victoire des Athlétiques aux dépens des Braves et les deux ont été enregistrées au crédit de Léveillé. D'autre part, Claude Boulard a été ébranlé à la 6e manche par les Athlétiques, qui ont marqué leurs trois points. Hébert a cédé un simple et se rendit jusqu'à 3e but sur une erreur au premier but. La stratégie de Jean-Guy Hébert permit ensuite à Andy Racette de frapper un simple en relève pour produire le premier point et une autre erreur de Provencher égalisa les chances. C'est un simple de Serge Renaud qui a procuré la victoire. Sur ce jeu, Léveillé tenta en vain d'atteindre le 3e but pour compléter l'engagement.

Léveillé se sortit de l'impasse à la manche suivante, alors qu'il y avait trois coureurs sur les buts et ceci sembla le stimuler pour tenir bon jusqu'à la fin.

Serge Renaud a frappé deux des quatre coups sûrs des vainqueurs, et le lanceur perdant Claude Boulard, a conduit l'attaque des siens à l'offensive avec deux coups sûrs également. Les Athlétiques joueront leurs prochaines parties vendredi soir contre les Indiens, au stade municipal. Ce soir, les Indiens se mesurent aux Braves de Plessisville. Le droitier Jean Lemelin sera envoyé dans la mêlée. On sait que Lemelin a remporté ses trois dernières parties et sera à la recherche de sa 5e victoire de la saison contre quatre échecs.

FOLKESTONE, G.-B. (P.C.) (R.C.A.P.) — La Canadienne Claudia McPherson est sortie de l'eau épuisée mais triomphante en fin de journée hier après être devenue la plus jeune personne à avoir traversé la Manche à la nage.

Complètement fourbue, elle a atteint la terre ferme à deux milles à l'ouest de Folkestone après avoir traversé de France en Grande-Bretagne en 17 heures et sept minutes.

La jeune fille de 17 ans, qui est originaire de St-James, en banlieue de Winnipeg, a été accueillie par quelque 100 spectateurs, journalistes et photographes lorsqu'elle a touché le rivage à 7h27 heure locale.

"Je ne ferais pas cela pour un million", a déclaré un membre d'équipage de son bateau-pilote.

Claudia, qui dit avoir perdu 20 livres au cours de la traversée, a été embrassée par sa grand-mère, Mme Ray Ramsay, lorsqu'elle est sortie de l'eau salée.

Elle a traversé hardiment deux bancs de méduses jelly-fish, mais elle a connu la plus rude partie de son épreuve vers la fin, lorsque la mer agitée et les vents sont venus contrearrer son avance alors qu'elle apercevait déjà les falaises blanches de Dover.

La jeune Manitobaine, qui avait échoué l'an passé dans un effort semblable, est la première personne à faire la traversée depuis le début de la saison. Bien que la distance à vol d'oiseau ne soit que de 21 milles, elle a nagé plus de 40 milles à cause des marées.

Claudia, dont l'âge est de 17 ans et quatre mois, est environ trois mois plus jeune que la Britannique Margaret White, qui était la plus jeune à avoir fait la traversée de la Manche à la nage. Avant Mile White, la Torontoise Marilyn Bell détenait le record à 17 ans et 10 mois.

Son entraîneur, M. George Alliston, et l'observateur de l'Association de la traversée de

la Manche à la nage, M. Neville Chadwick, ont à plusieurs reprises lancé des mots d'encouragement à la jeune nageuse. Tous deux se trouvaient dans le bateau-pilote Fair Chance.

Tremblante, mais souriant quand même, Claudia a déclaré en touchant la terre ferme: "Je vais dormir pendant un mois... Jamais plus je ne recommencerai".

Elle a dû attendre pendant une demi-heure qu'on ne trouve un officiel des douanes, qui lui a donné son permis d'entrée.

M. George Drew, haut commissaire canadien et Murray Armstrong, agent général du Manitoba, ainsi que d'autres membres de la colonie canadienne, ont envoyé des messages de félicitation.

Son entraîneur, M. Alliston, a déclaré: "C'est un grand succès dû à la persévérance. Elle était bien décidée à ne pas abandonner".

De son côté la nageuse a confié: "J'avais peur parce que la mer était mauvaise, et de fortes vagues me balançaient tout le temps. Mais j'avais pour me soutenir la pensée des sacrifices qu'ont faits mes parents pour me permettre de faire ma tentative. Ma mère a dû aller travailler pour me procurer l'argent, il n'était pas question que je n'aie pas jusqu'au bout".

Balle molle

LIGUE COMMERCIALE
L'Action et le Legrade ont continué leur lutte pour la deuxième position de la Ligue Commerciale de Balle-Molle lors du programme double présenté hier soir au parc Ferland alors que l'Action a blanchi le Steinberg's 2 à 0 tandis que le Legrade faisait subir un échec de 8-5 à l'Auberge des Monts.

Dans la première partie au programme, Robert "Bob" Plante s'est une fois de plus mis en évidence car en plus de lancer une joute de cinq coups sûrs bien espacés, il donna la victoire aux siens avec un coup de circuit à la quatrième manche. L'autre point de l'Action fut enregistré à la sixième reprise par Charles Roy qui après avoir réussi son deuxième coup de la soirée croisa à la suite d'un coup de deux-butts de Gilles Cantin suivi d'un simple de Laurent Bouchard. Durant la rencontre, les joueurs des deux équipes offrirent, aux nombreux amateurs présents, une excellente performance ne commettant aucune erreur tout en faisant de magnifiques attrappées.

Dans la seconde partie les joueurs de l'Auberge des Monts prirent une avance de 4 à 0 dès la première manche avec quatre de leurs huit coups sûrs réussis durant la rencontre. Toutefois les joueurs du Legrade

réduisirent l'avance à 4-2 dès la quatrième reprise avec un simple de Marcel Lafrance, une erreur et un coup de quatre-butts de Michel Gagnon. A la manche suivante, les vainqueurs s'assurèrent la victoire en frappant six coups sûrs bons pour quatre points puis complétèrent le pointage à la manche suivante grâce à un triple de Carol Boutet, trois buts sur balles et une erreur. Durant cette partie, Marcel Lafrance fut le meilleur du Legrade avec un deux-butts et deux simples en quatre voyages au marbre tandis que Michel Gagnon, Roger Verret et Carol Boutet obtenaient chacun deux coups sûrs. Pour l'Auberge des Monts, Claude Paré avec un trois-butts et un simple fut le seul à pouvoir frapper les balles de Michel Gagnon plus d'une fois en lieu sûr.

L'Action 2 — Steinberg's 0
Steinberg's 0 0 0 0 0 0 0 0
L'Action 0 0 0 1 0 1 2 7 0
Batteries: Julien Roy et Paul-Henri Cantin; Bob Plante et Roger Plante.
Le grade 8 — Auberge des Monts 5
Le grade 8 0 0 2 4 2 0 11 3
Aub. des Monts 4 0 0 0 1 0 0 5 4
Batteries: Michel Gagnon et Raymond Thérien; Claude Paré et Marcel Jacob; Gilles Gosselin 161.

CLASSEMENT
Anglo-Canadiens 19 12 6 1 438
L'Action 17 8 7 0 429
Le grade 12 9 8 0 429
Aub. des Monts 18 8 9 0 472
Steinberg's 17 5 12 0 394

Held, Ramos, des circuits

Ils réussissent les premiers dans l'Américaine l'exploit de Mathews, Aaron, Adcock et Thomas en 1961

CLEVELAND (P.A.) — Les Indiens de Cleveland ont frappé hier soir sept circuits, dont quatre d'affilée, établissant ainsi un record de la ligue Américaine et égalant un record des majeures, alors qu'ils ont infligé une double défaite de 1-0 et de 9-5 aux Angels de Los Angeles dans un programme double.

Fred Whitfield en a frappé un dans chaque joute, s'attribuant ainsi le mérite de l'unique point de la première joute et cognant un grand slam à la deuxième joute.

Pete Ramos, lanceur gagnant de la deuxième joute, a retiré 15 frappeurs au bâton, soit le nombre le plus élevé depuis le début de la saison dans la ligue Américaine. Il a, de plus, frappé deux circuits. Le droitier cubain a accordé 11 coups sûrs et a finalement été remplacé par Gary Bell à la neuvième.

Les quatre circuits d'affilée ont été frappés à la sixième manche par Woodie Held, Ramos, Tito Francona et Larry Brown, contre le lanceur Paul Foytack.

Lee Thomas et Leon Wagner ont frappé des circuits pour les Angels, portant ainsi à neuf le nombre des circuits pour les deux joutes.

Seul un autre club dans l'histoire des majeures a frappé quatre circuits consécutifs en une manche: les Braves de Milwaukee contre les Reds de Cincinnati dans une joute de la ligue Nationale disputée le 9 juin 1961, alors qu'Edie Mathews, Hank Aaron, Joe Adcock et Frank Thomas s'étaient succédés au bâton avec la même foudroyante efficacité.

Première partie
Los Angeles 0 0 0 0 0 0 0 4 0
Cleveland 0 0 0 0 0 0 0 0 9
Nouvelles, Spring 6 et Rodgers; Latman et Azcue, G-Latman, P-Newman, Ctr. G-Whitfield 9.
Deuxième partie
Los Angeles 100 000 400-5 11 3
Cleveland 005 004 006-9 17 1
Gris-Lee 3 Foytack 5 Spring 6 et Rodgers; Ramos, Bell 9 et Azcue, G-Ramos, P-Grba.
Ctr. LA-Thomas 9 Wagner 21; Cleveland 22 Whitfield 10 Held 11 Francona 7 Brown 1.



Le champion mi-lourd d'Europe, Lucien Laverdure (à gauche), et le champion mondial Willie Pastrano (à droite) se disputent la médaille d'or lors d'un combat de boxe à Rome.

Lucien Laverdure multiplie les leçons de tennis aux jeunes

Les jeunes enthousiastes du tennis de la province bénéficient cet été de leçons professionnelles gratuites de Lucien Laverdure, joueur de tennis professionnel réputé du Canada français.

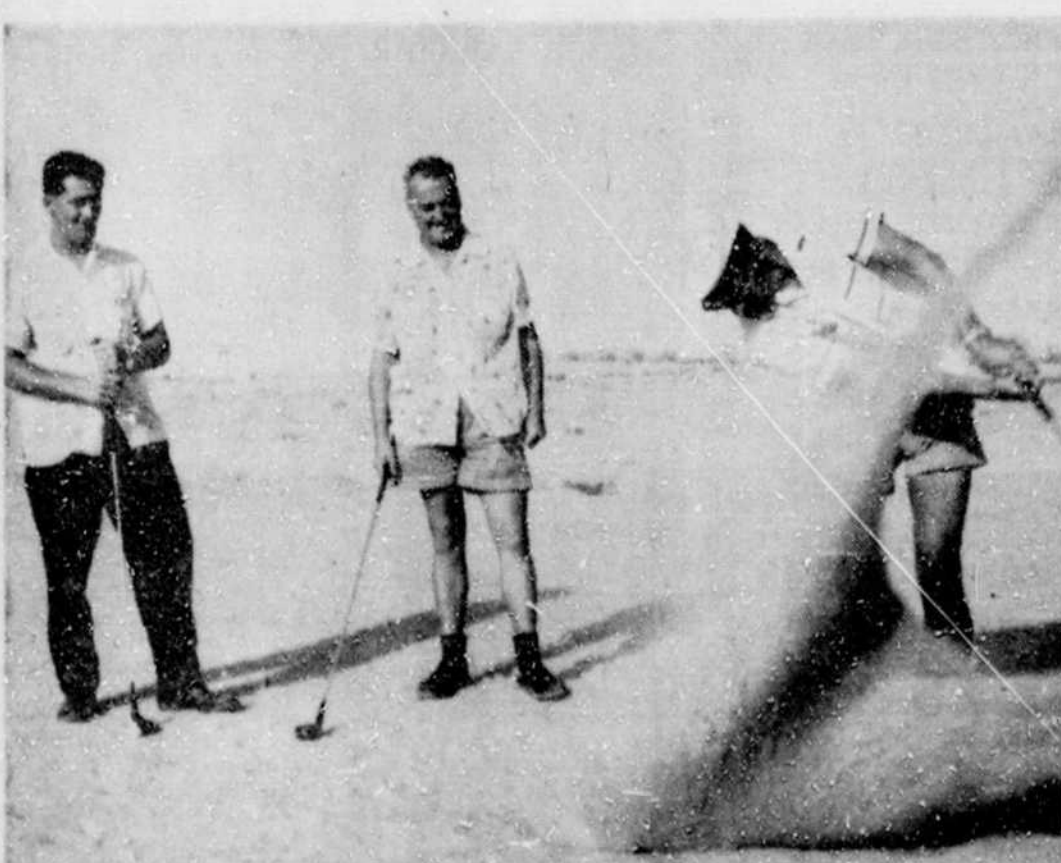
Des cliniques gratuites pour les jeunes sont tenues sous la direction de M. Laverdure en vertu du programme canadien de développement des sports chez les jeunes, patronné par Pepsi-Cola Ltd.

Lucien Laverdure, connu de la plupart des enthousiastes du tennis de la province comme "Monsieur Tennis", a consacré une grande partie de sa vie à développer et encourager la pratique de ce sport au Québec. Depuis nombre d'années, il enseigne aux jeunes, tient des cliniques et prononce des conférences, montre des films dans les écoles et collèges, et organise des "journées de tennis".

dans les clubs de la province. Professeur attiré de la United States Lawn Tennis Association depuis 1947, M. Laverdure est instructeur en chef de l'Association de tennis de la province de Québec, capitaine de l'équipe de tennis de l'université de Montréal, administrateur-délégué du club de tennis canadien, en plus d'être commentateur à la radio et à la télévision sur son sport favori. Il y a trois ans il fonda l'école de tennis de Montréal qui a connu un succès sans précédent dans le développement des jeunes joueurs et instructeurs.

Frank McIntosh, président de l'entreprise de liquides douces qui patronne le programme, signale que l'appui de sa compagnie aux sports chez les jeunes vise à encourager l'athlétisme amateur et à rendre service à la collectivité.

Golf dans le désert



Le soldat "Bert" D'Anjou (à droite), de Québec, frappe violemment sa balle logée dans le sable sur le terrain de golf du camp de Rafah, au Moyen-Orient. La compagnie des magasins militaires de la Force d'urgence des Nations-Unies participait alors à une commémoration.

deux semaines, avec d'autre petite internationale de deux semaines, avec d'autres membres du Corps Royal canadien des magasins militaires qui servent en Allemagne, au Congo, en Indochine, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Le tournoi a été organisé à l'occasion

du soixantième anniversaire de la création du Corps. Les deux autres joueurs sont le soldat Ed Parmiter (à gauche), de St-Jean (N.-N.) et le sergent George Gallinger, de Petawawa (Ont.).

(Photo: Défense Nationale).

BOSTON (P.A.) — Les Twins de Minnesota ont fourni hier un bel appui au lanceur de relève Bill Pleis en comptant cinq points à la septième manche, ce qui leur a permis de remporter une victoire de 9-5 sur les Red Sox de Boston.

Pleis a pris la relève de Leo Stange à la quatrième manche après que les Red Sox eurent pris une avance de 4-3. Le gaucher de 24 ans n'a accordé que trois coups sûrs aux Sox pour le reste de la joute.

C'est la deuxième joute d'affilée au cours de laquelle les Twins comptent cinq points en une manche. Jack Lamabe a essuyé la défaite. Il avait remplacé le débutant Bob Heffner. Jim Hall a cogné son 14e circuit.

Pour Boston, Dick Stuart et Roman Mejias ont cogné des circuits bons pour deux points à la quatrième manche. Ed Bressoud a également frappé un circuit à la huitième, mais alors que les buts étaient vides. Minnesota 002 110 500-9 15 1
Boston 000 400 010-5 8 4
Stange, Pleis 4 et Heffner; Heffner, Lamabe 5 Radatz 7 et Nixon.
G-Pleis 3-1, P-Lamabe 5-3.
Ctr. LA-Thomas 9 Wagner 21; Cleveland 22 Whitfield 10 Held 11 Francona 7 Brown 1.

NEW YORK (P.A.) — Grâce à Tom Tresh qui a cogné un circuit dans la deuxième moitié de la neuvième manche, les Yankees de New York ont défait hier les Athletics de Kansas City par 3-2.

Ted Bowfield, gaucher originaire de Penitence, Colombie-Britannique, occupait le monticule pour les Athletics. Il avait pris la place du débutant Diego Segui à la sixième manche et n'avait jusqu'à ce moment accordé aucun point aux Yankees.

Bowfield a retiré les deux premiers Yankees à la neuvième après quoi il administra deux prises à Tresh, qui cogna le lanceur suivant du côté gauche, pour le point gagnant.

Kan City 000 000 200-2 5 3
New York 001 100 001-3 8 9
Segui, Bowfield 6 et Lau; Terry et Howard.
G-Terry 12-0, P-Bowfield 4-8.
Ctr. NY-Tresh 18.

LOS ANGELES (P.A.) — Les Dodgers de Los Angeles, première place du classement de la Ligue Nationale, n'ont obtenu que six coups sûrs hier soir au dépens de Roger Craig mais le lanceur droitier de New York a subi sa 17e défaite consécutive lors des Mets ont perdu au compte de 5-3.

Les Dodgers ont recueilli une partie complète en avance sur leurs deux plus proches rivaux. Ils sont à 1-2 parties en avant de San Francisco, au second rang et cinq parties en avant de St-Louis, au troisième rang.

SAN FRANCISCO (P.A.) — Jojoey Callicott a frappé hier un circuit de deux points à la 14e manche après que le lanceur Bob Bolin eut laissé entrer deux points sur un lancer erratique alors que les Phillies de Philadelphie ont défait les Giants de San Francisco par 7-3. C'était leur neuvième victoire d'affilée.

Les Phillies avaient compté deux points à la neuvième manche, égalisant ainsi le score. Jack Baldschun a occupé le monticule pendant le reste de la joute pour les vainqueurs.

Bob Oldis a frappé un simple au début de la 14e manche et Don Hoard a pris son premier but sur un coup retenu.

Earl Averill a frappé vers le lanceur mais Bolin a lancé la balle à 10 pieds au-dessus du troisième but, permettant ainsi à Oldis et à Hoard de compter. Callicott a frappé son circuit alors qu'il y avait deux hommes de retirés.

Baldschun s'est accordé que deux coups sûrs dans les six manches au cours desquelles il a assuré la relève.

Philadelphia 000 000 012 000 04-7 12 1
San Francisco 000 100 000 00-3 10 6
Short, Green 7 Baldschun 8 Kilpatrick et Dalrymple; Marshall, Roelt 10 Bolin 12 Pierce 14 et Bailey.
G-Baldschun 9-4, P-Bolin 6-4.
Ctr. Phil-Callicott 15.

Cincinnati 222 000 012-9 14 3
St-Louis 000 000 000-2 7 1
O'Toole et Edwards 7 et Schuler; 5 Bauta 8 et McCarver, G-O'Toole, P-Gibson, Ctr. Cin-Kenough 5.

Chicago 002 000 001-3 9 9
Milwaukee 000 000 000-3 7 0
Toth, McDaniel 7 et Bertell; Cline, P-Fitch 5 Schneider 7 Raymond 7 Shaw 9 et Torre.
G-McDaniel, P-Shaw, Ctr. Chi-Santo 17.

Tennis Victoria

7 heures — Court no 1, J.P. Brière, R. Cantin vs C. Marcoux, P. Berger; No 7, M. Leclerc vs Y. Sinclair; No 8, D. Deschamps vs D. Bloudeau; No 9, P. Drouin, Y. Bernard vs R. Deschamps, Y. Lavoye.

8 heures — No 7, D. Bloudeau, H. Huot vs L. Tremblay, M. Tremblay; No 8, P. Drouin, Y. Bernard vs D. Deschamps, D. Clavet.

9 heures — No 7, R. Deschamps vs C. Marcoux; No 8, Y. Sinclair vs C. Cantongay vs M. Leclerc, A. Villeneuve; No 9, D. Bloudeau, A. Bédard vs D. Clavet, Y. Lavoye.

Francona, Brown frappent consécutifs: un record



Bobby Richardson, des Yankees, perd littéralement la tête alors qu'il discute avec l'arbitre Bill Haller, lors d'une joute contre Kansas City. Wayne Causey veille.

Le favori canadien Robert Bédard de Sherbrooke, Qué., a défait 6-2, 6-2 John Fraser de Victoria tandis que le troisième favori étranger Tom Brown de San Francisco a eu raison de Doug Sykes de Los Angeles par 6-0, 6-2.

Ann Barclay, de Toronto et de Vancouver, qui défend son titre, a défait Judy Travis de Toronto 6-3, 6-1, avançant ainsi d'un pas vers le championnat des simples féminins.

Les autres favorites ont eu la victoire aussi facile. Louise Brown de Toronto a défait Doris Poppel de Portland, Ore., 6-1, 6-1; Susan Butt de Victoria a défait Benita Senn de Toronto 6-3, 6-2; et Margot Hedges d'Ogden, Utah, a infligé une défaite de 6-2, 6-3 à Claire Lovett de Vancouver.

La distribution de nombreux prix, générée de la direction et de M. Toussaint fut suivie d'un goûter servi au chalet du club.

Godbout, Bédard, Reed Brown et Palafox avancent à Vancouver

VANCOUVER (P.C.) — Antonio Palafox s'est assuré hier une place dans les quarts de finale des simples masculins des championnats canadiens de tennis sur gazon qui se disputent actuellement à Vancouver, mais deux autres Mexicains ont été éliminés.

Palafox, qui est le grand favori étranger, a défait Robert Sherman de Temple City, Calif., par 6-2, 6-2, tandis que Juan Arredondo et Joaquin Loyo-Mayo, deux de ses compatriotes, ont été défaits.

C'est François Godbout de Waterloo, Qué., qui a battu Arredondo. Le score a été de 8-6 et de 6-3.

Loyo-Mayo a débuté de piètre façon contre Whitney Reed, s'est repris au deuxième set, mais a finalement baissé pavillon devant l'Américain d'Alameda, Calif., qui a vaincu par 6-2, 7-5.

Tout était réservé exclusivement aux dames au club de golf Orlean pour leur Tournoi Invitation. Cinq participantes étaient inscrites dans la classe "A" et vingt-six dans la classe "B" — toutes ont joué avec énergie et courage malgré une chaleur torride.

Mmes Estelle Boucher et Madeleine Vachon, toutes deux du club Royal Québec ont remporté les honneurs de la classe

"A" et Mmes G. Montminy et Dan O'Connor, cette fois du club Orlean, ont remporté les honneurs de la classe "B".

Le kiosque des rafraîchissements au sixième trou était une courtoisie de M. Henri Toussaint.

La distribution de nombreux prix, générée de la direction et de M. Toussaint fut suivie d'un goûter servi au chalet du club.

Résultat du tournoi invitation

Ligue Nationale
Los Angeles 64 47 604
San Francisco 60 47 561 4 1/2
Cincinnati 59 47 557 5
Chicago 59 48 538 1
Cleveland 57 51 528 8
Philadelphia 56 51 523 8 1/2
Milwaukee 54 53 505 10 1/2
Pittsburgh 53 53 495 11 1/2
Houston 41 67 380 24
New York 32 73 311 31

Ligue AMERICAINE
New York 66 37 641 —
Chicago 60 48 562 8
Baltimore 60 49 550 4
Minnesota 57 49 538 10 1/2
Boston 53 51 510 12 1/2
Cleveland 53 53 491 15 1/2
Los Angeles 53 58 477 17
Kansas City 48 57 457 19
Detroit 43 58 422 22
Washington 37 68 352 30

Ligue PROVINCIALE
Pittsburgh 13 12 556 2
Therford 14 12 538 2 1/2
Athlétiques 7 13 499 7 1/2

Ligue du SAGUENAY
Chicoutimi 2 9 657 —
Plessisville 13 12 556 2
Therford 14 12 538 2 1/2
Athlétiques 7 13 499 7 1/2

Ligue MAINE RUTH
Chicoutimi 2 9 657 —
Plessisville 13 12 556 2
Therford 14 12 538 2 1/2
Athlétiques 7 13 499 7 1/2

Gerry Gratton ne s'est jamais pardonné sa disqualification aux Jeux de 1956

(par JACK SULLIVAN)

Dans un hôpital montréalais, dimanche dernier, Gerry Gratton est mort des suites d'un accident d'automobile survenu 9 jours plus tôt. Il était âgé de 35 ans et père de 6 enfants.

Il était un des athlètes les plus dévoués à la cause du sport que le Canada ait jamais envoyés dans les concours internationaux.

Il avait rapporté plus d'honneur au Canada que tout autre athlète amateur depuis la fin de la dernière guerre mondiale. Pourtant, sa mort a fait peu de bruit.

Gerry était hétérologue. C'est là un sport pratiquement ignoré dans ce pays. Il avait concouru contre les meilleurs du monde, et avait remporté deux médailles d'or et une médaille d'argent.

Sa première médaille d'or fut remportée aux Jeux de l'Empire disputés à Auckland, en 1950; quatre ans plus tard, cette fois à Vancouver où étaient présentés les mêmes Jeux. Gratton était, dans les deux occasions, classé poids-moyen. Aux Jeux de 1958, à Cardiff en Ecosse, il se classa cinquième de la catégorie des mi-lourds. Ce fut là sa dernière participation aux compétitions internationales.

Sa médaille d'argent vient d'Helsinki. Aux Jeux Olympiques tenus dans cette ville, en 1952, il arriva second chez les poids-moyens. Il s'était classé cinquième à Londres en 1948.

LA MALCHANCE DE SA CARRIÈRE
La malchance l'attendait aux Jeux de Melbourne, en 1956. Ce fut là pour lui l'expérience la plus humiliante de sa vie.

Il était, à ce moment, le plus sérieux espoir du Canada pour une médaille d'or. Mais il ne souleva pas une once au cours des compétitions. Il fut troué tout lourd de 1/2 de livre, disqualifié, et, à son retour au Canada, suspendu pour un an.

Depuis deux ans qu'il s'entraîne pour ces Jeux de 1956, il était certain d'être en deca de la limite de 181 livres 3/4. Mais une demi-heure avant de prendre place sur l'étrépage des poids et haltères, il faisait osciller la balance à 182 livres exactement.

Une paire de ciseaux aurait suffi à lui faire perdre cet excédent de poids, et le géant montréalais Charlie Walker était bien prêt à couper la crinière de Gratton, mais il ne se trouvait pas une seule paire de ciseaux dans l'édifice. Pour comble de malheur, la température était trop basse, dans la



HIER
Ligue AMERICAINE
Kansas City 2, New York 3
Los Angeles 0, Cleveland 1
Los Angeles 3, Cleveland 9
Minnesota 9, Boston 5
Chicago 5, Washington 2
Detroit 1, Baltimore 2

Ligue NATIONALE
Philadelphia 1, San Francisco 3
Pittsburgh 6, Houston 3
Cincinnati 9, St-Louis 2
Chicago 3, Milwaukee 1
New York 2, Los Angeles 3

Ligue MASSICOTTE
(Semi-finales 3 de 5)
St-Albert 4, Sault 0
(St-Albert en avant 1-0)
Beaufort 3, Portneuf 3
(Beaufort en avant 1-0)

Ligue PROVINCIALE
Plessisville 2, Athlétiques 3

Ligue du SAGUENAY
Alma 2, Chicoutimi 0
Kénogami 3, Jonquière 2

AUJOURD'HUI
Ligue AMERICAINE
Boston à Baltimore
Ligue NATIONALE
Chicago à Milwaukee (soir)
Cincinnati à St-Louis
Ligue MAINE RUTH
Redlegs vs Mets
Ligue PROVINCIALE
Plessisville vs Indiens
Ligue du SAGUENAY
Québec à Jonquière
Arvida à Chicoutimi

Aquarama 1963 à Sillery

Comme l'an passé, la commission des loisirs de Sillery présentera son célèbre spectacle Aquarama, mardi le 6 août à 8h30.

Cette soirée s'annonce des plus belles, et des plus féériques. Une troupe bien connue: celle du Y.W.C.A. sous la direction de Mlle Héon, accomplira des merveilles dans le domaine des ballets aquatiques. Plusieurs bouffons seront du spectacle et la Croix Rouge offrira une démonstration de sécurité aquatique.

Souhaitons la présence de Mlle Sandra Marks et de Mlle Marilyn Malenfant, toutes les deux représentantes du Canada aux jeux Pan-Américain 1963 à São Paulo au Brésil.

SERVICE de NUIT

pour le même prix

Mécanique Générale

JUSQU'À 3h DU MATIN

UN AUTRE SERVICE DE

La Porte

250 BOUL. CHAREST-EST, TEL.: 529-4561

Le championnat junior canadien de tennis à Ottawa jeudi le 15

Ottawa — La capitale canadienne deviendra la capitale du tennis junior de l'Amérique du Nord, lorsque des centaines de jeunes étoiles de tennis du Canada et des États-Unis se rassembleront ici pour les concours du 14e championnat annuel de tennis junior canadien.

Considéré comme l'événement principal de la saison du tennis junior au pays, le tournoi patronné par la Canadian Lawn Tennis Association et Pepsi-Cola Canada Ltd. aura lieu sur les 20 courts du club de tennis Rideau du 15 au 24 août.

Les championnats canadiens débuteront le jeudi, 15 août. Les championnats internationaux, qui mettront en lice des américains et autres joueurs étrangers, se disputeront à compter du lundi, 19 août.

Les jeunes joueurs, dont quelques-uns viennent d'ailleurs loin que le Mexique et le Japon, joueront des centaines de matches en quête d'une vingtaine de titres. On décernera une soixantaine de prix et on estime que plusieurs milliers de balles seront utilisées.

Garçons et filles en lice seront divisés en quatre groupes: moins de 12 ans, moins de 14 ans, moins de 16 ans et moins de 18 ans. Les rencontres pour le championnat canadien comprendront des simples chez les garçons et chez les filles de chaque groupe, et le tournoi international comportera les mêmes compétitions, et, en plus, des doubles dans les groupes de 16 ans et 18 ans et des doubles mixtes dans le groupe de 18 ans.

Les concours de championnat sont le couronnement d'un programme de développement des jeunes joueurs s'étendant d'un océan à l'autre, appuyé par Pepsi-Cola et la C.L.T.A. dans le cadre du programme d'expansion sportive pour la jeunesse canadienne. Cette campagne de développement comporte des cliniques d'instruction gratuite; des petites ligues de tennis; des championnats paroissiaux, régionaux et provinciaux; des tournois internationaux entre les joueurs du Canada et le best des États-Unis; des rencontres entre joueurs junior de la Nouvelle-Angleterre et du Canada; et le tournoi junior invitation de Shanty Bay.

ciné BULLETIN

Voir "Appréciation morale des films", chaque samedi

Sous cette rubrique il est publié chaque jour une appréciation morale des films actuellement à l'écran dans les différents cinémas de Québec et de la Rivière Saint-Charles.

SIGNIFICATION DES COTES MORALES
(P) A PROSCRIRE: Films franchement condamnables au point de vue éthique et moral.
(T) TOUS: Films visitables par tous y compris les enfants.
(A) ADULTES ET ADULESCENTS: Films qui en général peuvent être vus sans danger par tous les spectateurs ordinaires des salles de cinéma (16 ans et plus).
(AA) ADULTES: Films qui ne conviennent qu'aux gens formés soit qu'ils présentent des problèmes moraux d'adultes soit qu'ils traitent d'un sujet trop sérieux pour les jeunes. Les adultes n'en tireront pas d'impression malsaine à condition de vouloir réfléchir et réagir. Ces films ne conviennent donc généralement pas aux adolescents.
(AR) ADULTES AVEC RESERVE: Films qui présentent des dangers soit à cause de scènes suggestives de la sexualité, soit à cause de certaines idées qu'ils émettent, soit encore en raison de l'atmosphère qui s'en dégage. Les films s'adressent donc à un public d'adultes particulièrement avertis et ne conviennent jamais aux adolescents.
(D) A DECONSEILLER: Films dangereux pour tous ne pouvant que nuire à la majorité des adultes et porter préjudice à la santé spirituelle et morale de la société.

BIENVILLE — Duel sous la mer (A) à 1.15, Nouvelles à 8.40 h. Honorat, Paris, Bonjour l'amour (A) à 9.05 heures.
CAPITOL — Bye Bye Birdie (A) à 1.30, 4.00, 6.30, 9.05 heures.
GARTIER — L'enfer dans la peau (D). Adorables créatures (P). Nouvelles à 1.00, 4.30, 7.40 heures.
CINEAC — Sous dix drapeaux (AA) à 1.20, 4.35, 7.45 heures. — Nouvelles à 2.52, 6.10, 9.25 heures. — Sept collines de Rome (AA) à 3.05, 6.15, 9.41 heures.
Cercle Ciné-Art (Jac Beaudry) à 9 heures p.m. Don Quichotte (AA) film russe, version française.
CLASSIC — Hold-up à Londres (AA) à 1.15, 5.15, 9.15 heures. — Vies pour Hong-Kong (AA) à 3.25, 7.25 heures.
EMPIRE — Tu ne tueras point (P).
IMPERIAL — Sujet, 1.00, 4.23, 7.43 heures. — Dans les griffes du tigre (AA) à 1.03, 4.26, 7.49 heures. — Aux frontières des Indes (AA) à 2.36, 5.56, 9.19 heures.
LAURET — L'enfer dans la peau (D). Adorables créatures (P). Nouvelles à 1.00, 4.20, 7.40.



"Piquer les bars", comme disent les gens de l'île-aux-Coudres, c'est une des tâches les plus rudes et les plus passionnantes de la pêche aux marsoins. Cette ancienne industrie locale, abandonnée depuis plus de quarante ans, a servi de prétexte à un long métrage canadien de la suite du monde existe la vie Coproduction de l'Office national du film et de Radio-Canada. Pour la suite du monde existe la vie Coproduction de l'Office national du film et de Radio-Canada. Ce film sera présenté aux télé-spectateurs du réseau français de Radio-Canada, le dimanche 4 août à 8 heures.

Gilles Grégoire est hospitalisé

OTTAWA (P.C.) — M. Gilles Grégoire, crédité de L'apôtre, a été hospitalisé à Ottawa. Il souffre d'épuisement. On croit que les étourdissements du député de 37 ans seraient attribuables au surmenage. Il resterait à l'hôpital jusqu'à lundi prochain.

Lettre d'un archevêque américain contre la ségrégation raciale

WASHINGTON (C.C.C.) — Dans une lettre pastorale, S. E. Mar Patrick-Louis O'Boyle, archevêque de Washington, a engagé ses fidèles à mettre tout en œuvre en vue d'une suppression totale et définitive de la ségrégation raciale aux États-Unis. L'Eglise catholique, écrit-il, n'est pas, et ne doit pas être, un simple observateur passif de la ségrégation raciale. Elle a le devoir de s'opposer à cette ségrégation, et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer la ségrégation raciale.

Dans leur lutte pour l'abolition de la ségrégation raciale, les catholiques des États-Unis disposent du "Catholic Interracial Center", dont la bibliothèque compte plus de 35,000 volumes, tous consacrés aux questions raciales. Une commission permanente de l'épiscopat est, en outre, chargée de la défense des intérêts des minorités raciales.

La ségrégation raciale, poursuit l'archevêque, n'a pas toujours rencontré l'opposition qui aurait dû résulter du caractère universel de l'Eglise catholique (caractère qui, naguère et même encore maintenant, fait l'objet de préjugés de la part de certains Américains). Une évolution véritable s'est manifestée après la seconde guerre mondiale, lorsque le cardinal Ritter, archevêque de St-Louis, en 1947, déclara la suppression de la ségrégation raciale dans toutes les écoles de son diocèse.

En 1958, l'épiscopat américain a publié une déclaration intitulée "Discrimination raciale et conscience chrétienne". Cette déclaration soulignait que l'histoire des États-Unis faisait aux catholiques une obligation spéciale de conscience envers la pratique de la justice, et cette obligation doit tendre à ce que les Noirs obtiennent en fait les droits que la constitution leur garantit. Ces droits ne comportent pas seulement l'égalité politique, mais aussi des possibilités économiques et éducatives, une participation juste aux institutions sociales, des logements décentes sans courir le risque d'être exploités, et une possibilité réelle d'accroître l'estime portée à leur race. Toute ségrégation raciale prétendument légale, comme toute autre ségrégation imposée par la force, fait de ceux qui en sont victimes des gens qui se sentent en état d'infériorité. La conception de la ségrégation raciale n'est pas compatible avec la conception chrétienne

SERVICES SPÉCIAUX

LES BOUQUETS DE CORSAGE

de "McKenna" ont un cachet particulier

McKenna

FLEURISTE

1183, rue St-Jean

Tél.: 522-6868

Conférence et tournée de l'hon. Gérin-Lajoie

Le ministre de la Jeunesse, l'hon. Gérin-Lajoie, a annoncé qu'il donnera jeudi une importante conférence de presse, à Québec, à la veille de son départ pour une tournée de huit jours dans le Bas-du-Fleuve et la Gaspésie.

Cette tournée débutera vendredi, le 2 août à Rivière-du-Loup et se terminera le 9 août à Amqui. M. Gérin-Lajoie visitera les comités de Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Bonaventure et Matapédia. Le ministre de la Jeunesse désire prendre contact directement avec la population et discuter avec les parents, les commissaires d'écoles, les instituteurs, les autorités civiles et religieuses de l'organisation et du développement de l'éducation dans ces régions.

CALENDRIER

1er août: Conférence de presse à Québec.

2 août: Rivière-du-Loup.

3 août: Rimouski.

4 août: Mont-Joli et Matane.

5 août: Ste-Anne-des-Monts.

6 août: Murdochville et Gaspé.

7 août: Journée libre.

8 août: Chandler, Paspébiac, Caplan et Bonaventure.

9 août: Causapscal et Amqui.

avis de décès

BISSON. — A Québec, le 31 juillet 1963, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Camille Bisson, fils de feu Joseph Bisson et de feu dame Rosanna L'Abbe, demeurant à 360, diame rue... Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures 15. Départ des funérailles I. Bouchard & Fils, 1290, 1ère Avenue, à 9 heures, pour l'église de St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles. 1-8 (2 fs)

BOILARD. — A Pont-Rouge, cité de Portneuf, le 30 juillet 1963, à l'âge de 76 ans, est décédé subitement dame Virginie Cantin, épouse de feu M. Thomas Boilard. Les funérailles auront lieu vendredi, à 10 heures. Départ des salons mortuaires Julien & Fils, à 9 heures 45, pour l'église de Pont-Rouge et de là au cimetière paroissial. 34525 31-7 (2 fs)

BOIS. — A Deschambault, le 31 juillet 1963, à l'âge de 82 ans, est décédée dame Edgard Boit, née Mathilde Alice Sauvageau, demeurant à Deschambault. Les funérailles auront lieu samedi à 9 heures 30. Départ de la résidence funéraire C. Légaré & Fils, de Deschambault, à 9 heures 15, pour l'église de Deschambault et de là au cimetière paroissial.

CARBONNEAU. — A St-Joachim, le 31 juillet 1963, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Armand Carbonneau, demeurant à 31, 3e Avenue, St-Joachim. Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures. Départ des salons mortuaires Georges Guillette, 156 avenue Royale, à 9 heures 45, pour l'église de St-Joachim et de là au cimetière paroissial. 1-8 (2 fs)

CARBONNEAU. — A Québec, le 30 juillet 1963, à l'âge de 66 ans, est décédée dame Rachelle Huard, épouse de feu M. Georges-Aimé Carbonneau, demeurant à 768, Place Philippe Ste-Foy. Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures. Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils, 46, St-Cyrille ouest, à 8 heures 45, pour l'église de St-Thomas d'Aquin et de là au cimetière Mont-Laurier. Le trajet se fera en automobile. 34527 31-7 (2 fs)

LEFEVRE. — A Charlebourg, le 30 juillet 1963, à l'âge de 69 ans et 11 mois, est décédé subitement M. Joseph Lefebvre, époux de dame Émilie Dubeau, demeurant à 394, 3e Rue. Les funérailles auront lieu samedi, à 8 heures 15. Départ des salons P. H. Tremblay, à 698, Ste-Rue, à 8 heures, pour l'église de St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles. 34530 31-7 (3 fs)

LAPOINTE. — A Québec, le 30 juillet 1963, à l'âge de 69 ans et 11 mois, est décédé subitement M. Joseph Lapointe, époux de dame Émilie Dubeau, demeurant à 394, 3e Rue. Les funérailles auront lieu samedi, à 8 heures 15. Départ des salons P. H. Tremblay, à 698, Ste-Rue, à 8 heures, pour l'église de St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles. 34530 31-7 (3 fs)

PAQUET. — A Québec, le 30 juillet 1963, à l'âge de 53 ans et 3 mois est décédée dame Cécile Maheux, épouse de M. Arthur Paquet, demeurant à 590, St-Bernard. Les funérailles auront lieu samedi à 8 heures. Départ du funérarium Germain Lépine, 535, Desbriats à 7 h.45 pour l'église de St-Martin et de là au cimetière St-Charles. 31-7 (3 fs)

PARADIS. — A l'hôpital Ste-Jeanne d'Arc de Montréal, le 31 juillet 1963, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Eugène Paradis, époux de feu dame Adrienne Alain. Les funérailles auront lieu samedi, à 11 heures. Départ des salons funéraires Plamondon & Frère, à 10 heures 45, pour l'église de St-Raymond et de là au cimetière paroissial. 34565 1-8 (2 fs)

PELLETIER. — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 31 juillet 1963, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Ernest Pelletier, époux de dame Alice Thériault, demeurant à St-Marcel, cité de L'Islet. Les funérailles auront lieu samedi, à 11 heures 15. Départ de la maison mortuaire à 11 heures, pour l'église de St-Marcel et de là au cimetière paroissial. 34564 1-8 (2 fs)

PICARD. — A Lévis, le 30 juillet 1963, à l'âge de 64 ans et 11 mois, est décédé M. Wilfrid Picard, époux de dame Noëlle Gaudet, demeurant à 12 St-Augustin, Lévis. Les funérailles auront lieu samedi, à 9 heures 30. Départ de la résidence funéraire Richard Gauthier enr., 239, St-Joseph, Lauson, à 8 heures 15, pour l'église de St-Pierre et de là au cimetière paroissial. 31-7 (2 fs)

PLANTE. — A St-Pierre, Ile d'Orléans, le 27 juillet 1963, à l'âge de 12 ans, est décédée accidentellement Hélène, fille de M. Alphonse Plante et de dame Antoinette Rousseau. Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures. Départ de la résidence mortuaire, 76, avenue Royale, à 8 heures 45, pour l'église de St-Pierre et de là au cimetière paroissial. 31-7 (2 fs)

POULIN. — A l'hôpital de Beauveillie, le 29 juillet 1963, à l'âge de 81 ans et 5 mois, est décédée dame Alexina Brochu, épouse de feu M. Moïse Poulin. Les funérailles auront lieu jeudi à 8 heures 30. Départ des salons funéraires Gérard Giguère de Beauveillie, à 8 heures 15 pour l'église de Beauveillie et de là au cimetière paroissial. 31-7 (2 fs)

DUSSAULT. — A Québec, le 28 juillet 1963, à l'âge de 75 ans et 9 mois, est décédé M. Joseph-Edmond Dussault, employé à sa retraite du C.N.R., époux de dame Hélène Pichette, demeurant à 542, rue Bayard. Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures. Départ des salons mortuaires Sylvio Marceau Inc., 224 ouest, St-Vallier à 8 heures 45, pour l'église de St-Joseph, et de là au cimetière St-Charles. 34496 29-7 (3fs)

CARBONNEAU. — A St-Joachim, le 31 juillet 1963, à l'âge de 70 ans, est décédé M. Armand Carbonneau, demeurant à 31, 3e Avenue, St-Joachim. Les funérailles auront lieu samedi, à 10 heures. Départ des salons mortuaires Georges Guillette, 156 avenue Royale, à 9 heures 45, pour l'église de St-Joachim et de là au cimetière paroissial. 1-8 (2 fs)

CARBONNEAU. — A Québec, le 30 juillet 1963, à l'âge de 66 ans, est décédée dame Rachelle Huard, épouse de feu M. Georges-Aimé Carbonneau, demeurant à 768, Place Philippe Ste-Foy. Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures. Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils, 46, St-Cyrille ouest, à 8 heures 45, pour l'église de St-Thomas d'Aquin et de là au cimetière Mont-Laurier. Le trajet se fera en automobile. 34527 31-7 (2 fs)

LEFEVRE. — A Charlebourg, le 30 juillet 1963, à l'âge de 69 ans et 11 mois, est décédé subitement M. Joseph Lefebvre, époux de dame Émilie Dubeau, demeurant à 394, 3e Rue. Les funérailles auront lieu samedi, à 8 heures 15. Départ des salons P. H. Tremblay, à 698, Ste-Rue, à 8 heures, pour l'église de St-Charles de Limoilou et de là au cimetière St-Charles. 34530 31-7 (3 fs)

Aumônier de l'aviation affecté à Metz (France)



WINNIPEG, 26. — L'aumônier senior catholique de l'entraînement, mandement de l'entraînement, à Winnipeg, vient de recevoir un nouvel appointement en Europe. Le Lieutenant-Colonel F. A. Hallé de Sherbrooke, P.Q., doit partir vers le milieu du mois d'août pour les quartiers généraux de la division aérienne canadienne, à Metz, en France, où il remplira la fonction d'officier d'état major pour l'administration religieuse catholique. Le Père Hallé est né à La Patrie, P.Q.; il reçut son éducation secondaire au Séminaire de Joliette, P.Q. et ses études théologiques au Grand Séminaire de l'Université de Montréal. Durant les quatre dernières années, le Père Hallé remplissait les mêmes fonctions à Winnipeg, et avait la charge des dix bases qui composent le Commandement de l'entraînement. Avant de s'enrôler dans l'Aviation en 1948, le Père Hallé enseigna durant sept ans au collège d'Amos, Amos, P.Q. Pendant ce temps, il fut aussi responsable pour l'entraînement du corps des cadets de l'Armée pour ce collège. Le Lieutenant-Colonel Hallé est aussi très amateur de vol. Depuis l'obtention de sa licence civile de pilote à Edmonton en 1952, il a acquis une bonne connaissance des avions privés.

M. René Hamel contribue au règlement d'un conflit qui durait depuis 146 jours

STRATFORD CENTRE — (P.C.) — Par un vote de 62 voix contre 35, les employés de la Solbec Cooper Mines ont mis fin hier soir à une grève de 146 jours. La signature du premier contrat de travail doit se faire aujourd'hui et les grévistes retourneraient au travail demain.

Un projet de règlement avait été approuvé le 23 juillet, au bureau du ministre du Travail, M. René Hamel.

Le règlement prévoit une augmentation immédiate de salaire de 16 cents l'heure pour tous les employés de la mine, une augmentation additionnelle de 4 cents, le 23 juillet 1964, et une augmentation supplé-

mentaire de deux cents pour tous les employés journaliers de la compagnie. La nouvelle convention de travail porte sur une période de trois ans. Mais à la demande du syndicat, les négociations pourroient être rouvertes en ce qui a trait aux salaires et aux classifications, après deux ans.

Le contrat de travail ne prévoit pas la retenue syndicale à la source.

Chute fatale

(**) Un bamin de 4 ans a succombé à une fracture du crâne à la suite d'une chute du haut de l'escalier de la maison qu'habitent ses parents à Charlebourg.

Régent, fils de M. et Mme Gérard Tremblay, autrefois de Montréal, dénommé depuis lundi 590, 80e Rue ouest, à Charlebourg, a passé par-dessus le garde-fou de l'escalier arrière de la maison et est tombé, tête première, sur un carreau de béton.

Les parents de la victime étaient en train de mettre leur mobilier en place lorsque l'accident s'est produit. Une tante de l'enfant donnait aussi un coup de main aux nouveaux arrivants.

Ils transportèrent immédiatement leur fils à l'hôpital St-Ambrise où on constata que celui-ci était mort, des suites d'une fracture du crâne.

Une jeune fille trouvée baignant dans son sang

(**) Une jeune fille demeurant au 219, rue St-Paul, à Québec, a été trouvée baignant dans son sang, hier. Il s'agit de Mlle Annie Laforest qui a été conduite à l'hôtel-Dieu de Québec, par les ambulanciers de la maison Hubert Moisan. La Sûreté municipale poursuit actuellement son enquête.

Une bambine meurt des suites d'un accident

(**) La jeune Jeanne Boiteau, 5 ans, enfant de M. et Mme Denis Boiteau, du 618, rue Stanley, est décédée, lundi soir, à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, des suites d'un accident survenu mercredi dernier, sur le chemin St-Louis, lorsqu'elle avait été frappée par une auto en voulant traverser la rue. La mort a été attribuée à une fracture du crâne avec contusions cérébrales.



Un hélicoptère s'écrase

provoqua cet accident. Les deux pilotes et le conducteur de la voiture furent tués instantanément. Une enquête a été demandée afin de déterminer les causes de cet accident. (Téléphoto UPI).

ECOUTEZ POINT DE VUE

avec **Michel Montpetit**

Lundi au Samedi

7 hres à 8 hres du matin

Un intéressant échange d'opinions avec les auditeurs au téléphone sur des sujets d'actualité. Une émission à ne pas manquer chaque matin.

Une rubrique de "Michel au Réveil" diffusée de 6 h. 40 à 8 hres chaque jour de la semaine.

CHRC

80 à VOTRE RADIO

QUEBEC

moderne et toujours de bonne compagnie

sur les écrans de TV

Voir la "Ciné-Bulletin" pour connaître la signification des cotes morales. Ces programmes sont sujets à changements. CFCM-TV — Canal 4 JEUDI, 1er AOUT 11.30 — Mire et musique 12.00 — Horaire commenté 12.05 — De tout, de tous 2.30 — Cinéma: Krut "Les corsaires de la terre" Drame avec Alan Ladd et Robert Preston. Rivalité entre deux groupes de mousquetaires. Étendue étude de mœurs. Pauvre. Séquences suggestives. Exploitation de la brutalité. Adultes, des réserves. 8.00 — Reportage, belles oreilles Dessins animés pour les enfants. 9.30 — La Petite Semaine 6.00 — De broche en broche La gastronomie. Anecdotes. Marie-Eve Lénard. Sociologie. Edith MacFarlane. Aujourd'hui: les arts de la table et la table dans l'art. Cité: Stanley Cosgrove. 6.30 — Prends la route 6.35 — Les nouvelles 6.40 — Nouvelles sportives 6.50 — Panorama 7.15 — Le coin du sport 7.30 — Au nom de la loi 8.30 — La feu sacré — Témoignage de Pierre Dogenais. 8.35 — Au voleur! Une plaisanterie savoureuse animée par Olyvia Légaré et réalisée sous la grande tente de Radio-Canada. Ce soir à l'Iberville. 9.00 — Sérénade estivale Invitées: Claire Gagnier et Lucille Dumont, orchestre, Jean Deslauriers, chœur, graphie: Michel Conté. "On l'embrasse". "Tam-tam de l'été". "Les nouvelles". "Et ma vie recommence". "Chanson pour Claire". "C'est bien". "Au delà de l'horizon". Le ciel se marie avec la mer". "Durant". 9.30 — Monsieur Pla-Pla "Au jardin d'acclimatation".	6.00 — Téléjournal 10.15 — Nouvelles sportives 10.30 — Histoire vécue 11.00 — La boîte aux images "Le docteur et son toubib" Comédie avec Bing Crosby et Barry Fitzgerald. Les heures d'entre un vieux médecin de campagne et un jeune confrère venu le remplacer pour les vacances. Quelques séquences intéressantes. Interprétation dominée par Fitzgerald. Adultes et adolescents. 12.30 — Fin des émissions CKMI-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men 11.00 — CBC-TV News 11.40 — Viewpoint 11.50 — Sign Off CKML-TV — Canal 5 JEUDI, 1er AOUT 3.30 — Opening 4.00 — Scariet Hill 4.30 — Vacation Time 5.30 — Western Theatre 6.00 — Datinelle Québec 7.01 — 7.01 7.20 — The Deschambault 8.00 — Dr. Finlay's Cazbook 8.00 — The Defenders 10.00 — The Gallant Men
--	--

Déploiement de troupes chinoises le long de la frontière indienne Nehru (inquiet) s'adresse à Pékin

NOUVELLE-DELHI (Reuter) — L'Inde a exprimé auprès du gouvernement de Pékin son "inquiétude" à propos des déploiements de troupes chinoises sur la frontière indienne, a déclaré hier un porte-parole du ministère indien des Affaires étrangères.

Il a dit également, au cours d'une conférence de presse, que l'Inde avait "très récemment" reçu une note chinoise prétendant que les forces armées indiennes ont violé le territoire chinois à la frontière du nord-est.

Dans un discours prononcé devant les membres de la Fédération pan-indienne des Sikhs, M. Nehru, premier ministre indien, a déclaré que les Chinois concentrent des troupes à proximité de la frontière de la Chine et de l'Inde. Personne ne peut dire quelles sont les intentions des Chinois, a-t-il ajouté, mais il est évident qu'elles ne sont pas bonnes, et le peuple indien ne doit pas relâcher sa vigilance. "Les Chinois, a dit M. Nehru, occupent de larges por-

tions de notre territoire au Ladakh. Maintenant, nous recevons des nouvelles faisant état de concentrations de troupes. Nous ne devons pas fermer les yeux à ces faits...

"Le Tibet est une région où il est fort difficile de rassembler et d'entreposer du matériel de guerre... Mais les Chinois le font."

"L'union manifestée par le peuple indien lors de l'invasion chinoise a été réconfortante mais, avec le temps, nous avons permis à nos querelles intestines de se rallumer. Méfions-nous de tout ce qui tend à affaiblir notre unité."



... méfions-nous ...

Rien n'empêche Mme Kim Philby de rejoindre son mari à Moscou

LONDRES (P.A.) — Libre à l'épouse de l'espion et renégat H. A. R. Kim Philby de rejoindre son mari à Moscou si elle le désire, annonce aujourd'hui le Foreign Office.

"Autant que je le sache, elle est un agent libre, dit un porte-parole du ministère. Elle peut quitter le pays à l'heure de son choix". Mme Eleanor Philby, native de Seattle, Washington, et ex-épouse du journaliste Sam Pope Brewer, du "New York Times", n'a pu être rejointe par les reporters.

Elle arrivait de Beyrouth, Liban, il y a quelques mois, à la suite de la disparition

de son mari. Il était correspondant dans cette ville pour le "Sunday Observer" et l'hebdo "Economist", de Londres.

Une surveillance étroite fut exercée sur Mme Philby dans un endroit secret, après son retour.

Philby, âgé de 51 ans, a demandé asile et qualité de citoyen russe à Moscou. Sa requête a été accordée, suivant l'organe officiel du gouvernement soviétique, "Izvestia", qui confirma mardi les soupçons du gouvernement britannique. L'ancien employé du ministère anglais des Affaires étrangères est bien passé derrière le rideau de fer.



Philby, en 1955

Bilan (provisoire) du tremblement de terre de Skoplje: 840 morts

Des spécialistes français ont capté des sons sous les ruines de la ville

Quelqu'un en vie 130 heures après la première secousse ?

BELGRADE (Reuter) — Selon l'agence Tanyoug, le nombre des victimes du tremblement de terre de Skoplje atteint maintenant 840. Elle ajoute que des avions vont répandre des insecticides au-dessus de la ville, et que la campagne de vaccination contre le tétanos et la typhoïde a commencé.

Résultat d'un tirage

Le billet chanceux du tirage de la Plage Chalet Belle-Vie, de St-François de l'Île d'Orléans, est le no. 1903.

Logement à louer

Logement de 5 pièces, plus chambre de bain, chauffé, eau chaude à l'année, libre de neige et de vidanges. — Libre à partir du 1er août. Tél.: 527-1785

VENDEUR ou VENDEUSE

demandé, ligne exclusive à distribuer. Commission appréciable. S'adresser à :

HECTOR LAVIGNE & FILS INC., 1380, Dorchester-Nord, Tél.: 525-8175

SECRETAIRE DEMANDEE

Qualifications requises :

12e année ou équivalent
3 années d'expérience
Bilingue

Salaire initial : \$65.00 par semaine

S'adresser en personne à :

MARCEL ROCHETTE, contrôleur, Carnaval d'Hiver de Québec Inc., 61, rue d'Auteuil, Québec 4 — Tél.: 529-8161

Toute application traitée confidentiellement.

OFFICIER PERMANENT DEMANDE

Qualifications requises :

Diplômé d'une faculté universitaire, de préférence : Commerce ou Sciences Sociales
Âgé de moins de 30 ans
Bilingue

Salaire : dépendant des qualifications du postulant
Toute application traitée confidentiellement

S'adresser en personne à :

MARCEL ROCHETTE, Contrôleur, Carnaval d'Hiver de Québec Inc., 61, rue d'Auteuil, Québec 4. Appointement sur rendez-vous : Tél.: 529-8161

Sauf quelques changements, Le projet de constitution algérienne a été approuvé

Calendrier

JEUDI, 1er AOUT 1963

S. Pierre aux Liens
QUARANTE-HEURES
Soeurs de la Visitation

Demain :

S. Alphonse de Liguori, év. et conf.

SOLEIL : Lever : 5.27

Coucher : 8.17

LUNE : Lever : 0.28

Coucher : 2.03

MADEES DE DEMAIN

Hauts : 5.07 a.m. — 5.46 p.m.

Basses : 12.37 a.m. — 12.34 p.m.

PHASES DE LA LUNE EN AOUT

Pleine lune : le 2 à 4 h. 20 a.m.

Dernier quartier : le 12 à 1 h. 22 a.m.

Dernier quartier : le 19 à 2 h. 35 a.m.

N.B.—L'horaire indiqués est d'après l'heure avancée de l'Été.

Nouvelle lune : le 27 à 2 h. 54 a.m.

ALGER (Reuter) — Le projet de constitution présenté par le Bureau politique du FLN a été approuvé hier soir par acclamation, après amendements, par les cadres du FLN. La nature des amendements apportés au projet n'a pas été rendue publique pour l'instant.

Le document de neuf pages a été distribué aux délégués venus de tous les coins de l'Algérie et de la France.

Le projet prévoit l'élection d'un chef d'État qui serait également chef du gouvernement et chef des forces armées et élu pour cinq ans; une Assemblée nationale élue pour quatre ans, élection qui aurait lieu en septembre 1964; l'approbation de la nouvelle constitution par référendum, un mois après lequel sera élu le président de la République.

Le document consacre la suprématie du FLN. La devise de la République sera "Par le peuple et pour le peuple". Le président de la République sera élu au suffrage universel après avoir été désigné par le parti le plus nombreux à l'Assemblée.

Il est également le chef de l'État et ne peut être révoqué que sur motion de censure adoptée à la majorité absolue.



Le Dr Arturo Illia élu président de l'Argentine

BUENOS AIRES (P.A.) — Le docteur Arturo Illia, médecin de campagne de 62 ans devenu homme politique, a été élu 29ième président de l'Argentine hier soir selon des résultats officiels.

M. Illia, fils d'un immigrant italien, a obtenu 189 votes du collège électoral alors que la votation est terminée dans 18 des 23 provinces du pays.

Dans les cinq provinces qui restent, son parti, l'Union civique radicale populaire, est assuré d'au moins 55 votes;

ce qui lui donnerait 244 voix, c'est-à-dire cinq de plus qu'il n'en faut pour assurer son élection.

Avant que le collège électoral n'entre dans la dernière phase de la sélection d'un nouveau président, le docteur Illia était déjà fort des appuis nécessaires à son élection.

En Argentine, le peuple élit les membres d'un collège électoral qui a son tour élit le président.

Le docteur Illia est un anti-communiste modéré.

Washington : Une action communiste de grande envergure

WASHINGTON (P.A.) —

Sans toutefois s'alarmer, les états-majors américains se demandent si les incidents qui viennent de se produire en Corée ne sont pas le signe avant-coureur d'une action de plus grande envergure de la part des communistes.

Un porte-parole de la secrétaire d'État, M. Richard L. Phillips, déclare que l'agressivité des Nord-Coréens semble être une manifestation d'arrogance reliée au 10e anniversaire de l'armistice qui mit fin aux grandes opérations militaires en Corée.

PLAN D'ENSEMBLE "Toutefois, ajoute-t-il, je n'exclurais pas la possibilité que ces incidents se rattachent à de plus vastes développements en Asie".

Il faisait ainsi allusion aux importants mouvements militaires exécutés par les Chinois le long de la frontière de l'Inde, frontière que les troupes chinoises envahissent l'automne dernier. Les nouvelles opérations comportent surtout des éléments terrestres. M. Phillips a admis aux reporters que l'on ne s'attendait pas toutefois à la mobilisation à l'intérieur de la Chine même.

Les États-Unis et la Corée du Sud se trouvent dans une position militaire infiniment meilleure présentement qu'il y a treize ans lorsque les Nord-Coréens franchirent le 38e parallèle lors d'une attaque surprise.

Ce qui s'est passé dans le monde, hier

MOSCOU : Le conseil de sécurité de l'ONU a adopté une résolution demandant à tous les États membres de cet organisme d'interdire l'expédition au Portugal, d'armes pouvant être utilisées par les Portugais pour réprimer les soulèvements nationalistes dans leurs territoires africains.

MOSCOU : M. Orville Freeman, secrétaire américain à l'Agriculture, qui vient de terminer un voyage de trois semaines en Union soviétique, a déclaré que les Russes n'ont aucun retard sur les Américains en ce qui concerne la production de céréales.

WASHINGTON : Le ministre américain de l'Agriculture a exprimé des inquiétudes au sujet de l'envoi de bovins français aux îles françaises de Saint-Pierre et de Miquelon. Les autorités de Washington craignent que ce bétail n'introduise la fièvre aphteuse sur le continent de l'Amérique du Nord. Le convoi des bestiaux doit arriver à la fin du mois, ou au début du mois de septembre.

SAN FRANCISCO : La garde-côtière des États-Unis annonce que le Freedom II est en détresse à 600 milles de la côte du Pacifique et que sept personnes se sont embarquées à bord de canots de sauvetage. Plusieurs avions sont à la recherche du bateau qui se rendait d'Honolulu à San Diego, en Californie.

BUENOS AIRES : Le ministre de l'Intérieur de l'Argentine annonce que M. Arturo Frondisi, ex-président de ce pays, a été libéré après une détention de 16 mois et deux jours.

MIAMI : La radio de La Havane a annoncé qu'un agent des services de renseignements américains avait été exécuté à l'aube et que trois de ses complices avaient été, eux aussi, condamnés à mort par un tribunal révolutionnaire.

CITE DU VATICAN : Le pape Paul VI se rendra dans sa résidence d'été de Castelgondolfo, probablement lundi, annonce-t-on du Vatican.

Plusieurs lignes

sont maintenant épuisées

tellement nos lignes s'enlèvent avec rapidité aux prix extraordinaires offerts présentement ! NE TARDEZ PAS D'AVANTAGE ! PROFITEZ DE NOTRE EXTRAORDINAIRE

VENTE LIQUIDATION 60%

AVEC RABAIS JUSQU'A



EQUIPEMENT DE GOLF

Dames et messieurs

PROFESSIONNEL

Marque CROYDON ENR.

• 7 BATONS luxueux manche en cuir VAL. \$80. \$44

MODELE SEMBLABLE même marque

• 7 BATONS \$38 VAL. \$70.

PROFESSIONNEL

Marque "Wilson"

• 12 BATONS \$118 VAL. \$190.

EQUIPEMENT COMPLET

Dames et messieurs

• 5 Batons

• Sac

• Voiture

VAL. \$80. \$39

SOULIERS DE GOLF

'TYROL'

Hommes et dames

Val. \$30.

\$15.95

\$6

\$28

Canadiennes

Val. .60

\$69

WILSON CASPER \$1.25

PUTTERS VAL. \$9.00 \$5.49

PARAPLUIES DE GOLF \$3.00

Val. \$6.

SACS DE GOLF VAL. \$22.50 \$13

MODELE semblable VAL. \$12.00 \$5.00

VETEMENTS DE GOLF

Messieurs et dames

RABAIS DE 50%

CEINTURES DE SAUVETAGE

Dames et messieurs

VAL. \$3.50 \$1.99

MEME MODELE Garçons et filles

VAL. \$2.50 \$1.59

SKIS NAUTIQUES PROFESSIONNELS \$18

et laminés

Val. jusqu'à \$35.

PERCHE "ALLCOCK"

en fibre de verre, (ANGLAISE)

5 plus, pour mou-

cher. VAL. \$35 \$15.00

PUISSETTE VAL. \$2.25 Val. .95 \$1.19

CUILLER VAL. .38 .09

PERCHE "TED WILLIAMS"

POUR LE LANCER LEGER VAL. \$38 \$16

PERCHE en BAMBOU \$2.99

3 sections, avec bout extra. VAL. \$8.00

PERCHE EN VERRE

POUR LE LANCER LEGER VAL. \$4.50 \$1.98

NAP. CÔTÉ

RAQUETTES DE TENNIS PROFESSIONNELLES

Marques "WILSON" et "JACK KRAMER"

montées de nerf australien authentique. VAL. \$36. \$18

Marques "Pancho Gonzales" et "Slazenger"

montées en ashaway VAL. \$18. \$10

Marque "Blue Wing" VAL. \$5.00 \$1.40

Marque "Club" VAL. \$10.00 \$3.00

JEUX DE BADMINTON

4 RAQUETTES marque "Crosby" 2 VOLANTS 1 FILET VAL. \$8. \$3.99

2 RAQUETTES marque "Crosby" 1 VOLANT 1 FILET VAL. \$3. \$1.25

RAQUETTE 'MANCHE D'ACIER'

Valeur jusqu'à \$3.00 \$1.45

Marque NEPTUNE Val. \$4. \$1.00

VOLANT EN NYLON "Beach" Val. .35 \$15

EN PLUME "Champion" Val. .50 \$20

Souliers de tennis Pointures 3 à 11 VAL. \$4.00 \$1.99

Pour la plongée sous-marine

MASQUE et RESPIRATEUR VAL. \$2.50 \$1.59

MASQUE \$70 \$4.50

MASQUE PROFESSIONNEL \$280 Val. \$5.00

S.V.P. Ajoutez la somme de 50c pour toute commande postale de moins de \$5.00